

Le patrimoine mondial naturel en Afrique

AVANCÉES ET PERSPECTIVES



Le patrimoine mondial naturel en Afrique

AVANCÉES ET PERSPECTIVES

PETER C. HOWARD, BASTIAN BERTZKY

AVRIL 2020

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou des autres organisations concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier de l'Union européenne et de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par le 11e Fonds européen de développement. Cet ouvrage ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ou de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou des autres organisations concernées. Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de ses auteurs, et ne peut être interprété comme le reflet de l'opinion des individus ou organisations ayant contribué à la publication de l'un de ses éléments. Les recommandations sont sans préjudice de la décision de tout État partie d'envisager une proposition d'inscription sur son territoire, que cela soit mentionné ou non dans le présent document, ou de l'évaluation potentielle du Groupe de l'UICN sur le Patrimoine mondial (ou de l'organe équivalent dans le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)) concernant toute inscription future d'un bien au statut de Patrimoine mondial.

L'UICN remercie ses partenaires cadre pour leur précieux support et tout particulièrement le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE) de la Commission européenne et le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA).

L'UICN et les autres organisations concernées rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais. En cas de divergences, veuillez vous référer à l'édition originale. Titre de l'édition originale : *Natural World Heritage in Africa: Progress and prospects*. (2020) Publié par: Programme BIOPAMA, Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe (ESARO), Nairobi, Kenya, et Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (PACO), Ouagadougou, Burkina Faso.

Publié par : Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA), mise en oeuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne.

Droits d'auteur : © 2020 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

Citation : Howard, P. C. et Bertzky, B. (2020). *Le patrimoine mondial naturel en Afrique : avancées et perspectives*. Programme BIOPAMA, Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe (ESARO), Nairobi, Kenya, et Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (PACO), Ouagadougou, Burkina Faso.

Traduction : Ed. Anacaona, Paula Salnot

Photos et cartes : Toutes les photos © Peter C. Howard sauf les photos des pages 6, 69 et 76 © Gregoire Dubois ; dans le Tableau 1 et/ou le Schéma 4 photo site 2 © Jerker Tamelander, photo 35 © Omari Ilambu, photo 36 © Alfonso González (CC BY-NC-ND-2.0), photo 37 © Thomas Aveling et photo 42 © David Coulson ; dans l'Encadré 2 et/ ou Schéma 10 photo site C © Powell.Ramsar (CC-BY-SA-4.0), photo D © WCS/Mike Kock, photo E © Pier Lorenzo Marasco, photo K © Luca Battistella, photo N © Conrad Aveling, photo P © programme Nigéria du WCS, photo R © wildbirdtrust.com, photo S © Andreas Brink et photo T © Miss Helena (CC-BY-2.0). Les cartes des schémas 4 et 10 ont été réalisées avec Natural Earth.

Mise en page : Penrose CBD

Disponible auprès de: www.iucn.org/resources/publications et www.biopama.org

Résumé exécutif **7**

Chapitre 1 : Introduction **9**

- 1.1 Contexte et objectif 9
 - 1.2 Comment fonctionne la Convention sur le patrimoine mondial 10
 - 1.3 Bénéfices liés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 11
 - 1.4 Critères et exigences pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial 12
 - 1.5 Types de sites du patrimoine mondial 15
 - 1.6 La Liste du patrimoine mondial en péril 15
-

Chapitre 2 : Dresser le bilan : 40 ans d'avancées **17**

- 2.1 Développement du réseau du patrimoine mondial naturel en Afrique 17
 - 2.2 Caractéristiques des sites du patrimoine mondial naturels et mixtes d'Afrique 20
 - 2.3 État de la conservation et évaluations des perspectives 22
 - 2.4 Sites du patrimoine mondial africain en péril 24
-

Chapitre 3 : Prévoir un ordre du jour pour les années 2020 **45**

- 3.1 Présentation 45
 - 3.2 Identification de sites prioritaires potentiels pour les nouvelles inscriptions 46
 - 3.3 Liste de sites prioritaires potentiels pour les nouvelles inscriptions 48
 - 3.4 Opportunités d'extension et de consolidation des sites existants 64
 - 3.5 Améliorer l'efficacité de la gestion dans les sites existants 68
-

Chapitre 4 : Établir des propositions d'inscriptions **71**

- 4.1 Objectif de la proposition d'inscription 71
 - 4.2 Étapes recommandées du processus de proposition d'inscription 71
 - 4.3 Principaux éléments d'une proposition d'inscription réussie 72
 - 4.4 Conditions spéciales affectant les propositions d'inscriptions d'Afrique 73
 - 4.5 Assistance disponible pour les propositions d'inscriptions africaines 74
 - 4.6 Procédure pour l'acceptation des propositions d'inscriptions, l'évaluation et l'inscription 75
-

Annexe 1: Noms simplifiés des sites tel qu'utilisés dans le rapport **77**

Annexe 2: Ressources utiles **79**

Remerciements **81**

Biographies des auteurs **82**



Lionceaux, Tanzanie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Convention sur le patrimoine mondial encourage la coopération internationale pour conserver le patrimoine naturel et culturel le plus important dans le monde, avec une liste de sites considérés comme ayant une « valeur universelle exceptionnelle ». Centre quatre-vingt-treize pays ont ratifié la Convention depuis sa création en 1972, laquelle est devenue l'un des instruments de conservation les plus efficaces. Fin 2019, 1121 sites avaient été inscrits au Patrimoine mondial, dont 252 sous le critère naturel/mixte, parmi lesquels 48 sont situés dans les 54 pays d'Afrique. Ce rapport offre une synthèse des principales informations sur la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial en Afrique, ainsi que des orientations sur la façon dont la Convention peut contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la conservation et au développement durable à l'avenir.

Le premier chapitre du rapport est une introduction générale au Patrimoine mondial. Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit d'abord être proposé pour inscription par l'État partie concerné, et remplir trois exigences pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle dans le contexte mondial. Dans le cas d'un site naturel, il doit démontrer son caractère exceptionnel quant à au moins un critère (sur quatre), remplir les « conditions d'intégrité » requises, et avoir mis en place les dispositions nécessaires pour sa protection et sa gestion à long terme. Les critères naturels pertinents permettent la reconnaissance des sites exceptionnels en termes de : (a) phénomène naturel et/ou valeur esthétique ; (b) caractéristiques géologiques ; (c) processus écologiques ; ou (d) biodiversité et espèces menacées.

Le développement et les caractéristiques du portefeuille de 48 sites naturels/mixtes de l'Afrique sont décrits dans le chapitre 2 et leur localisation est montrée sur une carte. Par rapport à d'autres régions du monde, le taux de nouvelles inscriptions en Afrique a ralenti, et le continent est aujourd'hui légèrement sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial en termes de nombre de sites. Les deux tiers des sites africains se trouvent dans seulement quatre biomes

(savanes, forêts, montagnes et milieux d'eau douce; tandis que les sites géologiques, côtiers/marins, et désertiques sont significativement sous-représentés. Les sites africains sont significativement plus grands que ceux d'autres parties du monde, et ont tendance à être plus souvent inscrits sous les critères de la biodiversité.)

Concernant leur état de protection et de gestion, L'Horizon du Patrimoine mondial 2 de l'UICN (publié en 2017) indique qu'un peu plus de la moitié des sites naturels/mixtes d'Afrique sont dans un état critique, ou « significativement préoccupant ». L'Afrique abrite 12 sites naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril, plus que toute autre région au monde (70% du total mondial). Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment l'instabilité sociale, le braconnage, la construction d'infrastructures, l'exploitation minière et l'exploitation incontrôlée du bois.

L'évolution future du Patrimoine mondial en Afrique est étudiée dans le chapitre 3, et s'attarde sur les sites prioritaires potentiels pour les nouvelles propositions d'inscriptions, les opportunités d'extension et de consolidation des sites existants, et le besoin de pallier aux défaillances en matière d'efficacité de gestion. Une liste restreinte illustrée de 20 sites prioritaires potentiels pour de nouvelles propositions d'inscriptions est fournie avec la description des sites, et les localisations sur une carte. En outre, l'extension potentielle de 17 sites est décrite.

Le dernier chapitre décrit le processus de proposition d'inscriptions et d'évaluation, et fournit des directives pratiques pour préparer ces propositions. Il souligne certains enjeux dans la préparation des propositions d'inscriptions, et insiste sur la mise à disposition d'une assistance technique et financière par le Centre du patrimoine mondial, le Fonds pour le patrimoine mondial africain et l'UICN sous « processus en amont ». Enfin, une liste de ressources utiles, en ligne et documentaires, est présentée dans les Annexes.

Végétation de fynbos, Aires protégées de
la région florale du Cap, Afrique du Sud

1 INTRODUCTION



1.1 Informations de référence et finalité

La Convention sur le patrimoine mondial¹ est devenue l'un des instruments mondiaux les plus efficaces en matière de conservation. Elle incarne une idée visionnaire : certains sites du patrimoine naturel ou culturel sont tellement importants que leur protection n'incombe pas seulement à un seul État, mais à la communauté internationale dans son ensemble, pour la génération présente et toutes les générations futures. Ainsi, la principale mission de la Convention est d'identifier et de conserver les sites du Patrimoine mondial naturel et culturel revêtant une « valeur universelle exceptionnelle », en reconnaissant les liens entre conservation de la nature et préservation des sites culturels.

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) a fourni l'occasion d'évaluer la contribution des sites naturels africains du Patrimoine mondial pour cette mission, et les objectifs plus larges de développement durable. Ce programme est une initiative du Groupe des États Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, et mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR). Le programme se base sur la reconnaissance que les aires protégées sont l'une des pierres angulaires et l'une des stratégies fondamentales pour la conservation de la biodiversité, car elles maintiennent les services écosystémiques et encouragent le bien-être humain, à l'échelle locale et mondiale. Le BIOPAMA cherche donc à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays ACP, en se focalisant notamment sur les aires protégées et leurs communautés avoisinantes.

Fin 2019, 252 aires naturelles protégées, parmi les plus exceptionnelles au monde, sont inscrites en tant que sites naturels ou « mixtes » (naturels/culturels) sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette liste inclut 48 sites sur le continent africain, dont des

lieux emblématiques comme les zones humides du Delta de l'Okavango au Botswana ; les « plaines sans fin » des Savanes de Serengeti² ; les Forêts brumeuses et humides de l'Atsinanana à Madagascar ; les Lacs magiques d'Ounianga au cœur du désert du Sahara (Tchad) ; les zones humides côtières du banc d'Arguin en Mauritanie ; et les fossiles extraordinaires de Wadi Al-Hitan (la vallée des Baleines) en Égypte. La reconnaissance internationale acquise par ces lieux grâce à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un élément important de l'objectif plus vaste de garantie de leur conservation à long terme, et de la maximisation de leurs contributions au développement durable.

Dans ce contexte, le présent rapport est destiné à offrir une synthèse très accessible, courte et simple, des principales informations sur la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial en Afrique depuis sa création en 1972, et à fournir des orientations sur la façon dont elle peut contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la conservation et au développement durable dans le futur. L'objectif du rapport est plus spécifiquement d'offrir un résumé d'informations répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que la Convention sur le patrimoine mondial et comment fonctionne-t-elle ?
- Comment le statut de Patrimoine mondial peut-il bénéficier aux populations et à la nature ?
- Quels sont les sites naturels et mixtes du Patrimoine mondial existants en Afrique ?
- À quelles problématiques sont-ils confrontés ?
- Ces sites sont-ils bien protégés et gérés ?
- Comment leur conservation pourrait-elle être améliorée (notamment par l'extension) ?
- Quels sont quelques-unes des priorités possibles pour les nouveaux sites du Patrimoine mondial en Afrique ?
- Pourquoi et comment les pays doivent-ils préparer leurs propositions d'inscriptions au Patrimoine mondial ?

¹ Nom complet : Convention relative à la protection du patrimoine naturel et culturel mondial.

² Les noms abrégés sont utilisés pour certains sites du Patrimoine mondial dans le présent rapport pour faciliter la lecture ; les noms entiers des sites mentionnés sont fournis en Annexe 1.



Photo : Arbres morts, Sossusvlei, Erg du Namib, Namibie

En répondant à ces questions, et en résumant les avancées, les opportunités et les enjeux de la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial dans les 54 pays d'Afrique, ce rapport sert de référence cruciale pour les décideurs et les autres parties intéressées dans le riche patrimoine naturel de l'Afrique.

Ce rapport se base sur les informations disponibles à partir de diverses sources documentaires existantes, plutôt que sur des travaux de terrain. Les sources les plus importantes sont disponibles au public sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial et celui de l'UICN (qui agit en tant qu'organe consultatif technique sur la nature, voir plus bas). Citons entre autres : les Lignes directrices opérationnelles de la Convention ; des manuels sur des sujets comme la gestion du Patrimoine mondial naturel et la préparation des propositions d'inscriptions au Patrimoine mondial ; des rapports d'experts sur le potentiel des nouveaux sites pour les principaux thèmes/biomes mondiaux ; et une grande variété d'informations spécifiques à des sites, comme les dossiers de propositions d'inscriptions, les rapports d'évaluation de l'UICN, les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle et les Décisions du Comité du patrimoine mondial (tous disponibles sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial). Précédemment, une importante analyse sur les sites naturels/mixtes prioritaires potentiels qui répondent aux critères de biodiversité en Afrique a été réalisée par l'UICN en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (CMSC-

PNUE) en 2011³. Les principales ressources en ligne et documentaires sont référencées en entier dans l'Annexe 2 au présent rapport.

1.2 Comment fonctionne la Convention sur le patrimoine mondial

La Convention sur le patrimoine mondial est un outil de conservation qui encourage la coopération internationale dans la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, en maintenant une liste des sites les plus exceptionnels à l'échelle mondiale. Fin 2019, 193 pays avaient ratifié la Convention, devenant ainsi « États parties ». Chaque site présent sur la Liste du patrimoine mondial est proposé pour inscription par le(s) pays dans le(s) quel(s) il est situé, et son inclusion sur la Liste suit une procédure d'évaluation indépendante rigoureuse afin de déterminer s'il a bien une « valeur universelle exceptionnelle » et s'il répond entièrement aux critères et exigences pour figurer sur la Liste (voir ci-dessous). La protection et la gestion de chaque site du Patrimoine mondial (ou « bien », selon la terminologie officielle) incombent à l'État partie concerné.

³ UICN et CMSC-PNUE (2011) African Natural Heritage: Possible priorities for the World Heritage List. Brochure dépliant en couleurs. UICN, Gland, Suisse et CMSC-PNUE, Cambridge, R.-U.

Le maintien de la Liste du patrimoine mondial et le suivi de l'état de conservation des biens répertoriés est de la responsabilité du Comité du patrimoine mondial. Le Comité se réunit une fois par an, afin d'évaluer l'état de conservation des sites du Patrimoine mondial existants, d'étudier les nouvelles propositions d'inscriptions, de superviser le Fonds pour le patrimoine mondial et de mettre en place des politiques afin de promouvoir la Convention et son rôle dans le développement durable⁴. Le Comité est composé de représentants de 21 États Parties, avec rotation des membres⁵. Il est soutenu par un Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial basé à Paris, et trois organismes consultatifs techniques : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Conseil international sur les monuments et les sites (ICOMOS) et le Centre international pour l'étude de la préservation et la restauration de la propriété culturelle (ICCROM).

Des orientations sur la mise en œuvre de la Convention sont données en détail dans les Lignes directrices opérationnelles⁶. Le site Internet du Centre du patrimoine mondial, très exhaustif, répertorie les ressources pour chaque « bien » (y compris une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, le texte complet des Décisions du Comité, les documents de nomination et d'évaluation, des rapports d'état de la conservation et de mission, des cartes, des photographies et des vidéos). Il fournit également des informations sur toutes les réunions du Comité (y compris des services de streaming en direct lorsque des réunions ont lieu), les politiques, les actualités, ainsi que des publications téléchargeables (y compris, par exemple, les manuels de ressources sur la gestion du Patrimoine mondial naturel, et la préparation des propositions d'inscriptions au Patrimoine mondial).

⁴ Politique sur le développement durable disponible ici : <http://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/>

⁵ Les États parties se réunissent deux fois par an lors de l'Assemblée générale pour élire les membres du Comité : <http://whc.unesco.org/fr/ag/>

⁶ Les Lignes directrices opérationnelles sont disponibles ici : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>

1.3 Bénéfices liés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Il y a de nombreux bénéfices à avoir un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial⁷, qui sont partagés par les diverses parties prenantes. La reconnaissance en tant que site du Patrimoine mondial peut par exemple :

- Introduire une fierté et un prestige parmi le grand public et (surtout) ceux qui sont plus directement impliqués dans la protection et la gestion d'un site ;
- Jouer un rôle important dans la « politique de marque » et de commercialisation d'un site, en tant que destination touristique internationalement reconnue ;
- Aider les autorités nationales de gestion à obtenir un soutien politique et budgétaire préférentiel pour un site, améliorant ainsi sa protection et sa gestion ;
- Attirer le soutien de donateurs internationaux ;
- Faciliter l'accès aux réseaux internationaux d'expertise et de soutien technique, permettant ainsi de renforcer les capacités nationales et locales pour la gestion du patrimoine naturel, notamment en renforçant la législation nationale, les politiques et les systèmes de gouvernance ;
- Favoriser la coopération internationale concernant la gestion des ressources partagées, comme les aires protégées transfrontalières, ou les espèces d'oiseaux migratoires qui se déplacent entre les principaux sites ;
- Aider les communautés locales défavorisées à être reconnues, à maintenir leurs droits d'accès et à maximiser les bénéfices locaux d'un site ;
- Limiter le nombre et l'ampleur des activités de construction d'infrastructures potentiellement néfastes qui sont proposées et/ou en cours de réalisation sur un site ;
- Garantir que des mesures de sauvegarde environnementale et sociale sont intégrées dans toute activité de construction d'infrastructures affectant un site (nouvelles routes, barrages, installations touristiques, etc.) grâce à des

⁷ Une publication utile sur ce sujet est : Galla, A. (2012). World Heritage: Benefits Beyond Borders. UNESCO, Paris, France et Cambridge University Press, Cambridge, R.-U.

procédures améliorées d'évaluation d'impact environnemental ;

- Aider à protéger un site contre les impacts potentiellement néfastes de l'exploitation minière, pétrolière, gazière, de minerais, ainsi que d'autres activités d'extraction de ressources à grande échelle comme l'exploitation du bois ; et
- Attirer l'attention sur les menaces pesant sur un site, et mobiliser ainsi le soutien local, national et international.

1.4 Critères et exigences pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit être considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. « La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. » Il incombe à l'État partie proposant l'inscription de prouver que le site qu'il souhaite inscrire est véritablement exceptionnel dans un contexte mondial, et possède une valeur universelle exceptionnelle suffisante. Cela inclut une comparaison détaillée du site proposé

avec des sites similaires déjà inscrits, et d'autres lieux possédant des attributs similaires. La valeur universelle exceptionnelle se détermine en fonction de dix critères du Patrimoine mondial (dont quatre sont liés aux sites naturels) et exige également qu'un site réponde aux « conditions d'intégrité » (c'est-à-dire son caractère entier et intact) et qu'il soit correctement protégé et géré. Ces éléments constituent les « trois piliers » de la valeur universelle exceptionnelle d'un site (Schéma 1).

Pour les sites naturels, les sites proposés pour inscription doivent satisfaire au moins l'un des quatre critères suivants :

Critère (vii) : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.

Deux concepts distincts sont inclus dans ce critère. Le premier, « phénomènes naturels exceptionnels », peut souvent être objectivement mesuré et évalué (par ex. le canyon le plus profond, la montagne la plus haute, le réseau de grottes le plus large, la cascade la plus haute, etc.). Le second concept, celui de « beauté naturelle et importance esthétique exceptionnelles » est plus subjectif à évaluer. Ce critère est la plupart du temps appliqué en association avec au moins un autre critère. Il a été appliqué à 146 sites naturels/mixtes (58% du total mondial), mais seulement utilisé comme critère unique pour huit sites, dont deux en Afrique : les Lacs d'Ounianga au Tchad, et le Parc national du Kilimandjaro en Tanzanie.



Photo : Fossile de squelette de baleine, Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines), Égypte

Critère (viii) : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification. Ce critère implique quatre éléments distincts :

- **L'histoire de la Terre** : des éléments géologiques qui témoignent d'événements importants dans le développement passé de la planète, comme le témoignage de la dynamique de la croûte terrestre, la genèse et le développement des montagnes, les mouvements des plaques, le mouvement continental et le développement de la vallée du Rift, les impacts météorites et le changement du climat dans le passé géologique.
- **Le témoignage de la vie** : sites paléontologiques (fossiles) de différentes périodes dans l'évolution de la vie sur Terre.
- **Processus géologiques en cours dans le développement de formes terrestres** : caractéristiques impliquant des processus géomorphologiques actifs comme ceux associés aux glaciers, montagnes, déserts, volcans actifs, rivières et deltas, îles et côtes.
- **Éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification** : caractéristiques résultant de périodes précédentes ou longues d'activité, comme les formes terrestres glaciaires résiduelles, les systèmes volcaniques éteints, les cascades et les régions karstiques.

Schéma 1. Les « trois piliers » requis pour établir la « valeur universelle exceptionnelle » d'un site (Source: UNESCO / ICCROM / ICOMOS / UICN, 2011). L'intégrité s'applique aux sites naturels et culturels, mais l'authenticité n'est requise que pour les sites culturels.

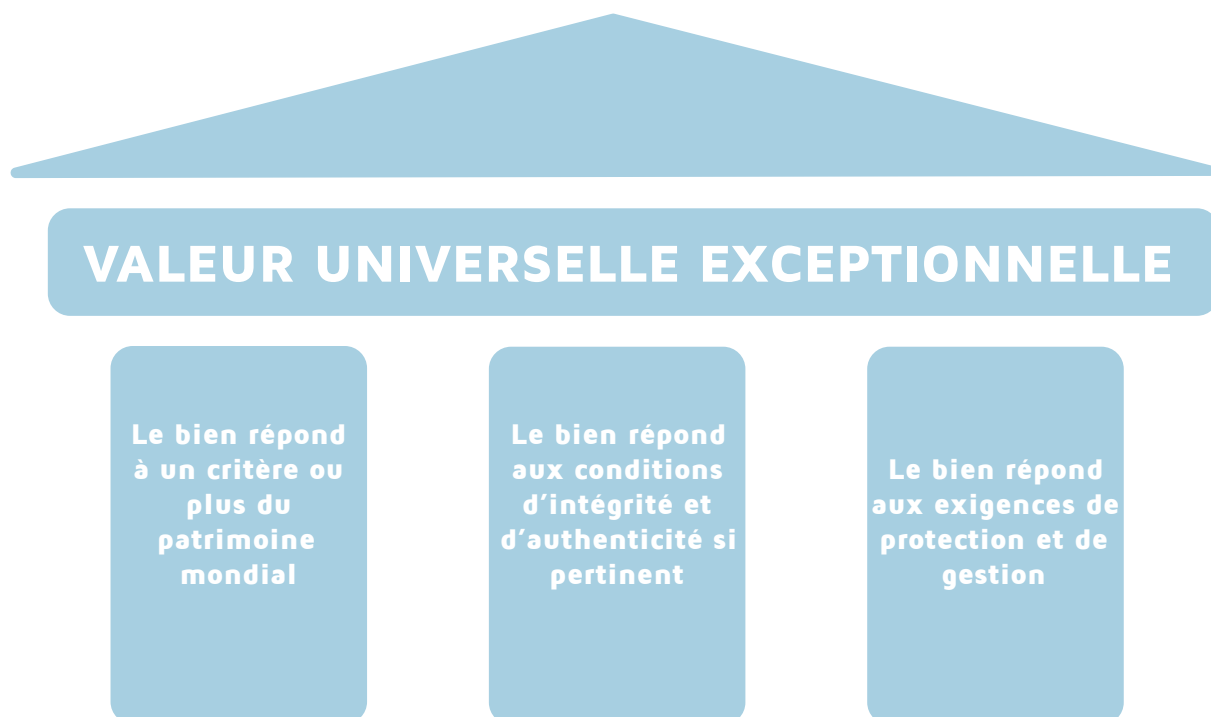
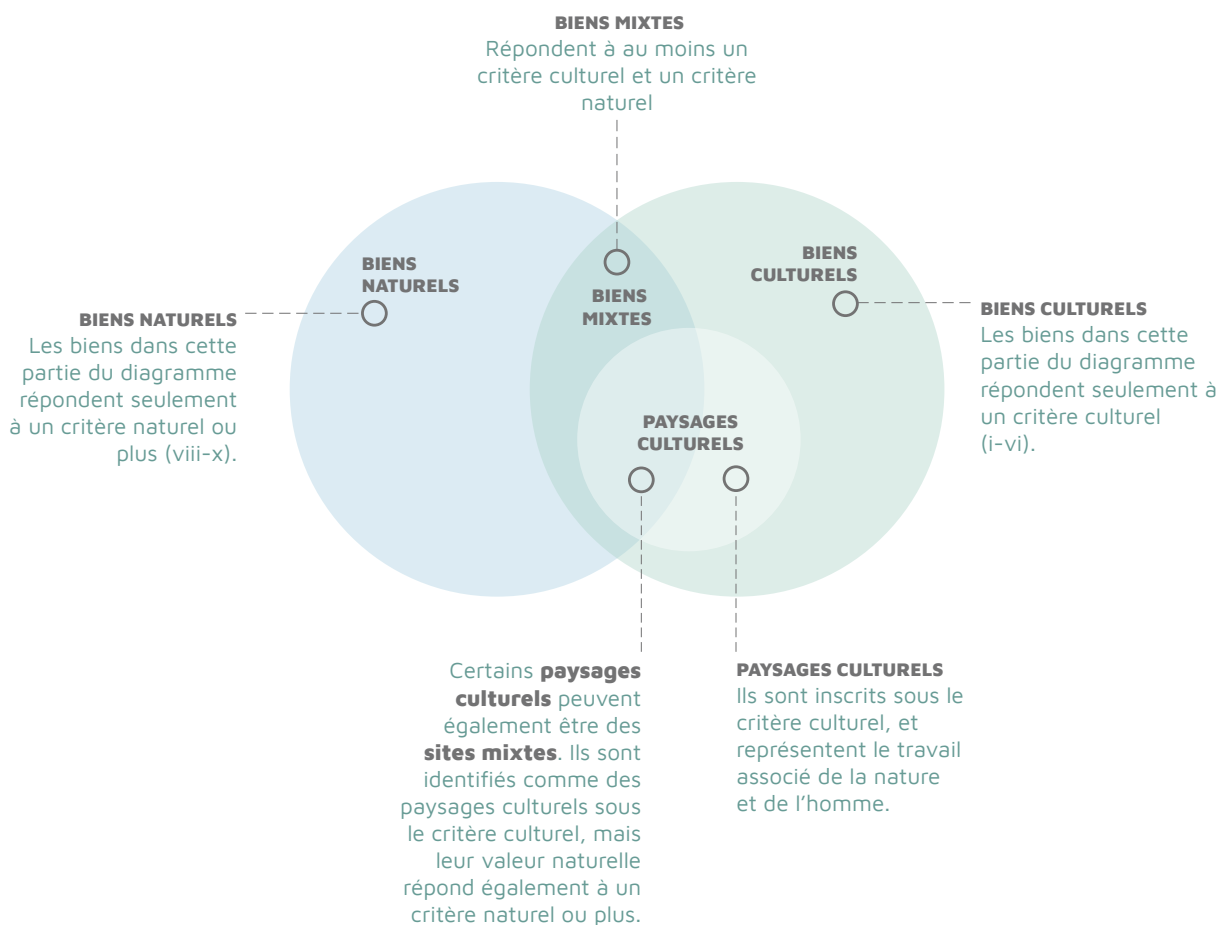


Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle dans la Convention sur le patrimoine mondial. Les trois piliers doivent exister pour qu'un bien soit considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Schéma 2. Types de sites du Patrimoine mondial et relations entre eux (Source : UNESCO / ICCROM/ ICOMOS / UICN, 2011).



Critère (ix) : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins. Ce critère est interprété de diverses façons, et est souvent appliqué en association avec au moins un autre critère (très souvent le critère sur la biodiversité (x)). Il est utilisé pour reconnaître les paysages terrestres et marins vastes et intacts, uniques à l'échelle mondiale, ou les écosystèmes et communautés menacés, et autres zones ayant des processus écologiques et biologiques significatifs mondiaux en cours⁸. Il a été appliqué à 128 sites naturels/mixtes (51% du total mondial), mais seulement utilisé comme critère unique pour six sites, dont aucun en Afrique⁹.

8 Voir aussi Tableau 2.1 dans Bertzky et al. (2013). Biodiversité terrestre et Liste du patrimoine mondial. UICN, Gland, Suisse et CMSC-PNUE, Cambridge, Royaume-Uni.

9 Trois d'entre eux sont des petits sites insulaires, soumis

Critère (x) : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. Ce critère s'applique aux sites qui sont particulièrement importants pour la conservation de la biodiversité, la plupart du temps mesurée en termes de richesse totale d'espèces de plantes et d'animaux, du nombre et de la part d'espèces endémiques, et du nombre et de la part d'espèces reconnues comme étant mondialement menacées d'extinction. Ce critère peut être évalué relativement objectivement en faisant référence aux ensembles de données mondiales sur

aux processus biogéographiques insulaires, à l'évolution des espèces endémiques, et à la colonisation (Rennell Est, îles d'Ogasawara et Surtsey), alors que trois autres sont le parfait exemple de l'évolution des forêts tempérées au cours de la période récente (évolutionnairement parlant) (forêts de hêtres européennes, Shirakami-Sanchi et forêts hycaniennes).

la biodiversité, comme la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, la Base de données mondiale des Zones clés pour la biodiversité, les Zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International, les Points chauds de biodiversité de Conservation International, et les 200 Écorégions prioritaires mondiales du WWF.

L'application de ces critères, et d'autres aspects du processus d'inscription sur la Liste, sont présentés en détail plus avant dans ce rapport.

1.5 Types de sites du patrimoine mondial

Les sites du Patrimoine mondial sont typiquement des zones de terre et/ou de mer situées dans les frontières d'un seul pays. Elles sont en général proposées pour inscription en tant que site «naturel» ou «culturel», avec certains sites «mixtes» (environ 4% du total) inscrits sous au moins un critère naturel et un critère culturel. En outre, les «paysages culturels» (qui reconnaissent explicitement les liens entre la nature, la culture et les populations dans l'utilisation du milieu naturel) sont en général inscrits sous le critère culturel, mais peuvent, dans de rares cas, être des paysages culturels «mixtes» qui satisfont au moins un critère naturel ainsi qu'un critère culturel. La relation entre ces types de sites est illustrée dans le Schéma 2.

De temps en temps, les sites peuvent être configurés comme :

- **Des biens transfrontaliers** impliquant des zones uniques de terre et/ou de mer situées le long d'une frontière internationale (Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria par ex., partagé entre le Zimbabwe et la Zambie), ou le Complexe W-Arly-Pendjari, partagé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) ;
- **Des biens en série**, impliquant plusieurs zones de terre et/ou de mer séparées au sein d'un seul pays (comme les Aires protégées de la région florale du Cap) ; ou
- **Des biens transnationaux en série**, impliquant plusieurs zones de terre et/ou de mer séparées, réparties sur deux pays ou plus (il n'existe actuellement pas d'exemples africains, mais le site des Réserves de la cordillère de Talamanca-La Amistad / Parc national La Amistad, partagé entre le Costa Rica et le Panama, en est un bon exemple).

1.6 La liste du Patrimoine mondial en péril

Pour l'Afrique, la possibilité d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril est particulièrement intéressante. Il s'agit d'un mécanisme utilisé pour mettre en lumière les dangers sérieux et spécifiques qui menacent un site, qui encourage le soutien envers des mesures correctives. Cela peut inclure une assistance financière et technique de la part de la communauté internationale et/ou des actions spécifiques de gestion menées à l'échelle intérieure. Comme nous le verrons plus avant dans le rapport, l'Afrique abrite davantage de sites en péril que n'importe quelle autre région. L'inscription sur la Liste en péril permet, entre autres, au Comité du patrimoine mondial d'affecter une aide immédiate à partir du Fonds du patrimoine mondial pour les biens menacés, à la demande de l'État partie.

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril exige que le Comité du patrimoine mondial se mette d'accord sur un programme de mesures correctives développées par l'État partie concerné, et suive les avancées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. L'objectif est d'éliminer et/ou d'atténuer les menaces, et de permettre la suppression du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril dès que possible. La présence d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril permet à la communauté de la conservation de répondre aux menaces spécifiques identifiées de façon efficace. Parfois, la simple perspective d'inscrire un site sur la Liste en péril peut stimuler des mesures en faveur de la conservation au niveau national et international.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril n'est pas perçue de la même façon par tous les pays. Parfois, le pays concerné peut la demander comme façon d'attirer l'attention sur les problèmes d'un site, et d'obtenir l'aide nécessaire pour les résoudre. D'autres pays cependant préfèrent éviter une inscription sur la Liste, qu'ils jugent embarrassante. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril ne doit en aucun cas être considérée de façon négative, mais plutôt comme un appel à une action concertée, par toutes les parties concernées, afin de répondre aux besoins de conservation spécifiques de ce site.



2 DRESSER LE BILAN : 40 ANS D'AVANCÉES

Arc-en-ciel à Mosi-oa-Tunya / Chutes
Victoria, Zambie et Zimbabwe

2.1 Développement du réseau du patrimoine mondial naturel en Afrique

Le Parc national du Simien en Éthiopie est devenu le premier site naturel du Patrimoine mondial d'Afrique lors de son inscription en 1978, aux côtés des îles Galápagos (Équateur), du Parc national de Yellowstone (États-Unis), et du Parc national Nahanni (Canada). Depuis cette date, le réseau en Afrique s'est développé pour inclure à l'heure actuelle 48 sites naturels et mixtes dans 30 pays du continent¹⁰ – des lieux spectaculaires, depuis les sommets enneigés du Kilimandjaro, du mont Kenya et des montagnes Rwenzori, jusqu'aux forêts tropicales denses du bassin du Congo, en passant par les vastes espaces ouverts des grandes savanes d'Afrique et les vastes déserts de Namibie et du Sahara.

Les diagrammes du Schéma 3 illustrent la croissance de cet impressionnant réseau de sites pendant ses 40 premières années (1978-2017), et font des comparaisons entre l'Afrique et le reste du monde. Fin 2017, l'Afrique accueillait 47 (19,5%) des 241 sites naturels/mixtes présents sur la Liste du patrimoine mondial à cette époque, avec un site (les montagnes de Barberton Makhonjwa) qui s'est ajouté en 2018. La localisation des 48 sites naturels/mixtes africains apparaît sur la carte, Schéma 4, et une courte description de chaque site est fournie dans le Tableau 1 à la fin du chapitre.

¹⁰ Ce rapport ne couvre pas les cinq sites naturels/mixtes présents aux îles Canaries (Espagne), Madère (Portugal), la Réunion (France) et Socotra (Yémen), même si ces îles appartiennent géographiquement à l'Afrique.

Schéma 3. Expansion du réseau du patrimoine mondial naturel en Afrique, comparé au reste du monde. Gauche : Nombre cumulé de sites naturels/mixtes inscrits en Afrique et dans le reste du monde, pour chaque période de 5 ans, de 1978 à 2017. Droite : Part du total cumulatif global de sites naturels/mixtes inscrits situés en Afrique, pour chaque période de 5 ans, de 1978 à 2017.

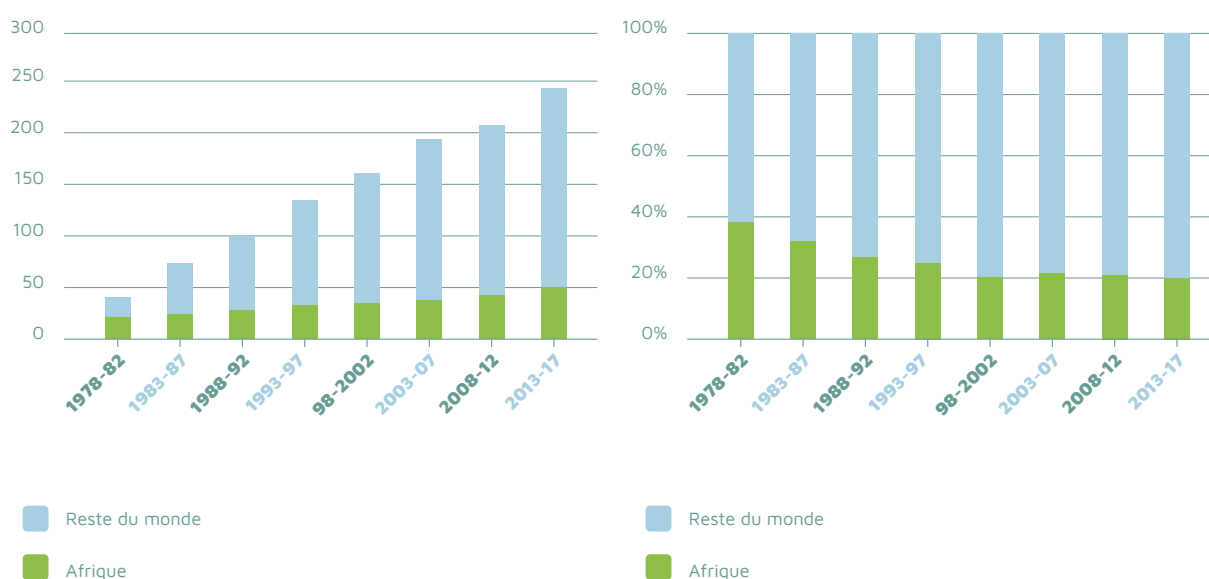
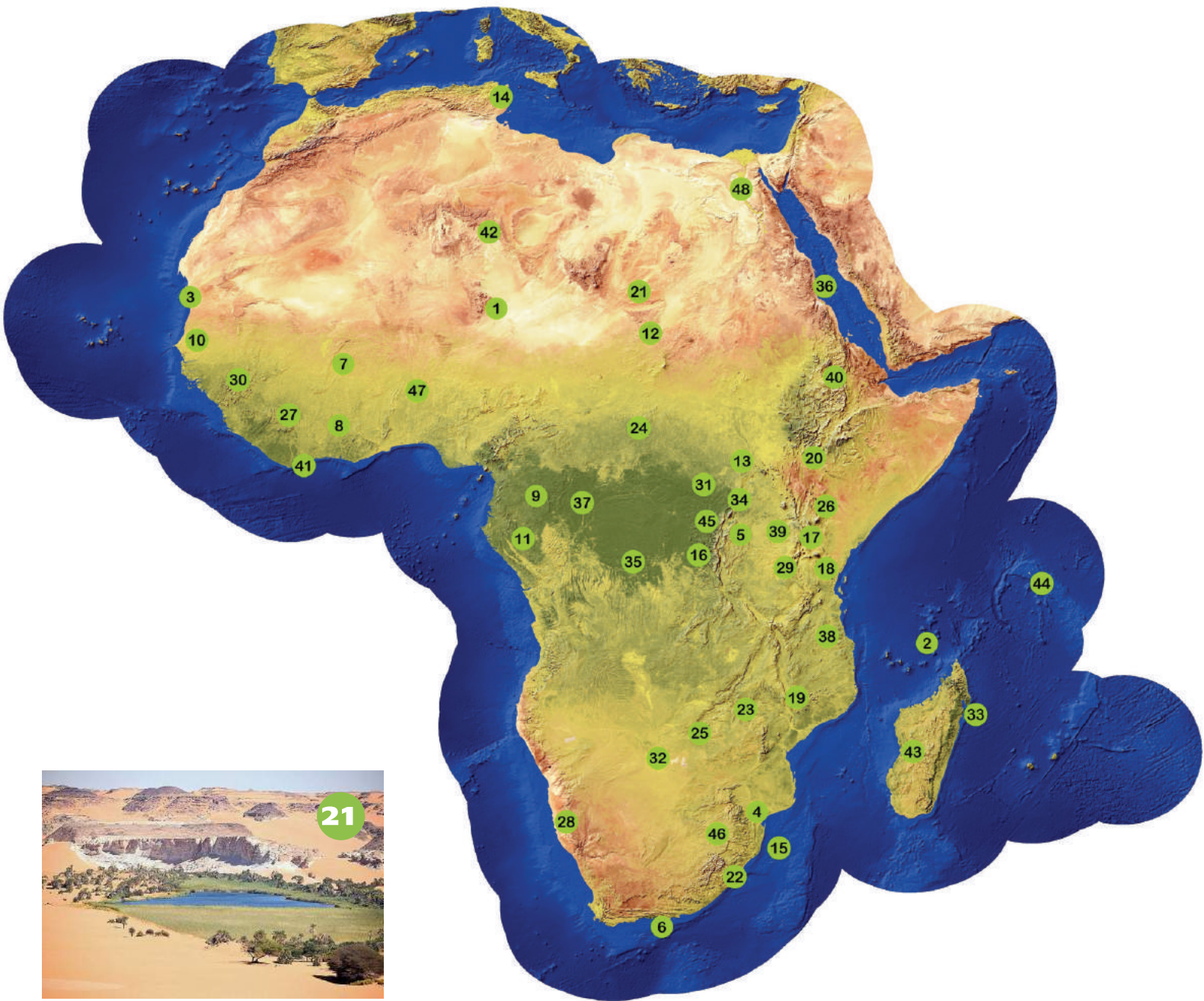


Schéma 4. Carte des sites du patrimoine mondial naturels et mixtes (naturels/culturels) en Afrique (en 2019).





10



12



2



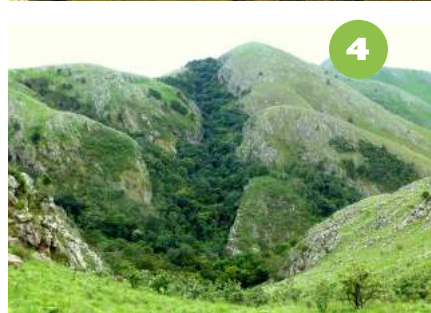
23



14



22



4



30



3



28



35

- 1 Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré NIGER
- 2 Atoll d'Aldabra SEYCHELLES
- 3 Parc national du banc d'Arguin MAURITANIE
- 4 Montagnes de Barberton Makhonjwa AFRIQUE DU SUD
- 5 Forêt impénétrable de Bwindi OUGANDA
- 6 Aires protégées de la Région Florale du Cap AFRIQUE DU SUD
- 7 Falaises de Bandiagara (pays dogon) MALI
- 8 Parc national de la Comoé CÔTE D'IVOIRE
- 9 Réserve de faune du Dja CAMEROUN
- 10 Parc national des oiseaux du Djoudj SÉNÉGAL
- 11 Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda GABON
- 12 Massif de l'Ennedi : paysage naturel et culturel TCHAD
- 13 Parc national de la Garamba RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 14 Parc national de l'Ichkeul TUNISIE
- 15 Parc de la zone humide d'iSimangaliso AFRIQUE DU SUD
- 16 Parc national de Kahuzi-Biega RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 17 Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift KENYA
- 18 Parc national du Kilimandjaro TANZANIE
- 19 Parc national du lac Malawi MALAWI
- 20 Parc nationaux du lac Turkana KENYA
- 21 Lacs d'Ounianga TCHAD
- 22 Parc Maloti-Drakensberg LESOTHO & AFRIQUE DU SUD
- 23 Parc national de Mana Pools ZIMBABWE
- 24 Parc national du Manovo-Gounda St Floris RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- 25 Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria ZAMBIE & ZIMBABWE
- 26 Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya KENYA
- 27 Réserve naturelle intégrale du mont Nimba CÔTE D'IVOIRE ET GUINÉE
- 28 Erg du Namib NAMIBIE
- 29 Zone de conservation de Ngorongoro RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
- 30 Parc national du Niokolo-Koba SÉNÉGAL
- 31 Réserve de faune à okapis RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 32 Delta de l'Okavango BOTSWANA
- 33 Forêts humides de l'Atsinanana MADAGASCAR
- 34 Monts Rwenzori OUGANDA
- 35 Parc national de la Salonga RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 36 Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dungonab - Parc national marin de l'île de Mukkawar SOUDAN
- 37 Trinational de la Sangha CAMEROUN, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE & CONGO
- 38 Réserve de gibier de Selous RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
- 39 Parc national de Serengeti RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
- 40 Parc national du Simien ÉTHIOPIE
- 41 Parc naturel de Taï CÔTE D'IVOIRE
- 42 Tassili n'Ajjer ALGÉRIE
- 43 Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha MADAGASCAR
- 44 Réserve naturelle de la vallée de Mai SEYCHELLES
- 45 Parc national des Virunga RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- 46 Dôme de Vredefort, site naturel AFRIQUE DU SUD
- 47 Complexe W-Arly-Pendjari BÉNIN, BURKINA FASO & NIGER
- 48 Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines), site naturel ÉGYPTÉ



44



42



26

2.2 Caractéristiques des sites naturels et mixtes du Patrimoine mondial en Afrique

Un grand nombre des sites naturels/mixtes d'Afrique reconnaissent l'importance à l'échelle mondiale de la mégafaune unique du continent - ses rhinocéros, éléphants, hippopotames et girafes, qui n'ont aucun équivalent dans le monde. Dix sites (Schéma 5) s'étendent sur de vastes parties de la savane africaine et des habitats boisés : Serengeti/Ngorongoro à l'est, Garamba et Manovo-Gounda St Floris sur les marges septentrionales du bassin du Congo, complexe W-Arly-Pendjari, Comoé et Niokolo-Koba en Afrique de l'Ouest, et plus au sud les terres boisées de miombo de la réserve de Selous jusqu'à Mana Pools dans la vallée du Zambèze.

Tout aussi importantes à l'échelle continentale se trouvent les luxuriantes forêts tropicales de l'Afrique, représentées par 11 sites. Chacun soutient une suite d'espèces bien distinctives et emblématiques

comme les grands singes - gorilles, chimpanzés et chimpanzés nains -, les curieux lémuriers de Madagascar, l'étrange okapi ressemblant à une girafe du Congo oriental, et l'hippopotame pygmée miniature en Afrique de l'Ouest.

Les montagnes sont la troisième plus grande catégorie du réseau de Patrimoine mondial en Afrique, avec sept sites sur la Liste. Ceux-ci incluent les trois plus hautes montagnes du continent (Kilimandjaro, mont Kenya et montagnes Rwenzori), ainsi que d'autres montagnes spectaculaires, en Éthiopie (Simien), au Lesotho/Afrique du Sud (Parc Maloti-Drakensberg), et en Guinée/Côte d'Ivoire (mont Nimba). Ces milieux montagneux servent souvent «d'îlots d'habitats» isolés, où les processus évolutifs ont permis une grande diversité de faune et de flore endémiques.

Schéma 5. Nombre de sites naturels/mixtes du patrimoine mondial en Afrique représentant des biomes et thèmes majeurs. Certains sites couvrent des biomes et/ou des thèmes multiples.

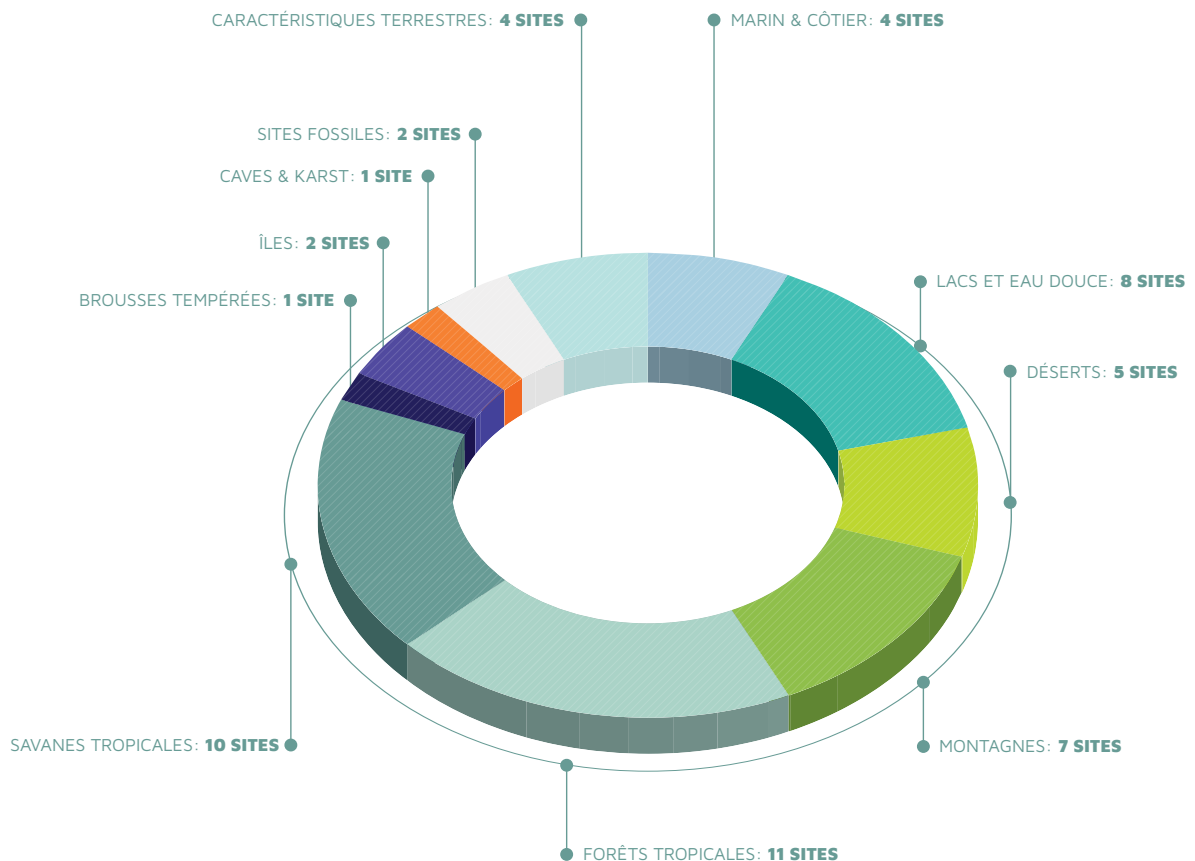


Schéma 6. Application des quatre critères naturels du patrimoine mondial en Afrique (gauche ; 48 sites) et dans le reste du monde (droite ; 204 sites). Remarquez que certains sites répondent à plus d'un critère.

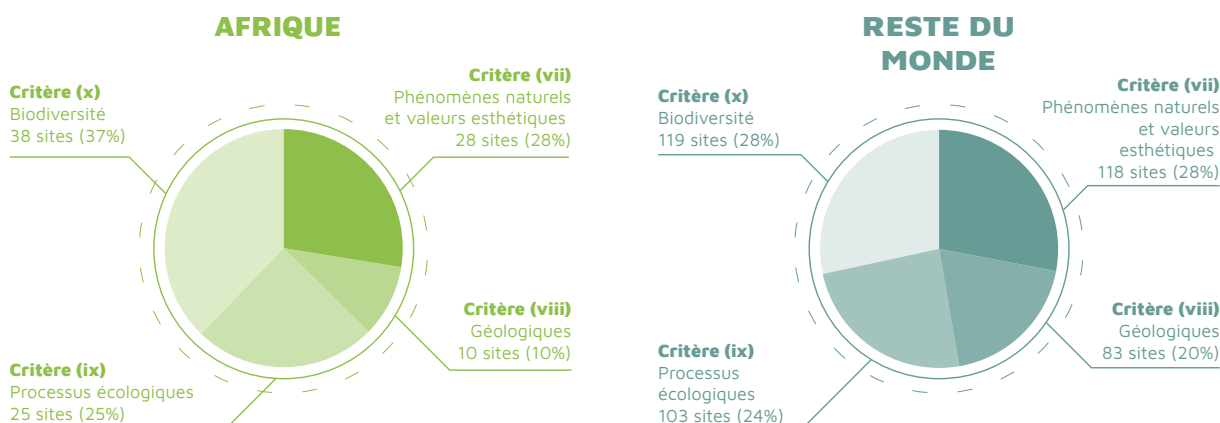
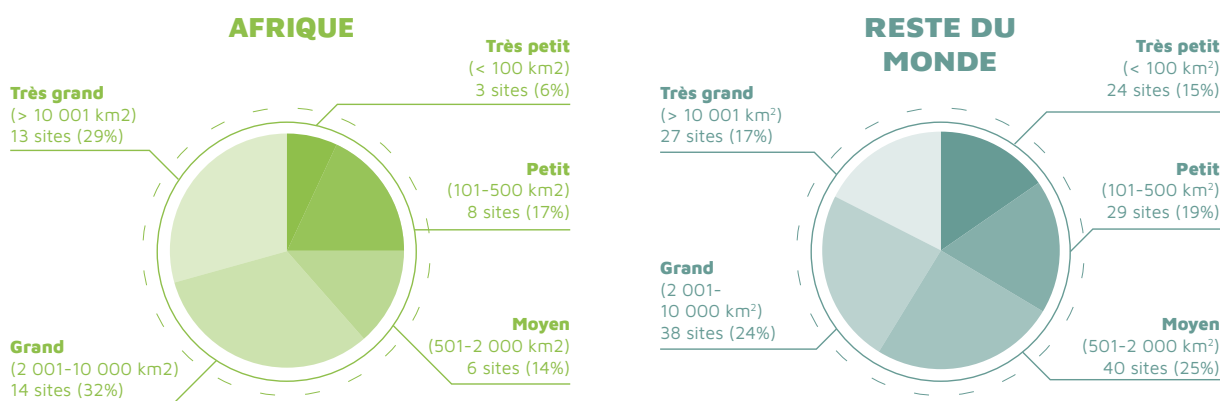


Schéma 7. Répartition par taille des sites terrestres naturels/mixtes du Patrimoine mondial en Afrique (gauche ; 44 sites) et dans le reste du monde (droite ; 158 sites). Les sites majoritairement marins n'ont pas été pris en compte dans ce schéma.



Les lacs africains et les zones humides d'eau douce inscrits à la Liste du patrimoine mondial sont aussi divers que les milieux dans lesquels ils évoluent. Certains sont d'importants sanctuaires pour les oiseaux près de la côte (Ichkeul en Tunisie ; Djoudj au Sénégal ; iSimangaliso en Afrique du Sud), alors que d'autres se trouvent le long de la Grande vallée du Rift - des anciennes « mers » intérieures qui servent de laboratoires d'évolution pour une grande diversité de poissons endémiques et autres biotes (lacs Malawi et Turkana). Les autres lacs de la vallée du Rift sont des bassins salins peu profonds qui soutiennent de vastes volées de flamands (Réseau de lacs du Kenya). Deux autres systèmes d'eau douce extraordinaires sont inclus sur la Liste - les lacs d'Ounianga au Tchad, présents au cœur du Sahara grâce à l'infiltration d'eau fossile issue des aquifères souterrains, et le delta de l'Okavango en Ouganda,

une zone humide immense dans le Kalahari, où les eaux saisonnières des terres en altitude angolaises se déversent et disparaissent dans les sables du désert.

Les trois quarts des sites naturels en Afrique représentent quatre biomes (savanes, forêts, montagnes et milieux d'eau douce). Les autres biomes et thèmes sont moins bien représentés (Schéma 5). Les déserts, par exemple, qui couvrent pourtant plus de 25% de la surface terrestre du continent, sont seulement représentés par cinq sites (comme l'Erg du Namib et les réserves de l'Air et du Ténéré au Niger). De même, le milieu côtier et marin n'est représenté que par quatre sites (comme le site de la Mer rouge à Sanganeb au Soudan, et le site du banc d'Arguin en Mauritanie).

Concernant les quatre critères utilisés pour

déterminer la valeur universelle exceptionnelle d'un bien, les sites africains se distinguent des autres avec une part bien plus élevée de sites répertoriés pour leur valeur exceptionnelle en termes de biodiversité, et nettement moins pour leur valeur géologique (Schéma 6). En général, les sites terrestres en Afrique sont plus grands que ceux du reste du monde, 61% d'entre eux excédant même 2000 km² (comparé à 41% dans le reste du monde, Schéma 7). L'Afrique n'abrite que trois (6%) sites très petits, alors qu'une part bien plus élevée (15%) des sites du reste du monde tombent dans cette catégorie (plus petit que 100 km²).

2.3 État de la conservation et évaluations des perspectives

Les sites du Patrimoine mondial peuvent être gérés comme des « modèles de bonnes pratiques » en matière de gestion de la conservation, et peuvent bénéficier de la priorité des autorités nationales et institutions partenaires du fait de leur statut internationalement reconnu. Les États parties concernés sont dans l'obligation d'offrir la protection et la gestion nécessaires pour soutenir la valeur universelle exceptionnelle d'un site, ainsi que le suivi



Photo : Gecko à queue feuillue, Forêts humides de l'Atsinanana, Madagascar

de l'état de conservation des principaux attributs de la valeur universelle exceptionnelle pour garantir l'efficacité des programmes de gestion. Les deux principales dispositions de suivi dans la Convention sont la soumission périodique de rapports, et les processus de suivi réactifs¹¹. Le processus de soumission périodique de rapports exige que les États parties soumettent tous les dix ans environ un rapport sur l'état de conservation de leurs biens, à l'aide d'un outil de soumission de rapports en ligne. Ils doivent également informer le Centre du patrimoine mondial s'ils anticipent une évolution pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien, afin que des conseils appropriés puissent être fournis pour atténuer tout impact négatif potentiel. À l'occasion, le Centre du patrimoine mondial ou l'organe consultatif recevra un rapport des évolutions affectant un bien de la part d'une autre source, auquel cas il sera demandé à l'État partie de commenter l'information et d'envisager les mesures nécessaires à prendre.

Lorsqu'une menace spécifique est identifiée, le processus de suivi réactif est déclenché. Cela permet à l'État partie de soumettre des rapports d'état sur la conservation, et de demander des conseils d'experts en invitant une mission de suivi réactive (ou une mission consultative technique) à venir sur le site. De telles missions impliquent en général au moins un expert nommé par le Centre du patrimoine mondial et un autre du (des) organe(s) consultatif(s) technique(s) pertinent(s) (l'UICN pour les sites naturels). Le résultat de ces missions, rapporté au Comité et officiellement accepté en tant que Décision du Comité, est normalement l'identification d'un ensemble de mesures correctives pour atténuer toute menace potentielle ou présente. Dans certains cas, cela peut entraîner une recommandation d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril (voir Section 2.4 ci-dessous). Dans la plupart des cas, d'autres missions de suivi réactives seront proposées occasionnellement, afin d'évaluer les avancées dans la réalisation des mesures acceptées, et de décider d'ajustements si nécessaire. Pour les sites sur la Liste en péril, l'État partie doit soumettre un rapport annuel d'état de la conservation, qui est résumé et consolidé avec des informations tirées d'autres sources, à destination du Comité. En outre,

pour les sites sur la Liste en péril, des indicateurs spécifiques sont identifiés pour montrer les avancées positives pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le site, permettant son éventuelle suppression de la Liste en péril. Comme le montre le Tableau 1, 27 des 48 sites naturels/mixtes en Afrique (56%) ont bénéficié de missions de suivi réactives.

En 2014, l'UICN a publié L'Horizon du Patrimoine mondial, une évaluation mondiale des sites naturels et mixtes du Patrimoine mondial, actualisée tous les trois ans¹². Pour cela, l'UICN s'appuie sur des rapports officiels, ainsi que sur l'avis d'experts indépendants qui connaissent bien les sites et sur celui des Membres de l'UICN, des Commissions de l'UICN, du Secrétariat de l'UICN, des gestionnaires de sites et d'autres parties prenantes (chercheurs, ONG, groupes communautaires et agences internationales, entre autres). La note globale de l'évaluation des perspectives pour chaque site se base sur : (a) une analyse détaillée de l'état actuel et des tendances des valeurs du Patrimoine mondial ; (b) une évaluation des menaces existantes et potentielles ; et (c) une évaluation des accords en matière de protection et de gestion, et de l'efficacité.

Le dernier rapport L'Horizon du Patrimoine mondial 2 de l'UICN a été publié en 2017, et a évalué les 47 sites naturels/mixtes en Afrique à cette période. Les perspectives générales de la conservation pour chacun de ces sites sont rapportées dans le Tableau 1, à la fin du chapitre, et comparées avec d'autres régions du monde dans le Schéma 8. Presque la moitié des sites naturels/mixtes en Afrique (23 sites, soit 49% du total) sont considérés comme étant dans une condition critique (26%), ou significativement préoccupante (23%). L'état de conservation relativement mauvais des sites africains est attribué à diverses menaces, les plus importantes étant le braconnage, les niveaux non-durables de chasse, les incendies incontrôlés, l'exploitation du bois, les espèces envahissantes et le changement climatique¹³. L'évaluation de 2017 souligne également les défaillances de gestion, 32% seulement des sites du continent ayant une

¹² Voir les détails et les résultats ici : <https://worldheritageoutlook.iucn.org/fr>

¹³ Selon le rapport L'Horizon du Patrimoine mondial 2 de l'UICN, il y a toutefois de nombreux autres facteurs en cause.

¹¹ Plus de détails sur : <https://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/> et <http://whc.unesco.org/fr/suivi-reactif/>

protection et une gestion « globalement efficaces » ou « très efficaces ». Entre les évaluations de 2014 et 2017, les perspectives globales des sites africains ont montré une légère amélioration, car les menaces qui pesaient sur quatre sites ont été atténuées, et seul un site a vu son état se dégrader (Tableau 1).

2.4 Sites du patrimoine mondial africain en péril

L’Afrique abrite 12 sites naturels de la liste du Patrimoine mondial en péril, plus que toute autre région au monde, soit 70% du total mondial des 17 sites naturels présents sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Plus de la moitié de ces sites sont situés dans des zones connaissant des troubles sociaux ou ayant connu un conflit récent (dont les impacts peuvent durer bien après la fin des hostilités) : cinq sites sont situés en République démocratique du Congo (Garamba, Kahuzi-Biega, Okapi, Salonga et Virunga), un site est en République centrafricaine (Manovo-Gounda St Floris) et un autre au Niger (Aïr et Ténéré). Cinq sites sont présents sur la Liste en péril pour d’autres raisons :

- Le braconnage, qui décime les populations d’espèces sauvages à Niokolo-Koba et Selous ;
- La construction d’infrastructures (grands barrages), qui menace le lac Turkana et Selous ;
- L’exploitation minière, qui continue à ouvrir des zones et à affecter le mont Nimba et Selous ;
- L’exploitation illégale du bois, qui impacte les Forêts humides de l’Atsinanana.

Dans tous ces cas, la réponse des gestionnaires pour lutter contre les menaces présentes n’a pas été

suffisante pour permettre que ces sites soient retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril. Cela peut être dû à l’échelle et à la gravité des enjeux, et au manque évident de financement, de personnel, et d’autres ressources pour lutter contre ces problèmes. La Réserve de gibier de Selous par exemple couvre 51 000 km², soit dix-sept fois la taille du Parc national de Yosemite aux États-Unis ; néanmoins elle ne fonctionne qu’avec une petite partie du budget de Yosemite.

Le Schéma 9 présente une chronologie de l’application de l’inscription sur la Liste en péril pour 18 sites africains depuis 1978. Sept sites africains ont été retirés de la Liste en péril (même si Comoé et Garamba ont été réinscrits quelques années après leur suppression initiale). Les sites ayant été retirés sont : (a) deux zones humides (Djoudj et Ichkeul) où les demandes concurrentielles d’eau avaient des graves conséquences à court terme, mais elles ont pu être résolues en mieux gérant l’eau ; (b) trois sites qui étaient négativement impactés par des troubles sociaux (Rwenzori, Comoé et Simien). Dans chaque cas, les gestionnaires de sites avaient dû partir, laissant ainsi « la porte ouverte », ce qui avait entraîné une dégradation significative des ressources, et avait requis une longue période de restauration écologique après la réinstallation d’une gestion effective ; et (c) un site (Ngorongoro), qui avait souffert d’un déclin rapide car les gestionnaires étaient incapables de lutter contre le braconnage et les autres menaces (dans ce cas, cela fut rapidement résolu après l’inscription sur la Liste en péril). Plus de précisions sur trois exemples africains sur la Liste en péril, dans l’Encadré 1.

Schéma 8. Perspectives de conservation pour les sites naturels/mixtes du patrimoine mondial en Afrique, en 2017 (gauche ; 47 sites) comparés à ceux du reste du monde (droite ; 194 sites) (UICN, 2017).

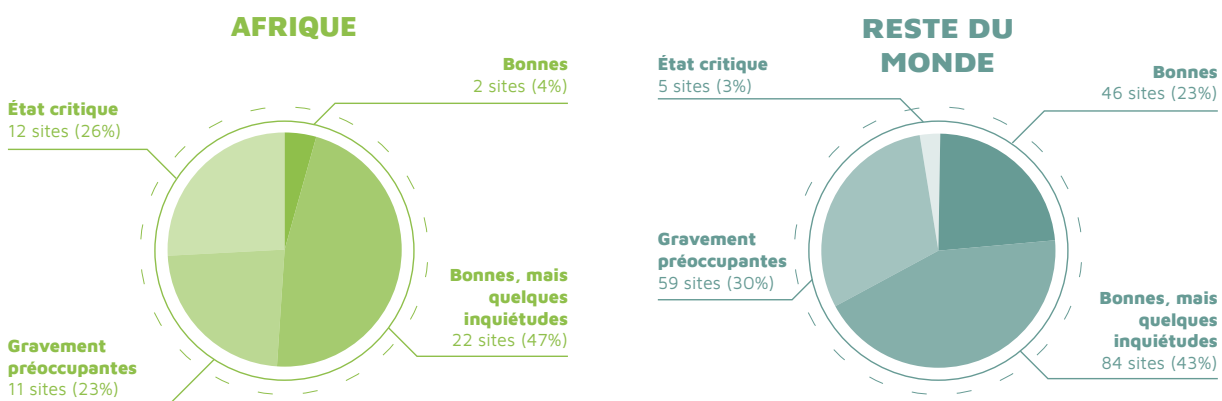
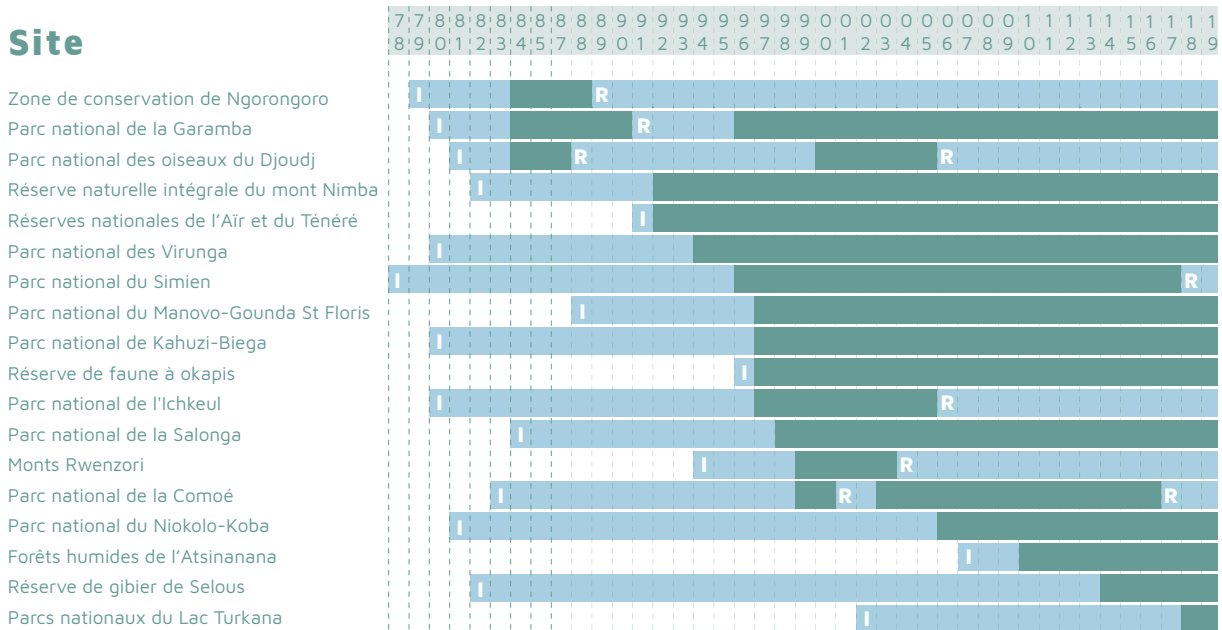


Schéma 9. Périodes d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1978 pour les 18 sites africains ayant été répertoriés sur cette Liste.

Années, 1978 à 2019

Site



Clé : **I** = Année d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; **barre bleu clair** = années sur la Liste du patrimoine mondial ; **barre bleu foncé** = années sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; **R** = année de suppression de la Liste du patrimoine mondial en péril.



Photo : Flamands, lac Bogoria, Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift, Kenya



Vue aérienne du delta d'Okavango, Botswana

ENCADRÉ 1

LISTE EN PÉRIL : QUELQUES EXEMPLES



Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal) Ce site de zones humides dans l'estuaire du fleuve Sénégal est une zone cruciale pour la sauvagine en hivernage sur la côte ouest-africaine. Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à deux reprises, sur les périodes 1984-88 et 2000-06. La première fois, le régime hydrique de la zone humide était sévèrement affecté par la construction de barrages. Il a fallu plusieurs années pour que l'impact de ces infrastructures soit atténué, grâce à plusieurs interventions comme la construction de digues et d'écluses qui ont permis de gérer artificiellement le régime hydrique.

Parallèlement, le WWF a parrainé une évaluation de la gestion à grande échelle, ainsi qu'un plan de gestion pour lutter contre divers autres problèmes, ce qui a permis au site d'être retiré de la Liste en péril après seulement quatre ans. Cependant, le site a été réinscrit sur la Liste en péril en 2000, après une invasion massive de la plante exotique envahissante *Salvinia molesta*. Cette situation a pu être contrôlée grâce à l'introduction d'agents de contrôle biologiques et, après d'autres améliorations de la gestion qui étaient par ailleurs nécessaires, le site a pu de nouveau être retiré de la Liste en péril en 2006.



Parcs nationaux du Lac Turkana (Kenya) Les trois parcs nationaux qui forment ce site (Sibiloï, îles centrales et australes) protègent les habitats essentiels qu'abrite le quatrième lac le plus profond d'Afrique, qui est aussi le plus salé. Le lac sert de halte importante pour la sauvagine migratoire, est un lieu de reproduction important pour le crocodile du Nil, et abrite une variété de biotes aquatiques inhabituels, ainsi qu'une faune et une flore désertiques remarquables. Sibiloï est également un important site de fossiles qui contribue significativement à notre compréhension des milieux paléolithiques pendant les ères

Pliocène-Pléistocène (il y a 1 à 4 millions d'années). Après plusieurs recommandations du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN d'inscrire ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la décision a finalement été prise en 2018 alors que les niveaux d'eau du lac diminuaient rapidement du fait du remplissage du nouveau barrage éthiopien Gibe III, et du nouveau système d'irrigation de Kuraz, qui pompait des quantités de plus en plus importantes d'eau en aval du fleuve Omo. Une évaluation environnementale stratégique a été initiée, en tant qu'effort coopératif entre l'Éthiopie et le Kenya, sachant que deux autres barrages dans les zones de bassin versant du lac, dans les montagnes éthiopiennes, sont prévus, et que les systèmes d'irrigation agricoles menacent également de s'étendre, ce qui pourrait également impacter l'afflux d'eau du lac. L'objectif de la Liste en péril dans ce cas est d'attirer l'attention sur le besoin de mesures pour atténuer l'impact de l'utilisation de l'eau en amont par un État partie voisin, afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien kenyan.



Parc national du Simien (Éthiopie) Le spectaculaire escarpement des montagnes Simien, au nord de l'Éthiopie, a été le premier site africain à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (1978). Il soutient une grande variété d'espèces endémiques des zones d'altitude éthiopiennes, notamment le bouquetin d'Abyssinie, le loup éthiopien et le babouin gélada. Comme beaucoup d'autres sites africains sur la Liste en péril, Simien a connu une disparition catastrophique de sa vie sauvage du fait des troubles sociaux. Pendant les années 1980 et jusqu'à la chute du gouvernement marxiste de Derg en 1991, une terrible et longue guerre a largement affamé cette partie d'Éthiopie, et a rendu la protection des espèces sauvages impossible.

Le nouveau gouvernement éthiopien arrivé au pouvoir au début des années 1990 a cherché le soutien de la communauté internationale pour restaurer les capacités de gestion et reconstituer les populations d'espèces sauvages. L'inscription du site sur la Liste en péril en 1996 faisait partie de cet effort. Le défi à relever était immense, et a impliqué divers partenaires internationaux, donateurs, chercheurs et ONG, ainsi qu'une forte volonté politique des gouvernements régional et national. Au cours des 22 années qui ont suivi, l'infrastructure du parc et les capacités de gestion ont été reconstruites, la vie sauvage et les habitats protégés, les communautés impliquées, et des plans pour agrandir significativement le site ont été élaborés. En 2017, les populations des principales espèces menacées comme le bouquetin d'Abyssinie et le loup éthiopien étaient suffisamment reconstituées pour permettre au site d'être retiré de la Liste en péril (même si des menaces importantes perdurent).

Tableau 1. Liste annotée des sites naturels/mixtes (naturels/culturels) du patrimoine mondial en Afrique (en 2019), avec les résultats de l'Évaluation des perspectives de conservation (EPC) de l'UICN, et les dates des missions de suivi du Centre du patrimoine mondial/UICN. Les numéros sur la carte font référence à la carte du Schéma 4.

Numéro sur la carte et photo miniature	Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de https://whc.unesco.org/fr/list , se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription
	<p>Réerves naturelles de l'Aïr et Ténéré (site naturel en péril, Niger). Il s'agit de la plus grande aire protégée d'Afrique. Elle couvre quelques 7,7 millions ha, même si l'aire considérée comme sanctuaire protégé ne représente qu'un sixième de la superficie totale. Elle comprend le massif éruptif de l'Aïr, îlot sahélien isolé dans le désert saharien du Ténéré par son climat, sa flore et sa faune. Les réserves possèdent un ensemble exceptionnel de paysages, d'espèces végétales et d'animaux sauvages comme l'antilope addax et la gazelle dama, en danger critique. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/573</p>
	<p>Atoll d'Aldabra (site naturel, Seychelles). L'atoll comprend quatre grandes îles de corail qui enferment une lagune peu profonde. L'ensemble est lui-même entouré d'un récif corallien. En raison des difficultés d'accès et de l'isolement, Aldabra a été préservé de l'influence humaine et est devenu un refuge pour quelque 152 000 tortues terrestres géantes, soit la plus grande population mondiale de ce reptile. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/185</p>
	<p>Parc national du banc d'Arguin (site naturel, Mauritanie). Situé le long de la côte atlantique, ce parc est formé de dunes de sable, de zones côtières marécageuses, de petites îles et d'eaux littorales peu profondes. L'austérité du désert et la richesse biologique de la zone marine créent un paysage terrestre et marin exceptionnellement contrasté. Une remarquable diversité d'oiseaux migrateurs y passent l'hiver. On y trouve également plusieurs espèces de tortues marines ainsi que des dauphins, que les pêcheurs utilisent pour rabattre les bancs de poissons. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/506</p>
	<p>Montagnes de Barberton Makhonjwa (site naturel, Afrique du Sud). Situées au nord-est de l'Afrique du Sud, les montagnes de Barberton Makhonjwa comprennent 40% de la ceinture de roches vertes de Barberton, l'une des plus anciennes structures géologiques de notre planète. Ce bien représente la succession de roches volcaniques et sédimentaires la mieux préservée datant de 3,6 à 3,25 milliards d'années, et constitue un dépôt diversifié d'informations sur les conditions de surface, les impacts des météorites, le volcanisme, les processus de formation des continents et l'environnement du début de la vie. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/1575</p>
	<p>Forêt impénétrable de Bwindi (site naturel, Ouganda). Situé dans le sud-ouest de l'Ouganda, le parc de Bwindi s'étend sur plus de 32 000 ha et présente une très riche biodiversité avec plus de 160 espèces d'arbres et plus de 100 espèces de fougères. Il abrite également de nombreuses espèces d'oiseaux et de papillons, ainsi que plusieurs espèces menacées, dont le gorille de montagne, en danger. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/682</p>
	<p>Aires protégées de la Région Florale du Cap (site naturel en série, Afrique du Sud). Il s'agit de l'un des plus grands centres de la biodiversité terrestre mondiale. Le bien étendu comprend des parcs nationaux, des réserves naturelles, des zones de nature sauvage, des forêts d'État et des aires de bassins versants de montagne. Ces éléments ajoutent un nombre important d'espèces de plantes endémique associées à la végétation du fynbos, une brousse sclérophylle au feuillage fin adaptée à la fois à un climat méditerranéen et à des incendies périodiques, qui est unique à la Région florale du Cap. Pour plus de précisions, voir : http://whc.unesco.org/fr/list/1007</p>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1991	77 360	✓		✓	✓	●	●	1995 1997 1998 2001 2015
1982	350	✓		✓	✓	●	●	-
1989	12 000			✓	✓	●	●	2014
2018	1 131		✓					-
1994	321	✓			✓	●	●	-
2004 (2015)	10 947			✓	✓	●	●	-

Numéro sur la carte et photo miniature

Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



7

Falaises de Bandiagara (pays dogon) (site mixte, Mali). En plus de ses paysages exceptionnels de falaises et de plateaux gréseux intégrant de très belles architectures (habitations, greniers, autels, sanctuaires et toguna – abris des hommes), le site de la région de Bandiagara possède des traditions sociales prestigieuses encore vivantes (masques, fêtes rituelles et populaires, cultes périodiquement rendus aux ancêtres à travers plusieurs cérémonies). Par ses caractéristiques géologiques, archéologiques et ethnologiques et ses paysages, le plateau de Bandiagara est l'un des sites les plus imposants d'Afrique de l'Ouest. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/516>



8

Parc national de la Comoé (site naturel, Côte d'Ivoire). Ce parc, qui est l'une des zones protégées les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest, se caractérise par la très grande diversité de sa végétation. La Comoé qui coule dans le parc explique que l'on y trouve des associations de plantes que l'on ne rencontre normalement que beaucoup plus au sud, comme les savanes arbustives et des îlots de forêt dense humide. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/227>



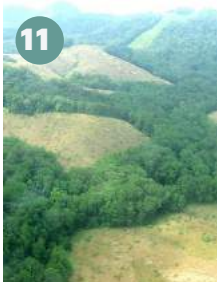
9

Réserve de faune du Dja (site naturel, Cameroun). C'est l'une des forêts humides d'Afrique les plus vastes et les mieux protégées, 90 % de sa superficie restant inviolée. Pratiquement encerclée par le fleuve Dja, qui en forme la limite naturelle, la réserve est surtout remarquable pour sa biodiversité et pour la très grande variété des primates qui y vivent. Elle abrite 107 espèces de mammifères, dont cinq sont mondialement menacées. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/407>



10

Parc national des oiseaux du Djoudj (site naturel, Sénégal). Dans le delta du fleuve Sénégal, le parc est une zone humide de 16 000 ha comprenant un grand lac entouré de ruisseaux, d'étangs et de bras morts, qui constituent un sanctuaire vital, mais fragile, pour un million et demi d'oiseaux tels que le pélican blanc, le héron pourpre, la spatule africaine, la grande aigrette et le cormoran. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/25>



11

Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (site mixte, Gabon). Le bien présente une interface inhabituelle entre une forêt tropicale ombrophile dense bien conservée et un milieu de savane relique abritant un large éventail d'habitats et d'espèces, parmi lesquelles de grands mammifères en voie de disparition. Il illustre des processus écologiques et biologiques d'adaptation des espèces et des habitats aux changements climatiques postglaciaires. Il abrite des témoignages des passages successifs des différents peuples qui l'ont habité, et notamment une collection remarquable de quelques 1800 pétroglyphes (gravures rupestres). Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1147>



12

Massif de l'Ennedi : Paysage naturel et culturel (site mixte, Tchad). Le massif de l'Ennedi est formé de grès. Avec le temps, l'érosion de l'eau et du vent a sculpté ce plateau, découpant des canyons et des vallées offrant des paysages spectaculaires composés de falaises, d'arches naturelles et de pitons rocheux. Dans les plus grands canyons, les eaux permanentes jouent un rôle capital dans l'écosystème du massif, et permettant la pérennité de la faune, de la flore et des êtres humains. Le site abrite l'une des plus grandes collections d'art rupestre du Sahara. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1475>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1989	3 274	✓				●	●	-
1983	11 500			✓	✓	●	●	2013 2017
1987	5 260			✓	✓	●	●	1998 2006 2012 2015 2019
1981	160	✓			✓	●	●	2000 2001 2005
2007	4 913			✓	✓	●	●	2015
2016	24 412	✓		✓			●	-

Numéro sur la
carte et photo
miniature

Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription

13



Parc national de la Garamba (site naturel en péril, République démocratique du Congo). Comprenant d'immenses savanes, herbeuses ou boisées, entrecoupées de forêts-galeries le long des rivières et de dépressions marécageuses, le parc abrite de grands mammifères comme l'éléphant, la girafe, l'hippopotame. Au moment de son inscription, la Garamba abritait également la dernière population survivante de la sous-espèce australe de rhinocéros blanc, dont la population est aujourd'hui considérée comme éteinte (voir note de bas de page). Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/136>

14



Parc national de l'Ichkeul (site naturel, Tunisie). Le lac et les zones humides de l'Ichkeul constituent un relais indispensable pour des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs – canards, oies, cigognes, flamants roses, etc. – qui viennent s'y nourrir et y nicher. Le lac est l'ultime vestige d'une chaîne de lacs qui s'étendait jadis à travers l'Afrique du Nord. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/8>

15



Parc de la zone humide d'iSimangaliso (site naturel, Afrique du Sud). Les processus fluviaux, marins et éoliens permanents sur ce site ont créé un relief très varié avec des récifs coralliens, de longues plages de sable, des dunes côtières, des systèmes lacustres, des marais et des zones humides à papyrus et roseaux. La mosaïque de reliefs et de types d'habitat crée des panoramas uniques au monde. Le site constitue un habitat d'importance essentielle pour une multitude d'espèces des milieux marins, dépendant des zones humides et de savane d'Afrique. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/914>

16



Parc national de Kahuzi-Biega (site naturel en péril, République démocratique du Congo). Vaste étendue de forêt tropicale primaire, le parc est dominé par deux volcans éteints spectaculaires, le Kahuzi et le Biega. Il est peuplé d'une faune abondante et variée. L'une des dernières populations de gorilles des plaines de l'est (ou gorille de Grauer), en danger critique (qui compte environ 1220 individus, voir note de bas de page), y vit entre 2 100 et 2 400 m d'altitude. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/137>

17



Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift (site naturel en série, Kenya). Le site comprend trois lacs interconnectés et peu profonds (lac Bogoria, lac Nakuru et lac Elementaita) qui se trouvent dans la vallée du Rift. Il héberge 13 espèces d'oiseaux mondialement menacées et la diversité des espèces d'oiseaux est une des plus élevées au monde. C'est le plus important site de nourrissage de la planète pour les flamants nains. On y trouve aussi des populations de bonne taille de mammifères, dont le rhinocéros noir, la girafe de Rothschild, le grand koudou, le lion, le guépard et le lycaon. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1060>

18



Parc national du Kilimandjaro (site naturel en péril, République unie de Tanzanie). Point culminant de l'Afrique à 5 895 m, le Kilimandjaro est un massif volcanique dont la cime isolée, couverte de neiges éternelles, surplombe la savane avoisinante. Il est entouré d'une forêt de montagne et abrite de nombreux mammifères, dont beaucoup appartiennent à des espèces menacées. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/403>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1980	5 000	✓			✓	●	●	1996 2000 2001 2016
1980	126				✓	●	●	1997 1999 2002 2003
1999	2 396	✓		✓	✓	●	●	-
1980	6 000				✓	●	●	1996 2000 2001 2017
2011	320	✓		✓	✓	●	●	-
1987	756	✓				●	●	-

Numéro sur la carte et photo miniature

Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



19

Parc national du lac Malawi (site naturel en série, Malawi). Situé au sud de l'immense lac Malawi, aux eaux claires et profondes et à l'arrière-plan de montagnes, le parc abrite plusieurs centaines d'espèces de poissons, presque toutes endémiques, qui présentent pour la théorie de l'évolution un intérêt comparable à celui des îles Galapagos. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/289>



20

Parcs nationaux du Lac Turkana (site naturel en série en péril, Kenya). Le Turkana est le plus salé des grands lacs d'Afrique, et est un laboratoire exceptionnel pour l'étude des communautés végétales et animales. Les trois parcs nationaux servent d'étapes aux oiseaux d'eau migrateurs et constituent d'importantes zones de reproduction pour le crocodile du Nil et d'autres espèces. Les gisements fossilifères de Koobi Fora, où l'on trouve de nombreux restes de mammifères, de mollusques et d'autres espèces, ont davantage contribué à la compréhension des paléo-environnements que tout autre site du continent. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/801>



21

Lacs d'Ounianga (site naturel en série, Tchad). Le site comprend 18 lacs interconnectés, situés dans la région hyperaride du désert du Sahara. Ce paysage naturel exceptionnel doit sa beauté à la variété spectaculaire des formes et des couleurs. Les lacs – salé, hypersalé ou d'eau douce – sont alimentés par des eaux souterraines et se divisent en deux groupes, séparés par une quarantaine de kilomètres. Grâce à la bonne qualité de leurs eaux douces, certains de ces lacs abritent une faune aquatique, notamment des poissons. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1400>



22

Parc Maloti-Drakensberg (site mixte transfrontalier, Lesotho & Afrique du Sud). Le site offre une beauté naturelle exceptionnelle qui s'exprime tant à travers ses contreforts de basalte vertigineux, ses arrière-plans incisifs et spectaculaires et ses remparts de grès dorés. La diversité des habitats du site protège un grand nombre d'espèces de plantes endémiques et capitales au niveau mondial, ainsi que diverses espèces menacées. Ce bien naturel spectaculaire compte également de nombreuses grottes et abris rocheux où l'on trouve le plus important et le plus dense groupe de peintures rupestres d'Afrique, au sud du Sahara. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/985>



23

Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore (site naturel, Zimbabwe). Au bord du Zambèze, de grands escarpements surplombent le fleuve et les plaines inondables où l'on trouve une concentration remarquable de faune sauvage comprenant notamment éléphants, buffles, léopards et guépards. Les crocodiles du Nil y sont également très nombreux. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/302>



24

Parc national du Manovo-Gounda St Floris (site naturel en péril, République centrafricaine). L'importance de ce parc tient à la richesse de sa flore et de sa faune. Ses vastes savanes abritent des espèces de mammifères très variées : rhinocéros noirs, éléphants, guépards, léopards, chiens sauvages, gazelles à front roux, buffles, et différents types d'oiseaux aquatiques qui trouvent leur habitat dans les plaines d'inondation du Nord. Au moment de son inscription, le parc abritait également une population de la sous-espèce occidentale de rhinocéros noir, dont la population est aujourd'hui considérée comme éteinte (voir note de bas de page). Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/475>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1984	94	✓		✓	✓	●	●	1995 2014
2001	1 615		✓		✓	●	●	2012 2015
2012	628	✓				●	●	-
2000 (2013)	2 493	✓			✓	●	●	-
1984	6 766	✓		✓	✓	●	●	2011
1988	17 400			✓	✓	●	●	1995 2019

Numéro sur la carte et photo miniature

Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



25

Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria (site naturel transfrontalier, Zambie & Zimbabwe). Elles figurent parmi les chutes d'eau les plus spectaculaires du monde. Le Zambèze, large de plus de 2 km à cet endroit, s'engouffre bruyamment dans une série de gorges de basalte, provoquant une brume irisée visible à plus de 20 km de distance. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/509>



26

Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya (site naturel, Kenya). Le mont Kenya est le deuxième plus haut sommet d'Afrique. C'est un ancien volcan éteint. Il reste une douzaine de glaciers sur la montagne, tous en retrait rapide, et l'on trouve quatre sommets secondaires situés à la tête de vallées glaciaires en forme de U. Avec ses sommets rugueux, couronnés de glaciers, et ses pentes moyennes boisées, le mont Kenya est un des paysages les plus impressionnants de l'Afrique de l'Est. L'évolution et l'écologie de la flore afro-alpine du mont Kenya fournissent un exemple exceptionnel de processus écologiques et biologiques. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/800>



27

Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (site naturel transfrontalier en péril, Côte d'Ivoire et Guinée). Situé aux confins de la Guinée, du Liberia et de la Côte d'Ivoire, le mont Nimba domine les savanes environnantes. Ses pentes, couvertes d'une forêt dense au pied d'alpages de graminées, recèlent une flore et une faune particulièrement riches, avec des espèces endémiques comme le crapaud vivipare ou des chimpanzés qui se servent de pierres comme d'outils. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/155>



28

Erg du Namib (site naturel, Namibie). L'Erg du Namib est le seul désert côtier où l'on trouve de vastes champs de dunes de sable sous l'influence du brouillard. Le site comprend des plaines de gravier, des cuvettes côtières, des collines rocheuses, des inselbergs à l'intérieur de l'erg, un lagon côtier, et des cours d'eau éphémères, le tout formant un paysage d'une beauté exceptionnelle. Le brouillard est ici la principale source d'eau, contribuant à un environnement, unique à une telle échelle, où invertébrés, reptiles et mammifères endémiques s'adaptent à une grande variété de micro-habitats et de niches écologiques toujours changeantes. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1430>



29

Zone de conservation de Ngorongoro (site mixte, République unie de Tanzanie). Cette zone d'usage multiple des terres, où la faune sauvage coexiste avec des pasteurs Massaï semi-nomades pratiquant l'élevage du bétail, comprend le spectaculaire cratère du Ngorongoro, la plus grande caldeira du monde. Le bien est voisin du Parc national de Serengeti et accueille la migration annuelle des gnous, zèbres, et gazelles sur ses plaines du nord pendant une partie de l'année. Le site abrite des traces de l'évolution humaine dont des empreintes de pas fossilisées datant de 3,6 millions d'années. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/39>



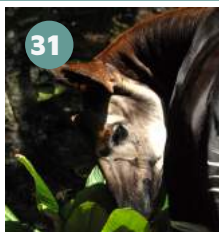
30

Parc national du Niokolo-Koba (site naturel en péril, Sénégal). Situées dans une zone bien irriguée, le long des rives de la Gambie, les forêts-galeries et les savanes du Niokolo-Koba abritent une faune d'une grande richesse : l'élan de Derby (la plus grande des antilopes), des chimpanzés, des lions, des léopards, des éléphants et de très nombreux oiseaux, reptiles et amphibiens. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/153>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1989	69	✓	✓			●	●	2000 2006
1997 (2013)	2 023	✓		✓		●	●	2008
1981 (1982)	180			✓	✓	●	●	1992 1993 1994 2000 2007 2013 2019
2013	30 777	✓	✓	✓	✓	●	●	-
1979 (2010)	8 094	✓	✓	✓	✓	●	●	1986 2007 2012 2017 2019
1981	9 130				✓	●	●	1989 1992 2001 2007 2010 2015

Numéro sur la
carte et photo
miniature

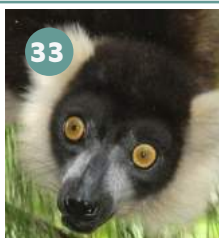
Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



Réserve de faune à okapis (site naturel en péril, République démocratique du Congo). La réserve de faune à okapis occupe environ un cinquième de la forêt d'Ituri au nord-est du pays. La réserve de faune abrite des espèces menacées de primates et d'oiseaux et environ 5000 okapis, sur les 30 000 vivant à l'état sauvage. La réserve possède également des sites panoramiques exceptionnels, dont des chutes sur l'Ituri et l'Epulu. Elle est habitée par des populations nomades traditionnelles de Pygmées Mbuti et de chasseurs Efe. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/718>



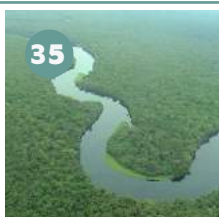
Delta de l'Okavango (site naturel, Botswana). Cette plaine est composée de marécages permanents et de prairies saisonnièrement inondées. Il s'agit d'un des très rares grands systèmes de deltas intérieurs n'ayant pas de débouché dans la mer et d'un système de zones humides quasi intact. C'est un exemple exceptionnel de l'interaction des processus climatiques, hydrologiques et biologiques. Le delta de l'Okavango entretient des populations de certains des grands mammifères les plus en danger du monde tels que le guépard, le rhinocéros blanc et le rhinocéros noir, le lycaon et le lion. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1432>



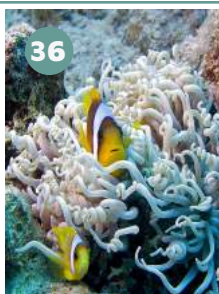
Forêts humides de l'Atsinanana (site naturel en série en péril, Madagascar). Le site comprend six parcs nationaux qui protègent des forêts anciennes, de la biodiversité unique de Madagascar. Madagascar abrite une flore et une faune qui ont évolué isolément, et de nombreuses espèces sont rares et menacées à l'échelle mondiale, notamment les primates et les lémuriens. Les forêts humides sont importantes pour le maintien des processus écologiques et biologiques ainsi que pour leur biodiversité et les espèces menacées qu'elles hébergent. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1257>



Monts Rwenzori (site naturel, Ouganda). Couvrant près de 100 000 ha dans l'ouest de l'Ouganda, le parc comprend la majeure partie de la chaîne des Rwenzori, qui culmine à 5 109 m avec le mont Margherita, troisième sommet d'Afrique. C'est une région d'une grande beauté dont les glaciers, les cascades et les lacs offrent un cadre alpin sans égal en Afrique. Le parc contient d'importants habitats naturels d'espèces menacées et une flore particulière riche de nombreuses espèces, dont les bruyères géantes. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/684>



Parc national de la Salonga (site naturel en péril, République démocratique du Congo). Ce parc est la plus grande réserve de forêt tropicale pluviale d'Afrique. Situé au cœur du bassin central du fleuve Congo, il est très isolé et accessible seulement par voie d'eau. C'est l'habitat de plusieurs espèces endémiques menacées, comme le chimpanzé nain, le paon du Congo, l'éléphant de forêt et le gavial africain ou « faux crocodile ». Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/280>



Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dugonab – Parc national marin de l'île de Mukkawar (site naturel en série, Soudan). Le bien se compose de deux zones séparées : Sanganeb est une structure récifale corallienne isolée, située au centre de la mer Rouge. Le deuxième élément du bien est constitué de la baie de Dugonab et de l'île de Mukkawar et comprend un système très varié de récifs coralliens, de mangroves, d'herbiers marins, de plages et d'îlots. Le bien sert d'habitat à des populations d'oiseaux de mer, de mammifères marins, de poissons, de requins, de tortues et de raies manta et une population importante de dugongs. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/262>

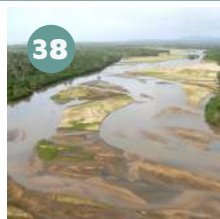
Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1996	13 726				✓	●	●	2000 2001 2014
2014	20 236	✓		✓	✓	●	●	-
2007	4 797			✓	✓	●	●	2011 2015
1994	996	✓			✓	●	●	-
1984	36 000	✓		✓		●	●	2000 2001 2007 2012
2016	2 607	✓		✓	✓		●	-

Numéro sur la carte et photo miniature

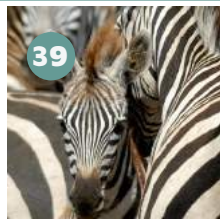
Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



Trinational de la Sangha (site naturel transfrontalier, Cameroun, République centrafricaine & Congo). Le site comprend trois parcs nationaux contigus, très peu affectés par l'activité humaine. On y trouve l'ensemble du spectre des écosystèmes de forêts tropicales humides. Les riches faune et flore comprennent notamment des populations de bonne taille d'espèces mondialement menacées comme l'éléphant de forêt, des gorilles des plaines de l'ouest et des chimpanzés. L'environnement du site a permis la poursuite des processus écologiques et évolutifs sur une large échelle. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1380>



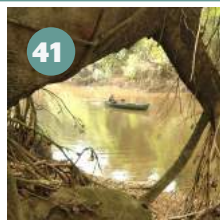
Réserve de gibier de Selous (site naturel en danger, République unie de Tanzanie). Éléphants, rhinocéros noirs, guépards, girafes, hippopotames et crocodiles vivent en très grand nombre dans cet immense sanctuaire de 50 000 km² demeuré à peu près à l'abri de l'homme. Le parc comprend des zones de végétation variées, depuis les fourrés denses jusqu'à des prairies boisées bien dégagées. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/199>



Parc national de Serengeti (site naturel, République unie de Tanzanie). Éléphants, rhinocéros noirs, guépards, girafes, hippopotames et crocodiles vivent en très grand nombre dans cet immense sanctuaire de 50 000 km² demeuré à peu près à l'abri de l'homme. Le parc comprend des zones de végétation variées, depuis les fourrés denses jusqu'à des prairies boisées bien dégagées. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/199>



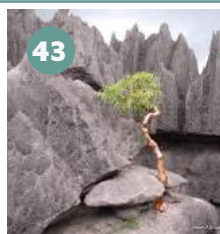
Parc national du Simien (site naturel, Éthiopie). Une érosion massive au cours des ans a formé sur le plateau éthiopien un des paysages les plus spectaculaires du monde, avec des pics, des vallées, et des précipices atteignant jusqu'à 1 500 m de profondeur. Le parc est le refuge d'animaux extrêmement rares, comme le babouin gelada, le renard du Simien ou *Walia ibex*, sorte de chèvre qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/9>



Parc naturel de Taï (site naturel, Côte d'Ivoire). Ce parc constitue l'un des derniers vestiges importants de la forêt tropicale primaire en Afrique de l'Ouest. Sa riche flore naturelle et ses espèces de mammifères menacées, comme l'hippopotame pygmée et 11 espèces de singes, présentent un grand intérêt scientifique. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/195>



Tassili n'Ajjer (site mixte, Algérie). Cet étrange paysage lunaire de grand intérêt géologique abrite l'un des plus importants ensembles d'art rupestre préhistorique du monde. Plus de 15 000 dessins et gravures permettent d'y suivre, depuis 6000 av. J.-C. jusqu'aux premiers siècles de notre ère, les changements du climat, les migrations de la faune et l'évolution de la vie humaine aux confins du Sahara. Le panorama de formations géologiques présente un intérêt exceptionnel avec ses « forêts de rochers » de grès érodé. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/179>



Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha (site naturel, Madagascar). Un paysage karstique et un massif calcaire fortement déshabillé avec son impressionnant *tsingy*, ou « forêt » d'éperons calcaires, la gorge spectaculaire de la rivière Manambolo, des collines ondulantes et des pics élevés composent le relief de la réserve naturelle de Bemaraha, où des forêts intactes, des lacs et des mangroves servent d'habitat à des espèces d'oiseaux rares et menacées et des lémuriers. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/494>

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
2012	7 463			✓	✓	●	●	2016
1982	51 200			✓	✓	●	●	2007 2008 2013 2017
1981	14 763	✓			✓	●	●	-
1978	136	✓			✓	●	●	1981 1996 1997 2017
1982	3 300	✓			✓	●	●	2006
1982	72 000	✓	✓			●	●	1985
1990	1 520	✓			✓	●	●	-

Numéro sur la
carte et photo
miniature

Nom, type et état, pays et courte description (en général au moment de l'inscription), résumé à partir de <https://whc.unesco.org/fr/list>, se reporter à la note de bas de page pour les changements depuis l'inscription



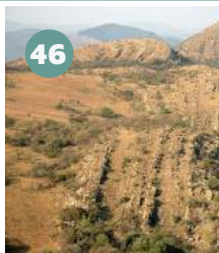
44

Réserve naturelle de la vallée de Mai (site naturel, Seychelles). Au cœur de la petite île de Praslin, la réserve abrite les vestiges d'une forêt naturelle de palmiers qui a pour ainsi dire conservé son état d'origine. Le célèbre « coco de mer », fruit d'un palmier dont on pensait autrefois qu'il poussait au fond des mers, est la plus grosse graine du règne végétal. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/261>



45

Parc national des Virunga (site naturel en péril, République démocratique du Congo). S'étendant sur 790 000 ha, le parc des Virunga présente une diversité d'habitats incomparable, allant des marécages et des steppes jusqu'aux neiges éternelles du Rwenzori, à plus de 5 000 m d'altitude, en passant par les plaines de lave et les savanes sur les pentes des volcans. Quelque 2 000 hippopotames fréquentent ses rivières (ils étaient 20 000 au moment de l'inscription, voir note de bas de page), le gorille de montagne y trouve refuge, et des oiseaux en provenance de Sibérie viennent y passer l'hiver. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/63>



46

Dôme de Vredefort (site naturel, Afrique du Sud). Le dôme de Vredefort est une partie représentative de la structure d'impact d'une météorite de très grande taille, ou astéroïde. Il est le témoin de la plus grande libération d'énergie jamais connue sur la planète ; elle a causé des changements planétaires dévastateurs, parmi lesquels, selon certains scientifiques, des modifications majeures en termes d'évolution. Datant de 2,023 millions d'années, c'est l'astéroïde le plus ancien jamais trouvé. Avec un rayon de 190 km, c'est aussi le plus grand et le plus profondément érodé. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1162>



47

Complexe W-Arly-Pendjari (site naturel transfrontalier, Bénin, Burkina Faso & Niger). Ce site transfrontalier couvre une vaste étendue de savane soudano-sahélienne intacte, avec des types de végétation comme les prairies, les brousses arbustives, les savanes boisées ou les vastes forêts-galeries. Le bien sert de refuge à des espèces animales qui ont disparu ailleurs en Afrique de l'Ouest ou sont très menacées. Il accueille notamment la plus grande population d'éléphants et d'autres espèces comme le lamantin d'Afrique, le guépard, le lion ou le léopard. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/749>



48

Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines) (site naturel, Égypte). Le site contient des restes fossiles inestimables du plus ancien, et maintenant éteint, ordre des baleines archaoceti. Ces fossiles représentent l'une des étapes les importantes de l'évolution : les débuts de la baleine en tant que mammifère marin après avoir été mammifère terrestre. Le nombre, la concentration et la qualité de ces fossiles sont uniques, tout comme leur accessibilité et leur présence dans un paysage attrayant et protégé. Pour plus de précisions, voir : <http://whc.unesco.org/fr/list/1186>

Notes de bas de page :

Évaluation des perspectives de conservation (EPC) : Symboles utilisés : ● = Bonnes ; ● = Bonnes, mais quelques inquiétudes ; ● = Gravement préoccupantes ; ● = État critique

Il est possible que **les descriptions des sites** ne soient plus actuelles pour les sites ayant connus des changements depuis leur inscription. Les populations d'espèces clés peuvent avoir changé, ou notre connaissance relative aux espèces pour chaque site peut s'être améliorée. Le Parc national de la Garamba et le Parc national du Manovo-Gounda St Floris, par exemple, ont vu disparaître l'ensemble de leur population de rhinocéros depuis leur inscription; la population d'hippopotames dans le Parc national des Virunga a été réduite à 2 000 individus ; et un récent recensement dans le Parc national de Kahuzi-Biega estime la population de gorilles de Grauer à 1 220 individus (au lieu des 250 cités dans la description originale). Nous avons actualisé les descriptions ci-dessus pour ces sites, mais par pour les autres.

Année d'inscription (extension)	Superficie (km ²)	Critère (vii)	Critère (viii)	Critère (ix)	Critère (x)	EPC (2014)	EPC (2017)	Missions de suivi
1982	0.2	✓	✓	✓	✓	●	●	-
1979	8 000	✓	✓		✓	●	●	1996 2000 2001 2007 2014 2018
2005	300		✓			●	●	-
1996 (2017)	14 948			✓	✓	●	●	-
2005	200		✓			●	●	-

3 PRÉVOIR UN ORDRE DU JOUR POUR LES ANNÉES 2020



Coucher de soleil en Afrique

3.1 Présentation

L'objectif de ce chapitre est d'identifier certaines priorités possibles pour le réseau naturel du Patrimoine mondial en Afrique au cours des 5-10 prochaines années. Cela inclut les trois principaux objectifs :

Premièrement, présenter une sélection illustrée de nouvelles inscriptions prioritaires possibles, basée sur les meilleures connaissances scientifiques actuellement disponibles et la consolidation d'opinions d'experts élaborées au cours des années, et renseignées dans la série des « études thématiques » du Patrimoine mondial publiées par l'UICN ou l'UNESCO (voir Annexe 2 pour la bibliographie). La liste des nouveaux sites potentiels est destinée à illustrer la diversité d'opportunités pour les nouveaux sites dans les principales régions du continent, sous chaque critère du Patrimoine mondial. Elle n'a pas vocation à être exhaustive, car d'autres sites pourront être identifiés à l'avenir avec des revendications tout aussi convaincantes de leur valeur universelle exceptionnelle. En outre, la courte liste illustrée présentée ici se focalise sur les sites qui répondent à des lacunes significatives dans la couverture du Patrimoine mondial et contribuent à la Stratégie mondiale 1994 du Comité, de « mettre au point une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible ». Ce faisant, elle n'est pas destinée à empêcher la nomination de nouveaux

sites similaires à ceux déjà sur la Liste, qui peuvent aussi avoir une valeur universelle exceptionnelle.

Deuxièmement, présenter une sélection d'extensions possibles aux sites existants, en se basant sur les décisions passées du Comité et la compréhension directe, par les auteurs, des opportunités qui peuvent exister dans d'autres sites. L'objectif de telles extensions serait d'offrir les bénéfices du statut de Patrimoine mondial à un paysage terrestre ou marin plus vaste, améliorant ainsi l'intégrité écologique du site, la viabilité de sa population de faune et de flore, sa suite de valeurs et sa résilience au changement climatique et autres facteurs externes.

Troisièmement, mettre en avant une petite sélection de questions prioritaires qui pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion sur les sites existants. Il y a des défaillances significatives dans les accords actuels de gestion pour de nombreux sites (comme le montrent les évaluations de L'Horizon du Patrimoine mondial de l'UICN, voir chapitre 2), et bien que ce ne soit pas l'axe principal de cette étude, celle-ci pourra s'avérer néanmoins utile pour identifier certaines façons permettant de lutter contre ces défaillances. Il est en effet indispensable d'orienter principalement les efforts vers ces questions si nous voulons que le Patrimoine mondial remplisse ses promesses sur le continent africain.



Photo : Éléphants, Parc national de Serengeti, Tanzanie

3.2 Identification de sites prioritaires potentiels pour les nouvelles inscriptions

La procédure suivante a été utilisée pour identifier une liste résumée illustrée de sites pouvant être considérés comme de possibles inscriptions prioritaires pour les 5-10 prochaines années.

Étape 1. Dresser une liste exhaustive des sites candidats potentiels inclus dans les Listes indicatives des États parties et/ou les études thématiques de l’UICN/UNESCO. Au départ, un total de 158 sites naturels/ mixtes sont inclus dans les Listes indicatives de 41 États parties africains (12 États parties n’ont pas identifié de site naturel/ mixte, et un pays (la Somalie) n’a pas encore ratifié la Convention à l’époque où nous rédigeons ces lignes (2019)). Les études thématiques de l’UICN/ UNESCO sont réalisées régulièrement depuis 1996, et sont destinées à identifier les lacunes dans la couverture du Patrimoine mondial pour des biomes ou thèmes sélectionnés. La série initiale d’études incluait les fossiles (1996), les forêts (1997, 2005), les zones humides et marines (1997), les montagnes (2002), les caves et karst (2008), les volcans (2009) et les déserts (2011). Ces études initiales ont été utilisées avec des consultations d’experts et d’autres rapports¹⁴ afin de rédiger la brochure du CMSC-PNUE 2011 sur les sites prioritaires potentiels pour la Liste du patrimoine mondial en Afrique, sous les critères de biodiversité et processus écologiques. Par la suite, d’autres études ont été rédigées sur le Patrimoine mondial marin dans l’océan Indien occidental (2012), la biodiversité terrestre et marine (2013), la vie sauvage (2017) et une mise à jour sur les volcans (2019). Toutes les références de ces ressources sont fournies en Annexe 2.

Étape 2. Rédiger une liste de présélection initiale de sites prioritaires potentiels, en étudiant l’éligibilité de chaque site par rapport aux exigences suivantes. Pour se qualifier pour la liste de présélection, un site doit être suffisamment connu. Après un examen attentif, son potentiel pour répondre à un critère ou plus du Patrimoine mondial

naturel doit être « raisonnablement acquis » et il doit :

- Avoir clairement le potentiel pour satisfaire les conditions d’intégrité ;
- Avoir le niveau requis de soutien politique pour l’inscription ;
- Être susceptible de bénéficier du soutien des communautés locales pour l’inscription ;
- Être situé dans une zone exempte d’insécurité et de troubles sociaux ;
- Être clairement distinctif et susceptible de combler une lacune thématique dans la Liste du patrimoine mondial ; et
- Être situé sur le territoire d’un État partie ou d’un État partie potentiel.

En outre, les points suivants ont été soulevés dans chaque cas pour renseigner davantage la décision de présélection :

- Le site sera-t-il la première inscription d’un site naturel/mixte pour le pays concerné ?
- Le site est-il situé dans une région thématique/ biogéographique sous-représentée du continent ?
- Dans le cas des inscriptions transnationales, est-il probable qu’il y ait une bonne coopération entre les États parties concernés (par exemple par le biais d’organisations régionales existantes comme la Communauté de développement d’Afrique australe, la Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest, et la Communauté d’Afrique de l’Est) ?
- Le site est-il situé dans une zone prioritaire pour la conservation de la biodiversité, tel qu’établi par d’autres programmes mondiaux d’établissement de priorités, comme les Zones pour les oiseaux endémiques de BirdLife International, les Points chauds de biodiversité de Conservation International, et les 200 Écorégions prioritaires mondiales du WWF ?
- Le potentiel du site pour avoir une valeur universelle exceptionnelle a-t-il déjà été identifié par une publication scientifique à comité de lecture et/ou un consensus d’experts ?
- Existe-t-il une menace imminente sur le site qui pourrait être évitée par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?
- Y a-t-il eu un travail préparatoire suffisant (sur l’identification, etc.) pour permettre l’élaboration d’une inscription sur le court à moyen terme (3-10 ans) ?

¹⁴ Comme le rapport de l’atelier UNESCO-CAWHFI sur le potentiel du Patrimoine mondial pour les forêts d’Afrique centrale (White et Vande weghe, 2008). Plus de précisions sur : <http://whc.unesco.org/fr/280/id=591> et références dans l’Annexe 2.

Étape 3. Mener un travail d'étude de bureau supplémentaire sur tous les sites présélectionnés, lorsque l'information disponible est insuffisante pour renseigner davantage une décision sur la sélection finale. Éliminer tout site qui ne semble pas être un candidat suffisamment solide.

Étape 4. Finaliser une liste provisoire de sites prioritaires potentiels, basée sur les forces apparentes de chaque site candidat, en prenant en compte le niveau de représentation thématique et géographique du portefeuille de sites, et la préférence des catégories sous-représentées (comme les sites géologiques et marins).

Étape 5. Réaliser une vérification finale de la liste proposée de sites prioritaires potentiels, grâce à la consultation et à l'étude d'autres experts.



Photo : Jeune gorille de Grauer, Parc national de Kahuzi-Biega, République démocratique du Congo

3.3 Liste de sites prioritaires potentiels pour les nouvelles inscriptions

Vingt sites prioritaires potentiels ont été identifiés, dont huit sont des sites à localité unique, deux des sites en série, et dix des régions prioritaires qui seraient idéalement inscrites comme sites en série transnationaux (mais qui peuvent impliquer des inscriptions à localité unique, au moins au début). La localisation de ces sites apparaît sur la carte du Schéma 10, et de courtes descriptions sont fournies dans l'Encadré 2. Des informations supplémentaires sont fournies pour chaque site dans le Tableau 2, avec notamment des détails sur :

- Le type de site naturel envisagé (c.-à-d. site unique ou en série ; national ou transnational) ;
- Le critère sous lequel il serait probablement inscrit ;
- Le biome ou thème pertinent que le site proposé représenterait ;
- Lorsqu'identifié, le(s) nom(s) du (des) site(s) sur les Listes indicatives existantes des États parties qui pourrait être inclus dans une proposition d'inscription, et/ou les autres zones pouvant être considérées pour inclusion ;
- La référence à l'étude thématique spécifique et/ou à la source des recommandations précédentes ayant entraîné l'étude du site pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- La reconnaissance préalable de l'importance du site pour la conservation de la biodiversité en tant que Zone pour les oiseaux endémiques, Point chaud de biodiversité, ou l'une des 200 Écorégions prioritaires mondiales ;
- Une courte sélection des sites du Patrimoine mondial existants ayant les mêmes attributs et valeurs et pouvant former la base d'une analyse comparative préliminaire, permettant de définir si le site proposé a des chances d'être reconnu comme ayant une valeur universelle exceptionnelle avant la rédaction de l'inscription en entier.

Cette liste est destinée à illustrer le potentiel de développement de la Liste du patrimoine mondial sur le continent africain, avec un ensemble de sites qui : (1) comblent les lacunes identifiées dans les représentations thématiques/biogéographiques existantes ; (2) sont un exemple de l'application des quatre critères naturels ; (3) offrent un «portefeuille»

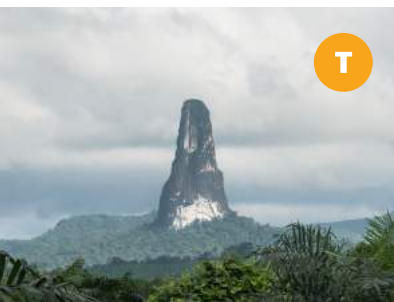
équilibré de sites dans les principales régions géographiques du continent ; (4) incluent des «provinces biogéographiques» manquantes, où des efforts doivent être faits pour identifier les localités spécifiques pour inscription (individuellement, ou comme composantes d'un site en série) ; et (5) incluent autant que possible des sites des Listes indicatives des États Parties. La liste inclut :

- Des sites qui incarnent les 11 biomes et thèmes principaux, notamment : forêts tropicales (4 sites), déserts et semi-déserts (3), forêts de montagne (2), volcans (2), lacs d'eau douce et zones humides (2), milieux marins (2), zones humides côtières (1), prairies inondées (1), forêts sèches (1), montagnes (1), et fossile (1).
- 16 sites qui auraient probablement été inscrits sous le critère des processus écologiques et/ou de biodiversité (x) et (ix) ; 7 sites qui pourraient satisfaire le critère géologique (viii), et 4 sites pouvant apporter la preuve de phénomènes naturels et/ou de valeurs esthétiques exceptionnels (critère vii) (en remarquant que la plupart des sites pourraient potentiellement satisfaire plusieurs critères).
- 31 sites des Listes indicatives des États parties pouvant être inclus dans les inscriptions, en tant que sites uniques ou composantes de sites en série ;
- 18 sites identifiés comme candidats à la Liste du patrimoine mondial dans au moins une des études thématiques de l'UICN/UNESCO (voir référence dans le Tableau 2 et l'Annexe 2) ;
- 14 sites qui chevauchent des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité identifiées par les programmes d'établissement de priorités de BirdLife International, Conservation International et du WWF ;
- 2 sites exceptionnels dans la nouvelle nation du Soudan du Sud, où il semble désormais possible de faire avancer l'inscription, au moins sur le moyen terme ; et
- Un site en série transnational dans la partie de Haute Guinée des Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (Point chaud de biodiversité) permettant de : (a) compléter le site existant du Parc national de Taï ; (b) reconnaître les gradients et différences écologiques dans la composition des espèces entre les localités dans tout le Point chaud ; et (c) fournir une occasion pour les trois États parties d'inscrire simultanément sur la liste leur premier site naturel.



Paysage de grès érodé, massif d'Ennedi, Tchad

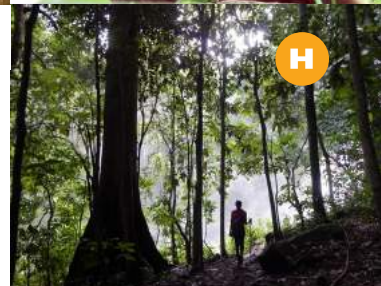
Schéma 10. Carte des sites prioritaires possibles pour de nouvelles propositions d'inscription et opportunités d'extension de sites existants.



**D****E****F****G**

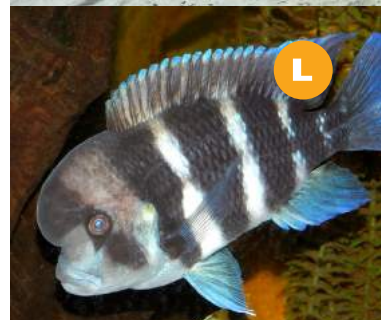
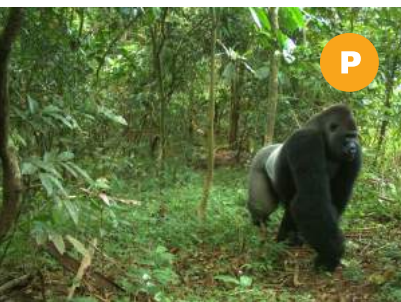
Sites prioritaires possibles pour de nouvelles propositions d'inscriptions

- A Parc national du mont Balé** ÉTHIOPIE
- B Sites marins du courant de Benguela** NAMIBIE
- C Archipel des Bijagos** GUINÉE BISSAU
- D Paysage migratoire de Boma-Badingilo** SOUDAN DU SUD
- E Chott el Jerid** TUNISIE
- F Lits de fossiles dinosaures du Niger** NIGER
- G Forêts côtières d'Afrique de l'Est** KENYA ET TANZANIE
- H Montagnes de l'Arc oriental** KENYA ET TANZANIE
- I Forêts côtières de l'Atlantique équatorial** CONGO ET GABON
- J Erte Arle et la dépression de Danakil** ÉTHIOPIE
- K Grand désert occidental** ÉGYPTES
- L Lac Tanganyika** BURUNDI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, TANZANIE ET ZAMBIE
- M Forêts sèches de Madagascar** MADAGASCAR
- N Forêts de montagne du rift Albertin austral** BURUNDI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET RWANDA
- O Canal du Mozambique** COMORES, FRANCE, MADAGASCAR, MOZAMBIQUE ET TANZANIE
- P Forêts protégées du golfe de Guinée** CAMEROUN ET NIGERIA
- Q Karoo succulent** NAMIBIE ET AFRIQUE DU SUD
- R Zone humide du Sudd** SOUDAN DU SUD
- S Forêts humides tropicales du Point chaud de biodiversité de Haute Guinée** CÔTE D'IVOIRE, GHANA, GUINÉE, LIBERIA ET SIERRA LEONE
- T Îles volcaniques et forêts du golfe de Guinée et des hauts-plateaux du Cameroun** CAMEROUN, GUINÉE ÉQUATORIALE, NIGERIA ET SAO-TOMÉ-ET-PRINCIPE

**H****I****J**

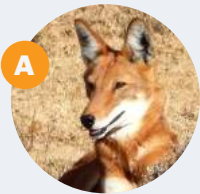
Opportunités d'extension de sites existants

- 4 Montagnes de Barberton Makhonjwa** AFRIQUE DU SUD
- 10 Parc national des oiseaux du Djoudj** SÉNÉGAL
- 12 Massif de l'Ennedi : Paysage naturel et culturel** TCHAD
- 15 Parc de la zone humide d'iSimangaliso** AFRIQUE DU SUD
- 17 Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift** KENYA
- 18 Parc national du Kilimandjaro** TANZANIE
- 19 Parc national du lac Malawi** MALAWI
- 23 Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore** ZIMBABWE
- 26 Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya** KENYA
- 30 Parc national du Niokolo-Koba** SÉNÉGAL
- 32 Delta de l'Okavango** BOTSWANA
- 33 Forêts humides de l'Atsinanana** MADAGASCAR
- 36 Parc national marin de Sanganab et Parc national marin de la baie de Dungonab - île de Mukkawar** SOUDAN
- 39 Parc national de Serengeti/Zone de conservation de Ngorongoro** TANZANIE
- 40 Parc national du Simien** ÉTHIOPIE
- 45 Parc national des Virunga/Monts Rwenzori** RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET OUGANDA
- 48 Wadi Al-Hitan La vallée des Baleines** ÉGYPTES

**K****L****P****O****N****M**

ENCADRÉ 2

DESCRIPTION DES SITES PRIORITAIRES POTENTIELS POUR LES NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS



A Parc national du mont Balé (Éthiopie). Le mont Balé abrite une vaste gamme d'habitats, dont la plus vaste zone de végétation afro-alpine en Afrique. Le Parc abrite un grand nombre d'espèces endémiques et menacées appartenant à de nombreux groupes taxonomiques. Citons notamment le Nyala des montagnes, une antilope présente seulement en Éthiopie, et le loup éthiopien, également présent dans le site du Patrimoine mondial des monts Simien. Précédemment, une inscription avait été rejetée en 1980. Voir décision du Comité CONF 016 V.14 à : <http://whc.unesco.org/fr/decisions/5204/>



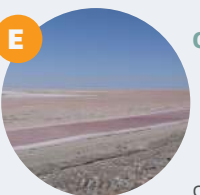
B Sites marins du courant de Benguela (Namibie). L'écosystème marin de Benguela est l'une des zones les plus productives au monde de l'upwelling côtier, avec des niveaux exceptionnellement élevés de productivité primaire soutenant une vaste biomasse et une grande diversité de zooplanctons, poissons, oiseaux marins et mammifères marins. Cela inclut des stocks importants de poissons comme les sardines, les anchois et les chinchards, lesquels nourrissent de grandes populations de fous de Bassan, pingouins africains, cormorans, dauphins et phoques à fourrure du Cap.



C Archipel des Bijagos (Guinée Bissau). L'archipel des Bijagos abrite l'une des côtes les plus riches en mangrove de la planète. Il est formé de 88 îles et de vastes zones de mangroves et de tourbières. C'est l'une des zones les plus importantes en Afrique de l'Ouest pour les oiseaux migrateurs, avec jusqu'à un million d'oiseaux qui hivernent dans l'archipel. L'archipel soutient également d'importantes colonies de reproduction de goélands, sternes et hérons, cinq espèces de tortues, des mammifères marins comme le lamantin d'Afrique de l'Ouest et l'hippopotame. Précédemment, une inscription avait été rejetée en 2013. Voir la décision du Comité 37 COM 8B.17 à : <http://whc.unesco.org/fr/decisions/5132/>

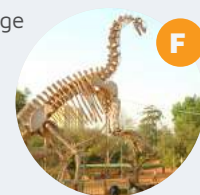


D Paysage migratoire de Boma-Badingilo (Soudan du Sud). Le vaste paysage de prairies inondées et de terres boisées de savanes dans cette partie du Haut Nil soutient l'une des plus importantes migrations de mammifères sur Terre : environ un million de Cobes de Buffon, qui se déplacent entre les Parcs nationaux de Boma et Badingilo. Une autre migration importante, impliquant plusieurs centaines de milliers d'antilopes tiang et de gazelles mongalla, coïncide au Parc national de Badingilo pendant leur saison de reproduction. Le paysage abrite une grande diversité d'autres grands mammifères typiques de la savane africaine, notamment des espèces menacées comme l'éléphant d'Afrique, la girafe de Rothschild, l'oryx beïsa et le lycaon.

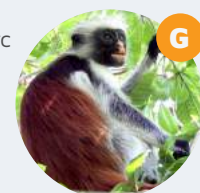


E Chott el Jerid (Tunisie). Chott el Jerid est une vaste plaine saline, la plus grande d'un ensemble de dépressions caractéristiques du nord du Sahara, entre la steppe et le désert. Les caractéristiques géomorphologiques de ce « paysage lunaire » sont le sujet de nombreuses recherches classiques. Ce sont en effet des exemples exceptionnels de bassins salins, abritant parmi les plus beaux exemples de croûtes de gypse et de dunes de gypse.

Lits de fossiles de dinosaures du Niger (Niger). Les dépôts fossiles du nord du Niger sont un témoignage de l'évolution de la vie sur Terre depuis la fin du Triassique (237-201 millions d'années) en passant par la période du Crétacé (145-66 millions d'années). Pendant ces périodes, l'Afrique s'est séparée de l'Amérique du Sud (180 millions d'années) et les dinosaures dominaient le royaume animalier. Parmi les découvertes notables de fossiles, citons un dinosaure herbivore long de 20 mètres (*Jobaria tiguidensis*), un dinosaure carnivore long de 11m (*Suchomimus tenerensis*), et un crocodile géant (*Sarcosuchus imperator*), entre autres. Les dépôts sont remarquables pour la qualité des spécimens trouvés, et également parce qu'une série de quatre ou cinq localités adjacentes couvre toute la durée de la période du Crétacé.



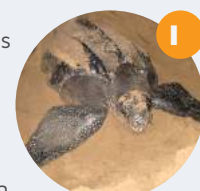
Forêts côtières d'Afrique de l'Est (Kenya et Tanzanie). Comme les forêts des montagnes de l'Arc oriental, ces forêts de plaines humides ont longtemps été isolées des autres régions de forêts humides tropicales par les étendues de savanes et de prairies plus sèches. Ainsi, une grande partie de la biodiversité qu'elles renferment sont distinctes à l'échelle mondiale et endémiques à la région, avec de très fortes concentrations d'espèces de faune et de flore menacées.



Montagnes de l'Arc oriental (Kenya et Tanzanie). Comme les forêts côtières d'Afrique de l'Est, ces forêts humides de montagne et ces prairies de montagne ont longtemps été isolées des autres régions de forêts humides tropicales par les étendues de savanes à basse altitude plus sèches. La biodiversité de cette ancienne chaîne de montagnes se démarque par des niveaux très élevés d'endémisme, avec de nombreuses espèces de faune et de flore restreintes à une seule aire de répartition en montagne. Seul un site en série serait approprié pour saisir l'ensemble des valeurs de cette région, qui inclut notamment d'importantes concentrations d'espèces menacées



Forêts côtières de l'Atlantique équatorial (Congo et Gabon). Ces forêts forment les limites occidentales des vastes forêts tropicales d'Afrique centrale, et soutiennent une vaste gamme d'habitats, dont des eaux côtières, des plages, des mangroves, des lagons, des forêts marécageuses et des forêts tropicales. Cet environnement dynamique a créé des niveaux élevés de diversité d'espèces et d'endémisme, avec des populations importantes de gorille des plaines occidentales (en danger critique), de chimpanzé (en danger), et d'éléphant de forêt, ainsi que des sites de ponte important pour la tortue luth.



Erte Arle et la dépression de Danakil (Éthiopie). L'Erte Arle est un volcan actif au nord de la vallée du Grand Rift d'Afrique, remarquable car il est dans un état presque continu d'éruption depuis plus de 100 ans, et aussi parce qu'il abrite le lac de lave le plus vieux au monde. Le nom de ce bouillonnant chaudron naturel veut dire « porte de l'enfer » dans la langue locale afar. Il est situé dans la dépression désertique de Danakil, à la triple jonction de failles géologiques, entouré d'autres éléments géologiques exemplaires associés aux distensions et à la séparation des plaques tectoniques de la Terre.



Grand désert occidental (Égypte). Le désert occidental d'Égypte a été identifié comme site prioritaire pour sa géomorphologie éolienne exemplaire (formes de sable et de roches créées par l'action du vent), et pour la diversité des caractéristiques désertiques issues de ses conditions extrêmement sèches. La zone est remarquable pour ses barkhanes classiques et ses dunes linéaires, ainsi que pour ses autres formations – buttes de printemps, présence de tuf, dépressions fermées, yardangs, reliques de karst et topographie en grès.

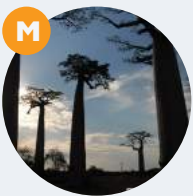




L

Lac Tanganyika (Burundi, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zambie).

Le lac Tanganyika est un lac d'eau douce, classé au deuxième rang mondial pour son âge, son volume et sa profondeur, derrière le lac Baïkal (Russie, site du Patrimoine mondial), en première position. Ses eaux soutiennent une diversité de vie aquatique extraordinaire, la plupart des espèces ne se trouvant nulle part ailleurs sur Terre. Ses poissons incluent quelques 330 espèces (comparé aux 80 du lac Baïkal), et une grande partie de la biodiversité du lac doit encore être renseignée. Comme pour les autres grands lacs africains, ses 250 espèces de poissons cichlidés représentent le plus bel exemple au monde d'une radiation adaptative d'animaux vertébrés, le lac Tanganyika étant connu pour avoir le plus grand nombre de genres cichlidés endémiques. Un site en série serait nécessaire pour représenter la diversité de la vie dans les différentes localités autour des rives du lac.



M

Forêts sèches de Madagascar (Madagascar).

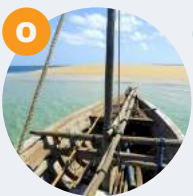
Les forêts sèches de l'ouest de Madagascar sont parmi les forêts les plus exceptionnelles au monde, et soutiennent des centaines d'espèces de faune et de flore menacées et endémiques, notamment plusieurs genre et famille endémiques. Plusieurs espèces de lémurien caractéristiques de Madagascar vivent dans ces forêts, ainsi que sept espèces d'arbres baobabs. Comme dans les forêts humides de Madagascar plus à l'est, seul un site en série serait approprié pour saisir l'ensemble des valeurs des forêts sèches, et une étude est encore nécessaire pour identifier les sites les plus importants qui reflèteraient le mieux la valeur unique de la région.



N

Forêts de montagne du rift Albertin austral (Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda).

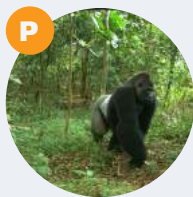
Les montagnes Itombwe, le massif Kabobo et les Parcs nationaux Nyungwe et Kibira sont parmi les zones forestières les plus diverses et importantes des montagnes du rift Albertin. Elles sont caractérisées par une large gamme d'habitats, soutenant une forte diversité de plantes, d'oiseaux (plus de 500 espèces) et de primates, notamment le gorille des plaines orientales, ou gorille de Grauer (en danger critique), et le chimpanzé (en danger). La plupart des espèces endémiques et menacées de ces montagnes ne sont présentes dans aucun des autres sites du Patrimoine mondial de la région.



O

Canal du Mozambique (Comores, France, Madagascar, Mozambique et Tanzanie).

Le canal du Mozambique est un site marin prioritaire dans l'océan Indien occidental. Sa géologie et son océanographie complexes en font un centre de biodiversité qui se classe deuxième en chiffres absolus dans la région du Triangle du corail. La dynamique unique de tourbillons du canal et la remontée sur le plateau de Madagascar créent des conditions de forte productivité pour des communautés marines pélagiques et benthiques d'eaux peu profondes, avec des récifs coralliens divers, des concentrations de grands poissons, des tortues de mer, des oiseaux de mer et des mammifères marins. Six localités spécifiques ont été identifiées, qui pourraient idéalement être intégrées dans un seul site transfrontalier en série.



P

Forêts protégées du golfe de Guinée (Cameroun et Nigeria).

Les Parcs nationaux de la rivière Cross, de Korup et de Takamanda sont trois aires protégées exceptionnellement importantes dans le point chaud de biodiversité d'Afrique de l'Ouest que sont les « forêts guinéennes ». Les forêts tropicales se caractérisent par une diversité de faune et de flore élevée, notamment plus de 400 espèces d'oiseaux et plus de 150 espèces de mammifères, ainsi que de nombreuses espèces endémiques et menacées. Le gorille de la rivière Cross (en danger critique) et le chimpanzé (en danger) y trouvent refuge, tandis que la

partie d'Okwangwo du Parc national de la rivière Cross possède la plus forte densité de primates enregistrée dans un seul site en Afrique, avec 18 espèces enregistrées.

Karoo succulent (Namibie et Afrique du Sud). Le Karoo succulent, qui est majoritairement constitué de désert avec pluies hivernales, est l'un des deux seuls déserts qui sont aussi des points chauds de biodiversité. Pour une région aride, la diversité de sa flore et son endémisme sont extraordinairement élevés, avec notamment la plus riche flore de succulentes au monde. Parmi les plus de 6000 espèces de plantes, on trouve quelques 1700 espèces de succulentes à feuilles, ainsi que des remarquables tiges succulentes que l'on appelle « demi-hommes ». Quelques 40 pour cent des espèces de plantes n'existent nulle part ailleurs au monde. Un site en série serait nécessaire pour capter toute la gamme de valeurs du Karoo succulent, et une étude est encore nécessaire pour identifier les sites les plus importants qui reflèteraient le mieux la valeur unique de la région. Voir aussi la décision du Comité 31 COM 8B.20 à : <http://whc.unesco.org/fr/decisions/1318/>



Q

Zone humide du Sudd (Soudan du Sud). Le Sudd est la plus grande zone humide d'Afrique, et l'une des plus grandes zones humides tropicales au monde. Il est situé sur le cours moyen du Nil blanc, et sa superficie varie de 42 000 km² à 90 000 km² pendant les périodes d'inondations. Il offre un habitat pour une énorme diversité d'espèces de zones humides, notamment de grandes populations de cobe de Lechwe du Nil (antilopes), une grande partie de la population mondiale menacée de Bec-en-sabot du Nil (5-8000 individus), ainsi que des populations migratoires de cobes de Buffon et d'antilopes sassabi. Les populations autochtones ont développé des modes de vie et des pratiques culturelles adaptées à la vie dans les zones humides, dont les conditions varient selon les saisons.



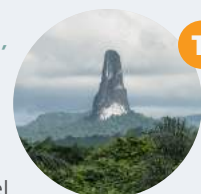
R

Forêts humides tropicales du Point chaud de biodiversité de Haute Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia et Sierra Leone). Les forêts de Haute Guinée d'Afrique de l'Ouest sont importantes pour leur diversité biologique et le degré élevé d'endémisme dans la plupart des groupes de flore et de faune, issu de la séparation écologique de la zone d'avec les principales forêts congolaises d'Afrique centrale. Un site en série serait requis, afin d'intégrer l'ensemble des types de forêts et d'espèces distinctives présentes le long des gradients écologiques qui caractérisent les fragments restants de ce Point chaud de biodiversité hautement menacé.



S

Îles volcaniques et forêts du golfe de Guinée et des hauts-plateaux du Cameroun (Cameroun, Guinée équatoriale, Nigeria et Sao-Tomé-Et-Principe). Les îles volcaniques du golfe de Guinée (notamment Annobón, São Tomé, Príncipe, et Bioko), ainsi que le mont Cameroun et d'autres sommets volcaniques sur le continent voisin, sont exceptionnellement importants, d'un point de vue géologique et pour la biodiversité. D'un point de vue géologique, ils offrent un exemple exceptionnel de « trace de point chaud » qui se déplace de la plaque océanique vers la plaque continentale le long de la « ligne du Cameroun », très distinctive. En termes de biodiversité, chaque île océanique et « îlot d'habitat forestier » sur le continent soutient sa propre suite d'espèces, notamment de nombreux taxons endémiques et menacés. Un grand nombre d'espèces de plantes et d'oiseaux montrent une adaptation insulaire typique, comme le gigantisme et le nanisme. Puisque la flore et la faune de chaque « île » sont très distinctives, et que les caractéristiques géologiques varient le long de la « Ligne », un site en série serait nécessaire pour saisir l'ensemble de ses valeurs.



T

La liste inclut un grand nombre de régions/provinces biogéographiques ayant le potentiel pour être des sites en série transnationaux. Elle est destinée à souligner le potentiel de ces régions, et à reconnaître que différentes localités en leur sein présentent des caractéristiques distinctives qui, idéalement, seraient chacune représentées par une inscription en série. Cependant, il est important de reconnaître que les sites en série transnationaux sont la catégorie de sites la plus difficile à développer et à gérer, surtout lorsqu'ils impliquent plusieurs réserves relativement petites (qui sont plus difficiles à protéger que des grands sites uniques). En outre, la coopération et la coordination internationales sont souvent difficiles à obtenir dans la pratique, du fait des différences de procédures et de politiques entre les gouvernements. C'est pourquoi certains des sites en série transnationaux répertoriés ici pourraient, de façon plus réaliste, être en premier lieu proposés pour inscription en tant qu'« élément central unique » d'un site, puis par la suite être étendu pour impliquer d'autres zones et États parties. Dans tous les cas, les zones qui sont incluses dans la phase initiale d'une proposition d'inscription en série complexe devront démontrer leur valeur universelle exceptionnelle sur leurs propres mérites.

Deux exemples illustrent la façon dont les sites en série sont souvent établis, avec une inscription initiale puis des phases d'extension. Premier exemple, le site en série le plus fragmenté d'Afrique couvre les aires protégées de la Région Florale du Cap en Afrique du Sud. Il a été établi en deux phases, et inclut aujourd'hui 157 composantes séparées, dans 17 « regroupements » répartis dans toute la région. Deuxième exemple, les Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe, qui illustre le cas le plus extrême de complexité en termes de coopération et de gestion internationales. Il a d'abord été établi en tant que site transnational avec dix composantes séparées, partagées entre la Slovaquie et l'Ukraine. Puis il est passé par deux phases d'expansion, pour au final inclure 63 composantes réparties dans 12 pays européens.

La liste des sites prioritaires potentiels présentés ici est, bien sûr, donnée à titre d'exemple et n'est pas définitive. La méthode utilisée pour la mettre au point met l'accent sur les précédentes recommandations des études thématiques de l'UICN et de l'UNESCO, dont certaines sont basées sur

le savoir général des experts, plutôt que sur une analyse scientifique rigoureuse. Par nécessité, cette liste de sites prioritaires laisse de côté des endroits qui pourront s'avérer plus exceptionnels au vu de nouvelles preuves. En effet, une grande partie du patrimoine naturel africain, peut-être plus que dans toute autre région du monde, reste encore vierge et peu connu de la science. Les dépôts fossiles du continent, par exemple, n'ont été renseignés que dans très peu d'endroits (souvent par hasard, dans le cadre de recherches sur les origines humaines). De même, le royaume marin d'Afrique reste en grande partie inconnu. Trois des sites sur cette liste prioritaire (lac Tanganyika, forêts de Haute Guinée, et site de fossiles de dinosaures du Niger) n'ont pas été spécialement identifiés comme prioritaires dans les précédentes études thématiques, mais sont inclus parce que les preuves disponibles suggèrent clairement leur potentiel en termes de valeur universelle exceptionnelle et pour combler des lacunes importantes dans la Liste du patrimoine mondial.

Parfois, des rapports anecdotiques voient le jour sur des endroits extraordinaires dans des « recoins cachés » du continent, mais qui doivent encore prouver qu'ils seront des candidats exceptionnels pour la Liste du patrimoine mondial. Citons par exemple les tourbières géantes qui jouxtent le cours moyen du fleuve Congo ; le canyon le plus profond au monde, en aval de Kinshasa ; ou les riches forêts tropicales de basse altitude du nouveau Parc national Lomami et Tshuapa du Congo – Paysage de conservation Lomami-Lualaba (TL2). Ou bien encore la réunion massive de chauve-souris frugivores dans le Parc national de Kasanka, en Zambie ; la « course de sardines » le long de la côte orientale d'Afrique du Sud ; les dolines caverneuses de Namibie et leur géologie karstique associée ; la biodiversité isolée spéciale des monts de l'Atlas ; et la forte concentration de succulents aloès et autres plantes dans les régions semi-désertiques de la Corne de l'Afrique, qui méritent tous d'être attentivement étudiés en tant que futures inscriptions possibles (même si aucun de ces sites n'a encore été inscrit sur une Liste indicative).



Hippopotames, Parc national de Serengeti, Tanzanie

Tableau 2. Sites prioritaires potentiels pour les nouvelles propositions d'inscriptions africaines sur la Liste du patrimoine mondial.

Lettre sur la carte, nom du site et type (voir aussi note de bas de page)	Pays	Critères possibles	Biome/thème principal	Configuration possible : sites de la Liste indicative (LI) et autres zones pouvant être incluses
A Parc national du mont Balé (N)	Éthiopie	(ix) (x)	Montagnes	Site LI : Parc national du mont Balé (Éthiopie)
B Sites marins du courant de Benguela (S)	Namibie	(ix) (x)	Marin	Site LI : Sites marins du courant de Benguela (Namibie)
C Archipel des Bijagos (N)	Guinée Bissau	(ix) (x)	Zones humides côtières	Site LI : Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos (Guinée Bissau)
D Paysage migratoire de Boma-Badingilo (N)	Soudan du Sud	(vii) (ix) (x)	Prairies inondées	Site LI : Paysage migratoire de Boma-Badingilo (site contiguë) (Soudan du Sud)
E Chott el Jerid (N)	Tunisie	(viii)	Géomorphologie désertique	Site LI : Chott el Jerid (Tunisie)
F Lits de fossiles dinosaures du Niger (N)	Niger	(viii)	Site fossile	Site LI : Gisements des dinosaures (Niger)
G Forêts côtières d'Afrique de l'Est (ST)	Kenya et Tanzanie	(ix) (x)	Forêts tropicales	Sites LI : Forêts côtières de l'Arc oriental (Arabuko-Sokoke et Shimba Hills) (Kenya) ; Complexe des forêts et du delta de Tana (Kenya) et Zone de conservation de Jozani-Chwaka Bay (Tanzanie). Autres zones : forêts protégées supplémentaires à déterminer.
H Montagnes de l'Arc oriental (ST)	Kenya et Tanzanie	(ix) (x)	Forêts de montagnes	Sites LI : Forêts de montagnes de l'Arc oriental (Tanzanie) ; Forêts côtières de l'Arc oriental (Arabuko-Sokoke et Shimba Hills) (Kenya)

Études
thématiques
de l'UICN/
UNESCO,
etc. (voir
aussi note)

Zones
d'oiseaux
endémiques

Points
chauds de
biodiversité

200
Écorégions
mondiales
du WWF

Sites existants du Patrimoine
mondial avec attributs
similaires, pour analyse
comparative préliminaire

(2) (5)

-

Afromontane
orientale

Hauts-
plateaux
éthiopiens

Simien ; Maloti-Drakensberg ;
Kilimandjaro ; Mont Kenya ; Rwenzori ;
mont Nimba ; Hauts plateaux du centre
de Sri Lanka ; Sumatra ; cordillère
de Talamanca ; Sangay ; Manas ;
Forêts tropicales de Gondwana

(3) (9)

-

-

Courant de
Benguela

Presqu'île de Valdés ; Côte de Ningaloo ;
baie Shark ; iSimangaliso ; Banc d'Arguin

(3) (5) (13)

-

-

-

Banc d'Arguin ; Djoudj ; Ichkeul ; Mer
des Wadden ; Doñana ; Mer jaune

(9)

-

-

Sudd –
Prairies et
savanes
inondées
sahéliennes

Serengeti ; Ngorongoro ; Qinghai Hoh
Xil ; région de Laponie ; Yellowstone

(6)

-

-

-

Erg de Namib ; Aïr et Ténéré ; désert
de Lout ; Tassili n'Ajjer ; Wadi Rum ;
Lacs d'Ounianga ; massif d'Ennedi.

-

-

-

-

Parc provincial Dinosaur ; Ischigualasto
/ Talampaya ; Monte San Giorgio ;
Wadi Al-Hitan ; les Dolomites

(5) (11)

111 Forêts
côtières
d'Afrique
de l'Est

Forêts côtières
d'Afrique
orientale

Forêts
côtières
d'Afrique
de l'Est,
Mangroves
d'Afrique
de l'Est

Forêts atlantiques ; Côte de la
découverte ; Ghâts occidentaux ;
Sinharaja ; Atsinanana

(2) (5) (11)

105 Montagnes
Tanzanie-
Malawi

Afromontane
orientale

Forêts de
montagne de
l'Arc oriental

Forêts atlantiques ; Côte de la
découverte ; Ghâts occidentaux ;
Sinharaja ; Atsinanana ; Sumatra

Lettre sur la carte, nom du site et type (voir aussi note de bas de page)	Pays	Critères possibles	Biome/thème principal	Configuration possible : sites de la Liste indicative (LI) et autres zones pouvant être incluses
I Forêts côtières de l'Atlantique équatorial (ST)	Congo et Gabon	(ix) (x)	Forêts tropicales	Sites LI : Parc national de Conkouati-Douli (Congo), Parcs nationaux de Moukalaba-Doudou (Gabon). Autres zones : Parc national de Mayumba et peut-être Parcs nationaux de Loango (Gabon)
J Erte Arle et dépression de Danakil (N)	Éthiopie	(viii)	Volcans	Pas de site LI. Zones à déterminer
K Grand désert occidental (N)	Égypte	(viii)	Géomorphologie désertique	Sites LI : Oasis australs et plus petits, Désert occidental; oasis de Kharga et le petit oasis du sud ; Paysages du Grand désert (Égypte)
L Lac Tanganyika (ST)	Burundi, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zambie	(vii) (viii) (ix) (x)	Lacs d'eau douce	Site LI : Le lac Tanganyika (Burundi). Autres zones : Parc national de Sumbu (Zambie), Monts de Mahale et Parcs nationaux du courant de Gombe (Tanzanie) avec des extensions offshore. Extensions futures possibles pour inclure des zones additionnelles de rivage du lac en RDC.
M Forêts sèches de Madagascar (S)	Madagascar	(ix) (x)	Savanes tropicales et terres boisées sèches (forêts sèches)	Site LI : Forêts sèches de l'Andrefana (Madagascar)
N Forêts de montagne du rift Albertin austral (ST)	Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda	(ix) (x)	Forêts de montagne	Site LI : Parc national de Kibira (Burundi). Autres zones : Réserve naturelle d'Itombwe, Réserves de Kabobo et Ngandia Reserves (RDC) et Parc national de Nyungwe (Rwanda).

Études thématiques de l'UICN/ UNESCO, etc. (voir aussi note)	Zones d'oiseaux endémiques	Points chauds de biodiversité	200 Écorégions mondiales du WWF	Sites existants du Patrimoine mondial avec attributs similaires, pour analyse comparative préliminaire
(5) (11) (14)	-	-	Forêts côtières congolaises, rivières et courants du golfe de Guinée	Lopé-Okanda ; Dja ; Trinational de la Sangha ; Salonga ; Okapi ; Virunga ; Kahuzi-Biega ; Amazonie centrale ; Suriname central ; Darien ; Forêts atlantiques ; Côte de la découverte ; Sumatra ; Dong Phrayayen ; Thungyai-Huai
(1)	-	-	-	Virunga ; Kilimandjaro ; Lacs du Kenya ; Hawaii ; Îles éoliennes ; Teide ; Chaîne des Puys ; Yellowstone ; Galapagos ; Jeju ; Tongariro ; mont Etna ; Sangay ; Vatnajökull ; Kamchatka ; El Pinacate
(6) (7)	-	-	-	Erg de Namib ; Aïr et Ténéré ; désert de Lut ; Tassili n'Ajjer ; Wadi Rum ; Lacs d'Ounianga ; Massif d'Ennedi
(9)	-	-	Lacs de la vallée du Rift	Lac Baïkal ; Lac Malawi ; Lac Turkana ; Lacs du Kenya ; Région d'Ohrid
(2) (5) (12)	093 Forêts sèches de l'ouest malgache, 097 Forêts épineuses du sud malgache	Madagascar et les îles de l'océan Indien	Forêts et brousses de Madagascar, forêts sèches de Madagascar, broussailles épineuses de Madagascar, Eau douce de Madagascar	Atsinanana ; Tsingy ; Région florale du Cap ; Niokolo- Koba ; Kakadu ; Guanacaste ; Calakmul ; Hauts plateaux du centre de Sri Lanka ; El Pinacate ; Cerrado
(5) (11) (14)	106 Montagnes du Rift Albertin	Afromontane orientale	Forêts de montagnes du Rift Albertin	Virunga ; Kahuzi-Biega ; Bwindi ; Rwenzori

Lettre sur la carte, nom du site et type (voir aussi note de bas de page)	Pays	Critères possibles	Biome/thème principal	Configuration possible : sites de la Liste indicative (LI) et autres zones pouvant être incluses
O Canal du Mozambique (ST)	Comores, France, Madagascar, Mozambique et Tanzanie	(viii) (ix) (x)	Marin	Sites LI : Archipel des Quirimbas (Mozambique) ; Écosystèmes marins de l'archipel des Comores (Comores) ; NOSYnaka (Sahamalaza, Nosy Hara, Nosy Tanikely, Lokobe, Ambodivahibe, Ankarea, Ankivonjy) (Madagascar). Autres zones : Tofo-Bazaruto (Mozambique) ; Plateau de Madagascar (sud profond) (Madagascar); Îles Éparses (territoires français de l'océan Indien).
P Forêts protégées du golfe de Guinée (ST)	Cameroun et Nigéria	(ix) (x)	Forêts tropicales	Sites LI : Parc national de Korup (Cameroun) ; Parc national de Takamanda (Cameroun) ; Oban Hills/Korup (Nigeria). Autres zones : Parc national de la rivière Cross (division Okwangwo), Réserve forestière de la rivière Afi (Nigeria).
Q Karoo succulent (ST)	Namibie et Afrique du Sud	(ix) (x)	Semi-désertique	Site LI : Aires protégées du Karoo succulent (Namibie, Afrique du Sud)
R Zone humide du Sudd (N)	Soudan du Sud	(vii) (ix) (x)	Zones humides d'eau douce	Site LI : Zone humide du Sudd (Soudan du Sud)
S Forêts humides tropicales du Point chaud de biodiversité de Haute Guinée (ST)	Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia & Sierra Leone	(ix) (x)	Forêts tropicales	Sites LI : Parc national de Kakum (réserve d'Assin Attandanso) (Ghana) ; Parc national de la forêt tropicale de Golã, Sanctuaire de vie sauvage de l'île de Tiwai, Parc national de la péninsule de la zone occidentale (Sierra Leone). Autres zones : Forêts protégées clés au Liberia, en Guinée, Côte d'Ivoire et Ghana (Parcs nationaux d'Ankasa et Bia).

Études thématiques de l'UICN/UNESCO, etc. (voir aussi note)	Zones d'oiseaux endémiques	Points chauds de biodiversité	200 Écorégions mondiales du WWF	Sites existants du Patrimoine mondial avec attributs similaires, pour analyse comparative préliminaire
(4)	092 Côte du sud-est africain, 096 Zones humides de l'ouest malgache, 098 Îles Comores	Madagascar et les îles de l'océan Indien	Milieu marin d'Afrique de l'Est, milieu marin de l'ouest de Madagascar, mangroves de Madagascar	Atoll d'Aldabra ; iSimangaliso ; Galapagos ; Coiba ; Cocos ; Malpelo ; Îles atlantiques brésiliennes ; Antarctique français ; Grande Barrière de corail ; Golfe de Californie ; Nouvelle Calédonie ; Îles Phoenix ; Sanganeb ; Côte de Ningaloo ; Baie de Shark ; Sian Ka'an ; Presqu'île de Valdés
(5) (11) (12) (14)	085 Terres de basse altitude du Cameroun et du Gabon	Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest	-	Lopé-Okanda ; Dja ; Trinational de la Sangha ; Salonga ; Okapi ; Virunga ; Kahuzi-Biega ; Bwindi ; Forêts atlantiques ; Côte de la découverte ; Sumatra ; Dong Phayayen ; Thungyai-Huai
(5) (9)	S047 Karoo (ZOE secondaire)	Karoo succulent	Déserts Namib-Karoo-Kaokoveld	Erg de Namib ; Région florale du Cap ; El Pinacate ; Uluru-Kata Tjuta
(9) (13)	-	-	-	Delta d'Okavango ; iSimangaliso ; Djoudj ; Pantanal ; Everglades ; Ahwar du sud de l'Iraq ; Danube ; Doñana ; Srebarna
-	084 Forêts de Haute-Guinée	Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest	Forêts humides de Guinée, rivières et courants de la Haute Guinée	Taï ; Lopé-Okanda ; Dja ; Trinational de la Sangha ; Salonga ; Okapi ; Virunga ; Kahuzi-Biega ; Bwindi ; Forêts de l'Atlantique ; Côte de la découverte ; Sumatra ; Dong Phayayen ; Thungyai-Huai

Lettre sur la carte, nom du site et type (voir aussi note de bas de page)	Pays	Critères possibles	Biome/thème principal	Configuration possible : sites de la Liste indicative (LI) et autres zones pouvant être incluses
Îles volcaniques et forêts du golfe de Guinée et des hauts-plateaux du Cameroun (ST)	Cameroun, Guinée équatoriale, Nigéria et Sao-Tomé-Et-Principe	(vii) (viii) (ix) (x)	Volcans	Pas de sites LI. Zones à considérer : Sao Tomé, Principe et Annobon, Bioko, mont Cameroun et autres montagnes des hauts plateaux du Cameroun

Notes de bas de page :

Type: N - site unique ; S - site en série ; ST - Site en série transnational

Critère : (vii) phénomène naturel et/ou valeurs esthétiques ; (viii) caractéristiques géologiques ; (ix) processus écologiques ; (x) biodiversité et espèces menacées

Études thématiques de l'UICN / UNESCO etc. (voir Annexe 2 pour références complètes) : (1) Volcanoes (Casadevall et al., 2019); (2) Terrestrial Biodiversity (Bertzky et al., 2013); (3) Marine Biodiversity (Abdulla et al., 2013); (4) Western Indian Ocean (Obura et al., 2012); (5) African Natural Heritage (UICN et CMSC-PNUE); (6) Deserts (Goudie and Seely, 2011); (7) Caves et Karst (Williams, 2008); (8) Geological World Heritage (Dingwall et al., 2005); (9) Future Priorities (Thorsell, 2004); (10) Mountains (Thorsell et Hamilton, 2002); (11) Forests (CIFOR et UNESCO, 1999); (12) Forests (Thorsell et Sigaty, 1997); (13) Wetlands et Marine (Thorsell et al., 1997); (14) Central African Forests (White et Vande weghe, 2008)

Études thématiques de l'UICN/ UNESCO, etc. (voir aussi note)	Zones d'oiseaux endémiques	Points chauds de biodiversité	200 Écorégions mondiales du WWF	Sites existants du Patrimoine mondial avec attributs similaires, pour analyse comparative préliminaire
(1) (2) (3) (5) (11)	081 Annobon, 082 Sao Tomé, 093 Principe, 086 Montagnes camerounaises	Forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest	Forêts côtières congolaises, forêts des hauts-plateaux camerounais, rivières et courants du golfe de Guinée	Vallée de Mai ; Atsinanana ; Galápagos ; Teide ; Îles éoliennes ; Mont Etna ; Hawaii ; Taï ; Dja ; Rwenzori ; Bwindi ; Kahuzi-Biega

3.4 Opportunités d'extension et de consolidation de sites existants

Outre les nouvelles possibilités d'inscriptions, il existe des occasions importantes d'extension de certains sites existants, comme le montrent la carte du Schéma 10 et les précisions de l'Encadré 3. Certaines de ces extensions ont déjà été soumises aux décisions du Comité. Celles-ci sont parfois prises au moment de l'inscription, et sont le résultat d'observations pendant le processus d'évaluation, ou peuvent surgir de missions de suivi réactif. D'autres extensions possibles sont incluses ici, sur la base des

connaissances des auteurs sur chaque site. L'objectif serait de s'appuyer sur l'inscription initiale : (a) en incluant des zones importantes d'habitat voisin, afin d'améliorer l'intégrité écologique du site et sa résilience dans un paysage terrestre ou marin plus large ; ou (b) pour les extensions en série, en incluant des composantes complémentaires importantes qui offriraient une représentation plus complète des attributs qui contribuent à la valeur universelle exceptionnelle du site. Dans certains cas, les extensions proposées constituent clairement un défi; elles s'inscrivent sur le long terme, sont ambitieuses et visionnaires, mais elles méritent néanmoins d'être placées à l'ordre du jour du Patrimoine mondial sur le continent.



Photo : *Dendrosenecio géantes*, Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya, Kenya

ENCADRÉ 3

OPPORTUNITÉS D'EXTENSION DES SITES EXISTANTS



4

Montagnes de Barberton Makhonjwa (Afrique du Sud). Lors de l'inscription (2018), il a été reconnu que ce site géologique profiterait d'une extension pour inclure des zones supplémentaires, éventuellement aussi au Swaziland, afin de mieux refléter la valeur universelle exceptionnelle du site. Voir la décision du Comité 42 COM 8B.5 ici : <http://whc.unesco.org/fr/decisions/7118>



10

Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal). Dans le delta du fleuve Sénégal, le parc est une zone humide de 16 000 ha comprenant un grand lac entouré de ruisseaux, d'étangs et de bras morts. C'est un sanctuaire vivant mais fragile pour quelques 1,5 million d'oiseaux notamment le pélican blanc, le héron pourpre, le spatule africain, la grande aigrette et le grand cormoran. Le site profiterait d'une extension transfrontalière en incluant le Parc national de Diawling adjacent (Mauritanie) (les deux aires protégées coopèrent déjà dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, en tant que Réserve de biosphère du delta du fleuve Sénégal). Voir la décision du Comité de 1985 CONF 008 XIII.A ici : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/3875>



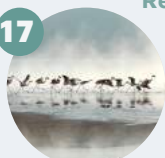
12

Massif de l'Ennedi : Paysage naturel et culturel (Tchad). Au moment de l'inscription (2016), il avait été reconnu que ce site profiterait d'une extension en incluant les zones adjacentes qui étaient incluses dans la proposition d'inscription originale, mais qui avaient dû être exclues de la zone inscrite car elles étaient indument menacées à l'époque. Ces menaces ayant par la suite diminué, les zones supplémentaires devraient être ajoutées, ce qui offrirait une protection supplémentaire à une zone de nature sauvage significativement plus grande. Voir la décision du Comité 40 COM 8B.15 ici : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/6793>



15

Parc de la zone humide d'iSimangaliso (Afrique du Sud). Ce parc couvre de vastes zones de zones humides depuis l'estuaire du lac Sainte Lucie au nord jusqu'à la frontière avec le Mozambique, avec de grandes zones de dunes côtières et de réserves marines au large. L'intégrité écologique de ce système de zones humides côtières pourrait être améliorée par une meilleure coordination transfrontalière avec des aires protégées similaires au Mozambique, ce qui inclurait l'extension du site du Patrimoine mondial existant. Voir la décision du Comité de 1999 CONF 209 VIII.A.1 ici : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/2548>



17

Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift (Kenya). Le site du Patrimoine mondial existant couvre uniquement trois des 10-12 « lacs à flamands » dans la région centrale de la vallée du Grand Rift d'Afrique. Les lacs à flamands sont des lacs salins alcalins ; les conditions environnementales de chacun changent cycliquement selon les précipitations localisées et autres facteurs climatiques, ce qui produit des éclosions d'algues de relativement courte durée. Les flamands profitent de ces changements cycliques dans l'approvisionnement alimentaire et les conditions de l'habitat en se déplaçant entre les lacs. Ainsi, le site du Patrimoine existant est insuffisant en lui-même pour garantir la protection et l'intégrité de la population itinérante de flamands (qui est l'élément principal de la valeur universelle exceptionnelle du site). Le principal site de ponte des flamands est le lac Natron en Tanzanie, mais les populations se déplacent également au sud, vers les lacs Manyara et Eyasi, et au nord dans la région australe d'Éthiopie, notamment vers les lacs Abijatta, Shalla, Metehara, Chitu, et Aranguade. Idéalement, il faudrait inclure le plus grand nombre possible de ces lacs dans un site du Patrimoine mondial étendu, l'extension incluant la zone de reproduction du lac Natron, qui est particulièrement importante. Voir aussi la décision du Comité 35 COM 8B.6 à : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/4277>



18

Parc national du Kilimandjaro (Tanzanie). Le Parc national du Kilimandjaro a été étendu en 2005 afin d'inclure une grande partie de la forêt de montagne restante sur les pentes montagneuses, auparavant désignée réserve forestière. Les frontières de ce site du Patrimoine mondial datent d'avant cette extension, et ne couvrent que le sommet de la montagne au-dessus de 2700m, avec six couloirs d'accès par les pentes boisées de plus faible altitude. Pour améliorer l'intégrité écologique du site, il serait bénéfique de l'étendre, afin qu'il coïncide avec les nouvelles frontières du parc national. Voir la décision du Comité de 1987 CONF 005 VII.A ici : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/3754>



19

Parc national du lac Malawi (Malawi). Ce site du Patrimoine mondial du Malawi, de petite taille, profiterait d'une extension en série pour inclure des zones de rivage additionnelles ailleurs, notamment le long des rivages au nord et au sud du lac (en Tanzanie et au Mozambique) afin de représenter plus complètement la radiation évolutionnaire extraordinaire des cichlidés. L'extension reconnaîtrait le fait que de nombreuses variétés et espèces de cichlidés (ainsi que d'autres taxons) ont évolué de façon isolée, dans des localités géographiques très restreintes autour du lac. Voir aussi la décision du Comité 42 COM 7B.93 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/7322>



23

Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore (Zimbabwe). Mana Pools fait partie d'un complexe de conservation transfrontalière qui s'étend le long de la vallée du Zambèze dans le Parc national du Bas-Zambèze (Zambie). Il y avait de graves problèmes de braconnage du côté zambien à l'époque où le Mana Pools a été inscrit sur la Liste, néanmoins ces problèmes ont aujourd'hui diminué. La viabilité et l'intégrité du complexe de conservation s'amélioreraient si le site du Patrimoine mondial était étendu pour inclure le Parc national du Bas-Zambèze. Voir aussi la décision du Comité 42 COM 7B.97 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/7326>



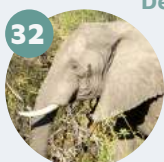
26

Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya (Kenya). Le site du Patrimoine mondial existant couvre les pentes les plus élevées de la montagne, à partir de 2000-2400m jusqu'au sommet (pour une superficie totale de 1824 km²), ainsi qu'une composante séparée qui comprend la réserve forestière de Ngare Ndare et le Conservatoire de faune sauvage de Lewa. Cette zone (198 km² entre 1700 et 2200m) a été ajoutée en tant qu'extension en série en 2013. L'extension est (du moins essaie) reliée au bloc principal par un couloir d'éléphants de 9,8km de long, qui traverse les terres agricoles commerciales qui séparent les deux parties qui la composent. Une nouvelle extension viserait à consolider ce lien en agrandissant le couloir d'éléphants (par une acquisition nécessaire de terres) et peut-être en intégrant d'autres zones moins élevées (notamment la forêt d'Imenti et des zones sur les pentes sud-est de la montagne). Une extension plus visionnaire et ambitieuse pourrait envisager la création d'un couloir reliant le mont Kenya au Parc national de Meru en passant par la forêt d'Imenti et les collines de Nyambeni. Voir par exemple la décision du Comité 37 COM 8B.9 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/5125>



30

Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal). Le Niokolo-Koba a été classé En péril après avoir perdu une grande partie de sa faune de grands mammifères à cause du braconnage, et il lui faudra une période prolongée de protection et de gestion efficaces pour permettre la reconstitution de ses espèces. Cependant, sa viabilité écologique à long terme et ses perspectives pourraient être améliorées si on lui ajoutait le Parc national de Badiar (Guinée). Il s'agit d'une zone contiguë qui comprend d'importants habitats en plaines inondables le long de la rivière Koulountou.



32

Delta de l'Okavango (Botswana). Le Delta de l'Okavango est un grand site, qui inclut déjà des zones significatives de terres boisées de mopanes à feuilles caduques qui bordent le delta. Cependant, le maintien de ce phénomène d'inondations saisonnières remarquable dépend des pluies saisonnières plus haut dans le bassin versant, dans les hautes terres australes d'Angola. Une extension transfrontalière du site pour protéger ce bassin versant vital apporterait des bénéfices significatifs à long terme (Voir <http://whc.unesco.org/en/events/1493/>)

Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar). Les forêts humides de l'Atsinanana sont un site en série avec six composantes réparties le long de « l'épine dorsale » orientale humide de Madagascar, chaque composante incluant de nombreuses espèces de flore et de faune localement endémiques. Le site profiterait de l'inclusion d'une composante ou plus, car les preuves scientifiques révèlent d'autres centres locaux d'endémisme qui garantiraient que le site est davantage représentatif de tous les principaux éléments du biote de forêt tropicale unique de l'île. Un site sur la Liste indicative (Réserve spéciale d'Anjanaharibe-Sud) a été proposé comme site initial pour ajout. Voir la décision du Comité 31 COM 8B.9 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/1307>



Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dugonab – île de Mukkawar (Soudan). Le potentiel de la Mer Rouge pour être sur la Liste du patrimoine mondial est reconnu depuis longtemps, mais il a fallu attendre 2016 pour que le site de Sanganeb (Soudan), relativement petit, soit placé sur la Liste comme le premier de ces sites. Il y a clairement un potentiel pour procéder à l'extension de ce site afin d'inclure des éléments en série dans d'autres zones prioritaires de la Mer Rouge. Un travail préparatoire considérable a déjà été fait à ce sujet par l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la Mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA), qui devrait mener à l'identification des zones propices. Ras Mohammed (Égypte) (refusé en 2003) et les îles Farasan (Arabie Saoudite) sont déjà inclus sur les Listes indicatives. Voir la décision du Comité 40 COM 8B.6 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/6785>



Parc national de Serengeti/Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie). Ces deux sites du Patrimoine mondial couvrent une grande partie du paysage de conservation qui protège la grande migration de Serengeti, mais des parties de la route migratoire se trouvent dans des zones adjacentes où la protection est moins efficace. Dans le cadre d'une stratégie actuelle pour garantir la protection complète des troupeaux migrateurs, il serait bénéfique d'étendre le statut de Patrimoine mondial à ces zones, ou au moins de les reconnaître dans une zone tampon officiellement désignée. Les zones concernées incluraient : la réserve nationale de Maasai Mara (Kenya), déjà sur la Liste indicative du pays, ainsi que les réserves de chasse de Maswa, Grumeti et Ikorongo (Tanzanie), la Zone de chasse contrôlée de Loliondo et certaines des zones de conservatoire de la vie sauvage adjacentes au Maasai Mara. En outre, l'analyse des « lacunes » concernant les volcans du Patrimoine mondial 2019 (voir Annexe 2) identifie l'Oldonyo Lengai comme un site « digne d'intérêt » pour l'extension de la Zone de conservation de Ngorongoro.



Parc national du Simien (Éthiopie). Une extension significative récente (2015) pour le Parc national (vers l'est, afin d'inclure le point culminant d'Éthiopie (Ras Dejen, 4533m) et les zones d'altitude contiguës) a offert un habitat protégé supplémentaire précieux pour des espèces menacées comme le loup éthiopien ou le bouquetin d'Abyssinie. Les frontières du site du Patrimoine mondial sont antérieures à cette extension, et doivent être modifiées pour refléter ce changement. Voir par exemple la décision du Comité 42 COM 7B.91 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/7320>



Parc national des Virunga/Monts Rwenzori (République démocratique du Congo, Ouganda). Ces deux parcs adjacents créent un paysage de conservation transfrontalière unique d'une importance capitale. Ce paysage pourrait être amélioré en y ajoutant plusieurs autres zones adjacentes d'importance critique comme les deux segments restants des volcans de Virunga (Parc national de Mgahinga, déjà inclus sur la Liste indicative de l'Ouganda, et Parc national des volcans du Rwanda, qui sont tous deux des zones essentielles pour le gorille des montagnes (en danger). D'autres extensions possibles du côté ougandais de la frontière doivent être envisagées, dans les zones contiguës des Parcs nationaux de la Reine Elizabeth, Kibale et Semliki. Il faudrait pour cela s'appuyer sur la collaboration existante entre les autorités de gestion de tout le paysage des grands Virunga, en vigueur depuis au moins dix ans.





48

Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines) (Égypte). Le site de fossiles de Wadi Al-Hitan est adjacent à Gebel Qatrani, qui est une autre zone de fossiles importante comportant des strates de la première période Oligocène (29-30 millions d'années). Cette période a été identifiée comme une « lacune » dans la couverture du Patrimoine mondial pour les fossiles, aussi l'extension du site existant afin d'inclure Gebel Qatrani contribuerait significativement à la représentation par le Patrimoine mondial du témoignage de la vie sur Terre. Gebel Qatrani est une ancienne carrière égyptienne, où une faune diverse de premiers primates, éléphants, autres mammifères, oiseaux, reptiles et poissons fossilisés a été trouvée. Voir par exemple la décision du Comité 34 COM 7B.8 sur : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/4116>



Zèbre commun, Zimbabwe

3.5 Améliorer l'efficacité de la gestion dans les sites existants

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les États parties ont l'obligation d'offrir une protection et une gestion efficaces de leurs sites, dans le cadre de leur engagement envers la communauté mondiale dans son ensemble. Et pourtant, la majorité des sites africains souffrent d'importantes défaillances en termes de gestion. Le désir de s'appuyer sur le succès initial du Patrimoine mondial en Afrique, en inscrivant des sites additionnels ou en étendant les sites existants, doit donc s'accompagner d'efforts renouvelés pour améliorer la gestion des sites déjà présents sur la Liste.

Un manuel exhaustif *Gérer le patrimoine mondial naturel*¹⁵, et une *Trousse à outils : amélioration de notre patrimoine*¹⁶, proposent des lignes directrices détaillées pour les professionnels, et sont disponibles sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial. En effet, l'objectif du présent rapport est seulement de mettre en avant une petite sélection de questions qui semblent particulièrement pertinentes dans le contexte africain. Une gestion de site efficace exige trois éléments fondamentaux : un fort engagement politique, une affectation adéquate des ressources, et une gouvernance et des accords institutionnels appropriés. Dans ce cadre général, quatre questions particulières méritent d'être mentionnées ici, car ce sont souvent des zones de faiblesse qui méritent une attention prioritaire.

Suivi et évaluation. Le suivi régulier des principaux indicateurs écologiques est un élément crucial de l'évaluation de l'efficacité de la gestion, et de l'évaluation des besoins de changement dans la stratégie de gestion. Sur de nombreux sites, les programmes de suivi sont faibles et il n'est pas possible de dire, par exemple, si les populations de grands

mammifères essentiels sont préservées. Il convient d'accorder une attention prioritaire à l'identification des quelques indicateurs mesurables essentiels et au développement de moyens économiquement intéressants pour les suivre, afin que l'information soit disponible pour orienter la gestion.

Financement durable. La plupart des enjeux qui attendent les sites du Patrimoine mondial d'Afrique sont directement liés aux contraintes budgétaires et au manque de personnel. Le soutien des donateurs continue à être vital, et sera probablement requis pour l'avenir. Les fonds fiduciaires jouent un rôle crucial dans certains sites (par ex. Bwindi et le Trinational de la Sangha), et pourraient être des « filets de sécurité » pour d'autres lieux où les perspectives d'autofinancement issu des revenus du tourisme ou d'autres sources semblent une perspective lointaine. De même, plusieurs sites africains sont désormais gérés par des partenariats publics-privés à long terme (par ex. Massif d'Ennedi et la Garamba).

Implication de la société civile. Il faut autonomiser et renforcer les organisations de la société civile, notamment les groupes locaux de conservation et communautaires, les populations autochtones, les opérateurs touristiques et autres opérateurs du secteur privé, afin qu'ils puissent jouer un rôle plus efficace pour soutenir (et lorsque nécessaire, interpeler) les autorités de gestion. Cela sera un élément essentiel pour garantir que les sites du Patrimoine mondial contribuent réellement aux objectifs de développement durable.

Restauration écologique. De nombreux sites ont perdu des éléments significatifs qui contribuent à leur valeur universelle exceptionnelle depuis leur inscription, et ont besoin d'une restauration écologique. Il peut s'agir de périodes prolongées de protection soutenue, afin que les populations d'espèces sauvages puissent se reconstituer après des périodes de braconnage, d'exploitation illégale du bois ou d'empiètement ; ou de l'introduction de mesures d'atténuation pour compenser les impacts des activités de développement en dehors d'un site ; ou, dans quelques cas, de la réintroduction d'espèces perdues à cause des braconniers. La restauration écologique est un but à long terme qui est susceptible de rester un objectif central de la gestion pour de nombreux sites du patrimoine mondial d'Afrique pour les prochaines décennies à venir.

15 UNESCO / ICCROM / ICOMOS / UICN (2012) *Gérer le patrimoine mondial naturel. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO*, Paris, France. Voir : <https://whc.unesco.org/fr/gerer-le-patrimoine-mondial-naturel/>

16 Hockings, M., James, R., Stolton, S., Dudley, N., Mathur, V., Makombo, J., Courrau, J. et Parrish, J. (2008). *Trousse à outils : amélioration de notre patrimoine. Évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du Patrimoine mondial*. Documents du Patrimoine mondial 23. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, France. Voir : <https://whc.unesco.org/fr/eoh/>

Parc Maloti-Drakensberg,
Lesotho et Afrique du Sud

4

ÉTABLIR DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS

4.1 Objectif de la proposition d'inscription

Une proposition d'inscription au Patrimoine mondial constitue la candidature officielle au statut de Patrimoine mondial. Il s'agit d'un document officiel envoyé à l'UNESCO par l'État partie concerné, ou deux États parties ou plus dans le cas de propositions d'inscriptions transnationales et transfrontalières.

L'objectif du dossier de proposition d'inscription est d'énoncer aussi clairement que possible :

- La description du bien, et s'il est bien renseigné ;
- La description de sa valeur universelle exceptionnelle potentielle ;
- L'état de conservation et les facteurs ayant un impact sur le bien ; et
- Comment le bien sera protégé, conservé, géré, présenté et suivi concernant sa valeur universelle exceptionnelle potentielle.

La proposition d'inscription sert de base au Comité du patrimoine mondial pour évaluer le bien sur la Liste du patrimoine mondial et décider ultérieurement s'il mérite ou non d'être inscrit.

4.2 Étapes recommandées du processus de proposition d'inscription

Les Lignes directrices opérationnelles donnent le format et les informations requises pour les propositions d'inscriptions. Le Manuel officiel pour établir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial¹⁷ fournit des lignes directrices plus détaillées afin de répondre aux exigences et aux processus impliqués, avec des exemples spécifiques pour illustrer des aspects particuliers du processus de proposition d'inscription. Il existe de nombreuses façons de préparer des propositions d'inscriptions réussies, mais il est utile de prendre en compte trois étapes, qui sont :

1) Liste indicative. Avant de faire une proposition d'inscription pour un site, celui-ci doit au préalable être inscrit sur la Liste indicative officielle d'un pays. La liste de chaque État partie est maintenue par le Centre du patrimoine mondial, et sert à enregistrer une liste de candidats possibles pour future proposition d'inscription. En 2019, quelques 158 sites sont présents sur les Listes indicatives sous le critère naturel (ou mixte) de 41 États parties africains; 12 États parties n'ont pas de sites naturels/mixtes identifiés sur leurs Listes indicatives ; et la Somalie n'est pas encore un État partie. Un travail préparatoire est requis pour être sur la Liste indicative, afin de justifier la sélection des sites selon leur valeur universelle exceptionnelle potentielle. Dans l'idéal, une déclaration entièrement rédigée de valeur universelle exceptionnelle est préparée avant la Liste indicative, laquelle sert de « vérification de référence » utile sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle, et peut entraîner le réexamen de certains sites potentiels avant l'envoi de la proposition.

2) Étape préparatoire. Une fois qu'un État partie est prêt à avancer dans sa proposition d'inscription, il lui est conseillé de réaliser une évaluation plus détaillée (ou étude de faisabilité) sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle du site proposé, en se basant sur les « trois piliers » mentionnés dans le Chapitre 1. L'intention est de confirmer le potentiel du site pour être inscrit au Patrimoine mondial avant de consacrer trop de temps et d'efforts à terminer une proposition d'inscription qui peut par la suite être refusée. Il est conseillé que cette étape inclue :

- Une quantité significative de recherches menant à une « analyse comparative » préliminaire, confirmant que les valeurs du site sont aussi exceptionnelles que celles envisagées au début ;
- La délimitation des frontières du site, afin de garantir la satisfaction des conditions d'intégrité;
- Un examen préliminaire des accords de protection et de gestion, et une évaluation des défaillances éventuelles qu'il faudra peut-être résoudre dans le cadre de la préparation du site pour la proposition d'inscription ;
- Des discussions initiales avec les communautés locales, notamment les populations autochtones s'il y en a, et autres détenteurs de droits et parties prenantes au sein et autour du site, afin de garantir la protection de leurs intérêts, et un soutien local ouvert envers la proposition d'inscription (tel que requis par exemple par

¹⁷ UNESCO / ICCROM / ICOMOS / UICN (2011) *Établir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial* (Deuxième édition). Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, France. Voir : <https://whc.unesco.org/fr/35/preparingworld-heritage-nominations/>

les Lignes directrices opérationnelles, p 123, concernant le consentement libre, préalable et informé des populations autochtones) ;

- L'identification d'une équipe de planification afin de travailler sur la proposition d'inscription, et les dispositions budgétaires nécessaires pour cela ; et
- Des consultations avec des experts internationaux et des organismes consultatifs concernant les résultats initiaux de l'étape préparatoire, afin d'aider à décider s'il faut continuer et terminer la proposition d'inscription.

3) Préparation du document de proposition d'inscription.

Il s'agit souvent d'un processus assez long et compliqué, qui demande un investissement significatif en temps et en argent. Lors de la préparation d'une proposition d'inscription, il est crucial de garder à l'esprit que l'important est en premier lieu l'établissement de la valeur universelle exceptionnelle du site, plutôt qu'une description de l'histoire du site et/ou de ses caractéristiques générales. Prouver la valeur universelle exceptionnelle d'un site demande une connaissance détaillée de la qualité et de l'ampleur des attributs particuliers qui seront utilisés pour plaider en faveur du site selon chaque critère du Patrimoine mondial pertinent, afin que ceux-ci puissent être comparés directement avec les mêmes attributs d'autres sites. Voilà l'essence d'une analyse comparative globale rigoureuse, qui est l'élément le plus important de toute proposition d'inscription. Les autres éléments importants pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle d'un site sont liés aux deux autres piliers : montrer que le site répond aux conditions d'intégrité (caractère entier et intact), et expliquer en quoi les valeurs exceptionnelles du site seront soutenues par des accords appropriés de protection et de gestion. Ceux-ci sont expliqués plus en détail dans la prochaine section.

4.3 Principaux éléments d'une proposition d'inscription réussie

Mener une analyse comparative mondiale. Il s'agit de la partie la plus importante de la proposition d'inscription, qui doit prouver que le site proposé est exceptionnel à l'échelle mondiale. Pour cela, il est nécessaire de comparer ses attributs avec ceux des autres sites – que ces lieux soient ou non déjà inscrits

sur la Liste du patrimoine mondial. Bien sûr, toutes les zones naturelles sont « uniques », car elles ont chacune une association particulière d'attributs, mais cela ne confère pas en soi de « valeur universelle exceptionnelle », c'est pourquoi nous préférons éviter le terme « unique ». Pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle, le site proposé doit être comparé à d'autres sites aux attributs similaires – sachant que certains peuvent déjà avoir le statut de site du Patrimoine mondial, et que d'autres peuvent ne pas encore être inscrits malgré leurs qualités exceptionnelles.

La proposition d'inscription du Parc national de Miguasha (Canada) est citée dans le Manuel de proposition d'inscription comme « exemple modèle » d'approche scientifique pour le processus d'analyse comparative. En effet, dans ce cas, après avoir établi la valeur universelle exceptionnelle potentielle de Miguasha, basée sur ses fossiles de vertébrés exceptionnels issus du Dévonien, l'équipe chargée de la proposition d'inscription a réalisé une importante étude bibliographique et a consulté d'autres experts afin d'arriver à une liste de 61 sites de fossiles vertébrés connus dans le monde. Cette liste a ensuite été réduite à 15 des « meilleurs » sites pour comparaison, avant de noter chaque site en fonction d'une série de critères pertinents, comme le nombre de fossiles, leur qualité, la diversité des espèces et la période de temps représentée à chaque site de fossiles. Ainsi, l'équipe a pu prouver que le site de Miguasha était exceptionnel à l'échelle mondiale pour la représentation des fossiles vertébrés du Dévonien.

Remplir les conditions d'intégrité. Pour satisfaire cette exigence, il convient de s'assurer que :

- Tous les attributs qui expriment la valeur universelle exceptionnelle du site sont présents au sein des frontières proposées du site, et peuvent être soutenus sur le long terme au sein de la zone proposée pour inscription. Pour les zones naturelles proposées pour inscription sous le critère de la biodiversité par exemple, s'assurer que l'aire proposée est assez grande pour prendre en compte les mouvements saisonniers d'animaux entre les différentes parties de leur aire de répartition, et qu'elle soutient des populations viables d'espèces emblématiques, notamment les grands prédateurs qui sont présents à des densités populationnelles relativement basses ; et



Photo : Constructions traditionnelles de grenier à grains sous les Falaises de Bandiagara (pays dogon), Mali

b) L'aire proposée pour inscription est dans une condition relativement intacte, et tous ses attributs d'origine naturelle sont en grande partie dans un état originel. Pour les zones naturelles, cela peut signifier, par exemple, que toutes les principales communautés de végétation et habitats d'origine naturelle sont présentes et relativement intactes, et que les populations de toutes les espèces d'animaux sont présentes à des niveaux que ces habitats peuvent naturellement soutenir. Si la zone a été soumise à une chasse excessive par le passé, certaines espèces cruciales (par ex. rhinocéros, éléphant, guépard) peuvent avoir disparu, ou ne plus être présentes qu'à des densités très réduites : dans ce cas la zone ne satisfait plus aux conditions d'intégrité.

Répondre aux exigences de protection et de gestion. Cette exigence est celle qui est le plus souvent satisfaite pour les sites naturels/mixtes. Il convient d'envoyer la législation de protection et un plan de gestion approprié pour le ou les aires protégées incluses dans la proposition d'inscription, et confirmer que ceux-ci sont mis en œuvre efficacement et avec un financement, un personnel et autres ressources adéquates. Dans ces cas-là, il peut être relativement simple de démontrer que les accords législatifs et administratifs pour soutenir la valeur universelle exceptionnelle du site sont en place. Dans d'autres cas, par exemple lorsqu'une aire n'est pas encore une aire protégée et/ou est

peuplée de populations autochtones, ou appartient à des propriétaires privés, la proposition d'inscription doit fournir des détails sur les accords de protection et de gestion en place pour garantir la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site. Enfin, il est indispensable de garantir que la zone proposée pour inscription ne coïncide pas avec des concessions existantes concurrentielles dans l'utilisation des terres, comme l'exploitation de pétrole, de gaz, de minerais, des grands barrages ou une agriculture industrielle.

4.4 Conditions spéciales affectant les propositions d'inscriptions venant d'Afrique

Comme nous l'avons vu dans le Chapitre 2, le nombre de nouvelles propositions d'inscriptions faites par les États parties africains au cours des vingt dernières années a été bien moins élevé qu'au cours des périodes précédentes, et l'Afrique est en retard par rapport aux autres régions dans la mise en place d'un portefeuille représentatif et équilibré de sites. Cela n'est pas dû à un manque de lieux naturels exceptionnels méritant une reconnaissance du Patrimoine mondial, mais à d'autres facteurs.

Citons entre autres le processus de plus en plus onéreux de préparation des propositions d'inscriptions, et les capacités locales limitées. Alors qu'auparavant

la plupart des propositions d'inscriptions étaient constituées d'un document de 10-12 pages, les récentes propositions faisaient souvent plusieurs centaines de pages. Pour la plupart des États parties africains et les professionnels du patrimoine, la préparation de cette proposition d'inscription peut sembler une tâche écrasante et intimidante. Cela ne doit pas être le cas, car : (1) des dossiers de proposition d'inscription plus courts sont suffisants dans les cas où la valeur universelle exceptionnelle d'un site est facilement établie, comme dans certains sites prioritaires identifiés dans le présent rapport ; (2) une assistance internationale est disponible pour de nombreux aspects du processus de proposition d'inscription (voir ci-dessous) ; et (3) de nombreuses institutions d'éducation et de recherche nationales ont les capacités nécessaires pour rédiger de bonnes propositions d'inscriptions. En outre, le Comité du patrimoine mondial a identifié la région d'Afrique comme une priorité pour les nouvelles inscriptions, dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale 1994 pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, et peut préférer les propositions d'inscriptions « réduites » afin de couvrir uniquement les éléments essentiels tels qu'établis dans les Lignes directrices opérationnelles, sans la quantité excessive d'informations supplémentaires qui sont souvent fournies dans les dossiers de propositions d'inscriptions.

Un autre facteur limitant l'enthousiasme des États parties à faire de nouvelles propositions d'inscriptions est la prise de conscience croissante que le statut de site du Patrimoine mondial peut limiter les futures options de développement. Plutôt que de contribuer au développement durable, les exigences rigoureuses de protection et de gestion des sites du Patrimoine mondial peuvent limiter les opportunités de développement économique comme l'exploitation de pétrole, de gaz et de minerais, et la construction de grandes infrastructures. Avec le renforcement de la démocratie, répondre positivement aux besoins économiques à court terme des citoyens peut devenir un impératif politique plus fort que celui de rechercher les félicitations internationales pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Néanmoins, la surveillance internationale et le poids politique imposé aux États parties par la Convention sur le patrimoine mondial ont été allégés, comme le montrent des exemples récents bien connus :

l'exploitation du pétrole dans les Virunga, la route de Serengeti, la mine d'uranium et le barrage de la gorge de Stiegler à Selous, et les constructions de barrages dans les bassins versants du lac Turkana. Malgré les controverses, ce sont des triomphes pour la conservation mondiale, dont les retombées économiques et politiques potentielles se font sentir nationalement.

4.5 Assistance disponible pour les propositions d'inscriptions africaines

Reconnaissant les difficultés éprouvées par certains pays pour identifier les priorités potentielles et préparer les propositions d'inscriptions, le Comité du patrimoine mondial a lancé un « processus en amont » en 2010¹⁸. Il permet aux organismes consultatifs et au Centre du patrimoine mondial de soutenir les États parties de différentes façons pendant les étapes préparatoires d'une proposition d'inscription. Ce processus a été appliqué avec succès dans plusieurs zones pilotes, notamment la proposition d'inscription de l'Erg du Namib (Namibie), et est maintenant déployé à plus grande échelle. Un soutien financier et technique est disponible pendant tout ce processus.

Avant l'introduction du Processus en amont, le Fonds africain du patrimoine mondial avait été créé en 2006, et reconnu officiellement comme Centre de catégorie II sous les auspices de l'UNESCO en 2010. L'objectif des activités du Fonds africain du patrimoine mondial est de soutenir les États parties sur tout le continent, afin d'identifier les sites potentiels pour les Listes indicatives, de préparer de nouvelles propositions d'inscriptions, et de mettre en place un fonds de dotation pouvant soutenir le développement ultérieur du Patrimoine mondial en Afrique. Un accent considérable a été porté sur le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine africain, afin d'identifier les sites potentiels, de rationaliser les Listes indicatives et de rédiger des propositions d'inscriptions. Certains succès notables ont été atteints, mais il faut encore augmenter le nombre de propositions d'inscriptions

18 Son principal objectif est de réduire les problèmes significatifs apparus lors du processus d'évaluation pour des propositions d'inscriptions plus ambitieuses. Voir : <https://whc.unesco.org/fr/processusenamont/>



Photo : Troupeau de buffles, Parc national de la Garamba, République démocratique du Congo

acceptées provenant d'Afrique.

Le Programme du Patrimoine mondial de l'UICN considère également l'Afrique comme une région prioritaire, et fournit une assistance technique lorsque nécessaire. Il s'appuie sur son vaste réseau d'experts volontaires, notamment les membres de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) pour soutenir la rédaction des propositions d'inscriptions et conseiller les États sur les questions liées au Patrimoine mondial de façon plus générale.

4.6 Procédure pour l'acceptation des propositions d'inscriptions, l'évaluation et l'inscription

Une fois qu'une proposition d'inscription a été envoyée au Centre du patrimoine mondial, elle est d'abord étudiée par le Centre qui vérifie qu'elle est complète, avant d'être envoyée à l'UICN pour une évaluation technique¹⁹. Le processus d'évaluation de l'UICN dure un an, et comprend :

- a) Un examen des documents de la proposition d'inscription par des experts internationaux sélectionnés ;
- b) Une visite de site par une petite équipe d'experts (en général deux) sur une période de 7-10 jours (selon la taille et la complexité du site) ;
- c) Une étude des documents de la proposition d'inscription et du rapport de mission par des membres du Groupe du Patrimoine mondial de l'UICN ;
- d) Un échange d'informations possible entre l'UICN et l'État partie sur des points demandant une clarification ;
- e) Une vérification des informations fournies par l'État partie dans l'analyse comparative et (si nécessaire) d'autres recherches pour l'approfondir et prendre en compte les attributs d'autres sites non pris en compte par l'État partie dans le dossier de proposition d'inscription (pour les sites proposés sous le critère de biodiversité (ix) et/ou (x), une analyse comparative indépendante est également menée par le CMSC-PNUE) ;
- f) La préparation d'un rapport d'évaluation provisoire, et des recommandations pour le Comité du patrimoine mondial ;
- g) Une évaluation, révision et approbation finales par le Groupe du Patrimoine mondial de l'UICN ;

¹⁹ Cette procédure est actuellement étudiée et pourra changer à l'avenir. Voir : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/7348/>

et

- h) La soumission d'un rapport d'évaluation final et des recommandations au Centre du patrimoine mondial pour inclusion dans la documentation pour la prochaine réunion du Comité.

La proposition d'inscription et le rapport d'évaluation de l'UICN sont évalués par le Comité lors de sa session annuelle, et une décision est prise, qui peut être, au choix : (a) inscrire le site proposé ; (b) renvoyer la proposition d'inscription à l'État partie, avec une demande d'informations supplémentaires ou de changements mineurs à effectuer dans un délai maximum de trois ans ; (c) reporter la décision d'inscription à un travail supplémentaire de l'État partie, afin qu'il réalise des changements significatifs pour renforcer la proposition d'inscription, puis soumettre la proposition d'inscription révisée à une nouvelle évaluation incluant une autre visite sur site ; ou (d) ne pas inscrire le site.

ANNEXES



Grues royales, Tanzanie

ANNEXE 1

NOMS SIMPLIFIÉS DES SITES TEL QU'UTILISÉS DANS LE RAPPORT

Îles éoliennes

Isole Eolie (Îles Eoliennes)

Ahwar du sud de l'Iraq

Les Ahwar du sud de l'Iraq : refuge de biodiversité et paysage relique des villes mésopotamiennes

Aïr et Ténéré

Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré

Forêts atlantiques

Forêt atlantique – Réserves du sud-est

Atsinanana

Forêts humides de l'Atsinanana

Banc d'Arguin

Parc national du banc d'Arguin

Îles atlantiques brésiliennes

Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'atol das Rocas

Bwindi

Forêt impénétrable de Bwindi

Calakmul

Ancienne cité maya et forêts tropicales protégées de Calakmul, Campeche

Région florale du Cap

Aires protégées de la Région Florale du Cap

Amazonie centrale

Complexe de conservation de l'Amazonie centrale

Suriname central

Réserve naturelle du Suriname central

Cerrado

Aires protégées du Cerrado : parcs nationaux Chapada dos Veadeiros et Emas

Chaîne des Puys

Chaîne des Puys - faille de Limagne

Cocos

Parc national de l'île Cocos

Coiba

Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine

Comoé

Parc national de la Comoé

Darien

Parc national du Darien

Côte de la découverte

Côte de la découverte – Réserves de la forêt atlantique

Dja

Réserve de faune du Dja

Djoudj

Parc national des oiseaux du Djoudj

Doñana

Parc national de Doñana

Dong Phayayen

Complexe forestier de Dong Phayayen-Khao Yai

El Pinacate

Réserve de biosphère El Pinacate et le Grand désert d'Altar

Massif de l'Ennedi

Massif de l'Ennedi : Paysage naturel et culturel

Forêts de hêtres européennes

Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe

Everglades

Parc national des Everglades

Antarctique français

Terres et mers australes françaises

Galapagos

Îles Galápagos

Garamba

Parc national de la Garamba

Forêts humides Gondwana

Forêts humides Gondwana de l'Australie

Guanacaste

Zone de conservation de Guanacaste

Golfe de Californie

Îles et aires protégées du Golfe de Californie

Hawaii

Parc national des volcans d'Hawaï

Ichkeul

Parc national de l'Ichkeul

Ischigualasto / Talampaya

Parcs naturels d'Ischigualasto / Talampaya

iSimangaliso

Parc de la zone humide d'iSimangaliso

Jeju

Île volcanique et tunnels de lave de Jeju

Kahuzi-Biega

Parc national de Kahuzi-Biega

Kakadu

Parc national de Kakadu

Kamchatka

Volcans du Kamchatka

Lacs du Kenya

Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift

Kilimandjaro

Parc national du Kilimandjaro

Lac Malawi

Parc national du lac Malawi

Lac Turkana

Parcs nationaux du Lac Turkana

Lopé-Okanda

Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda

Maloti-Drakensberg

Parc Maloti-Drakensberg

Malpelo

Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo

Mana Pools

Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore

Manas

Sanctuaire de faune de Manas

Manovo-Gounda St Floris

Parc national du Manovo-Gounda St Floris

Mont Kenya

Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya

Mont Nimba

Réserve naturelle intégrale du mont Nimba

Nouvelle Calédonie

Lagons de Nouvelle Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés

Ngorongoro

Zone de conservation de Ngorongoro

Niokolo-Koba

Parc national du Niokolo-Koba

Région d'Ohrid

Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid

Okapi

Réserve de faune à okapis

Pantanal

Aire de conservation du Pantanal

Îles Phoenix

Aire protégée des îles Phoenix

Rwenzori

Monts Rwenzori

Salonga

Parc national de la Salonga

Sanganeb

Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dungonab – île de Mukkawar

Sangay

Parc national Sangay

Selous

Réserve de gibier de Selous

Serengeti

Parc national de Serengeti

Shark Bay

Baie Shark, Australie occidentale

Simien

Parc national du Simien

Sinharaja

Réserve forestière de Sinharaja

Srébarna

Réserve naturelle de Srébarna

Sumatra

Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra

Taï

Parc national de Taï

Cordillère de TalamancaRéserves de la cordillère de Talamanca-
La Amistad / Parc national La Amistad**Teide**

Parc national de Teide

Thungyai-Huai

Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng

Tongariro

Parc national de Tongariro

Tsingy

Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha

Uluru-Kata Tjuta

Parc national d'Uluru-Kata Tjuta

Vallée de Mai

Réserve naturelle de la vallée de Mai

Vatnajökull

Parc national du Vatnajökull – la nature dynamique du feu et de la glace

Virunga

Parc national des Virunga

Wadi Al-Hitan

Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines)

Wadi Rum

Zone protégée du Wadi Rum

Mer jaune

Sanctuaire d'oiseaux migrateurs le long du littoral de la mer Jaune et du golfe de Bohai de Chine (phase I)

Yellowstone

Parc national de Yellowstone

ANNEXE 2

RESSOURCES UTILES

Ressources utiles en ligne

Centre du patrimoine mondial
<http://whc.unesco.org/fr>

Manuels de ressources du Patrimoine mondial
<http://whc.unesco.org/fr/manuelsdereference/>

Lignes directrices opérationnelles du Patrimoine mondial
<https://whc.unesco.org/fr/orientations/>

Ressources du Patrimoine mondial de l'UICN
<https://www.iucn.org/theme/world-heritage>

Évaluations de L'Horizon du Patrimoine mondial de l'UICN
<https://worldheritageoutlook.iucn.org/fr>

Trousse à outils : amélioration de notre patrimoine
<https://whc.unesco.org/fr/eoh/>

Fonds africain du patrimoine mondial
<https://awhf.net/>

Profils de sites de Planète protégée
<https://www.protectedplanet.net/>

Profils de sites de l'Observatoire numérique pour les aires protégées (DOPA)
https://dopa-explorer.jrc.ec.europa.eu/dopa_explorer

Feuilles de données du site du Patrimoine mondial du CMSC-PNUE
<https://yichuans.github.io/datasheet/output/>

Diapositives des sites du Patrimoine mondial africain en péril
<http://www.africanworldheritagesites.org/>

Diapositives des sites du Patrimoine mondial naturel
<http://naturalworldheritagesites.org/>

Liste rouge de l'UICN des espèces menacées
<https://www.iucnredlist.org/>

Base de données mondiales des Zones clés pour la biodiversité
<http://www.keybiodiversityareas.org/home>

Profils des Zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International
<http://datazone.birdlife.org/eba>

Profils des Zones importantes pour les oiseaux de BirdLife International
<http://datazone.birdlife.org/site/search>

Points chauds de biodiversité de Conservation International
<https://www.conservation.org/priorities/biodiversity-hotspots>

200 Écorégions prioritaires mondiales du WWF
<https://www.worldwildlife.org/publications/global-200>

ANNEXE 2

RESSOURCES UTILES (SUITE)

Études thématiques sur le Patrimoine mondial et publications en rapport (par date de parution, plus récentes en premier)

Casadevall, T.J., Tormey, D. et Roberts, J. (2019). *World Heritage Volcanoes: Classification, gap analysis, and recommendations for future listings*. UICN, Gland, Suisse.

<https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.07.en>

Kormos, C.F., Badman, T., Jaeger, T., Bertzky, B., van Merm, R., Osipova, E., Shi, Y. et Larsen, P.B. (2017). *World Heritage, Wilderness and Large Landscapes and Seascapes*. UICN, Gland, Suisse. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2017.06.en>

Abulhawa, T., Abdulhalim, H., Osipova, E. et Cummings, T. (2014). *TABE'A II Report: Enhancing regional capacities for World Heritage*. UICN, Amman, Jordanie. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2015.04.en>

Abdulla, A., Obura, D., Bertzky, B. et Shi, Y. (2013). *Marine Natural Heritage and the World Heritage List: Interpretation of World Heritage criteria in marine systems, analysis of biogeographic representation of sites, and a roadmap for addressing gaps*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/29196>

Bertzky, B., Shi, Y., Hughes, A., Engels, B., Ali, M.K. et Badman, T. (2013). *Terrestrial Biodiversity and the World Heritage List: Identifying broad gaps and potential candidate sites for inclusion in the natural World Heritage network*. UICN, Gland, Suisse et CMSC-PNUE, Cambridge, Royaume-Uni. <https://portals.iucn.org/library/node/10399>

Obura, D.O., Church, J.E. et Gabrié, C. (2012). *Assessing Marine World Heritage from an Ecosystem Perspective: The Western Indian Ocean*. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, France.

UICN et CMSC-PNUE. (2011). *African Natural Heritage: Possible priorities for the World Heritage List*. Foldout colour brochure. UICN, Gland, Suisse et CMSC-PNUE, Cambridge, Royaume-Uni.

Goudie, A. et Seely, M. (2011). *World Heritage Desert Landscapes: Potential priorities for the recognition of desert landscapes and geomorphological sites on the World Heritage List*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/9818>

Wood, C. (2009). *World Heritage Volcanoes*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/9486>

White, L. et Vande weghe, J.P. (2008). *Patrimoine mondial naturel d'Afrique centrale: Bien existants – Bien potentiels. Rapport de l'atelier de Brazzaville du 12-14 mars 2008*. UNESCO-CAWHFI pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale, Paris, France.

Williams, P. (2008). *World Heritage Caves and Karst*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/9267>

UICN (2006). *The World Heritage List: Guidance and future priorities for identifying natural heritage of potential Outstanding Universal Value*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/12671>

Dingwall, P., Weighell, T. et Badman, T. (2005). *Geological World Heritage: A global framework. A Contribution to the Global Theme Study of World Heritage Natural Sites*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/12797>

Patry, M. (2005). *Forest Protected Areas Warranting Further Consideration as Potential World Heritage Forest Sites. Annex 3 in: World Heritage Forests: Leveraging conservation at the landscape level*. World Heritage Papers 21. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, France.

Thorsell, J. (2004). *The World Heritage List: Future priorities for a credible and complete list of natural and mixed sites. Strategy Paper prepared for the World Heritage Committee*. World Heritage Panel, UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/12798>

Thorsell, J. et Hamilton, L. (2002). *A Global Overview of Mountain Protected Areas on the World Heritage List. A Contribution to the Global Theme Study of World Heritage Natural Sites*. Document de travail 6. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/8108>

CIFOR et UNESCO (1999). *World Heritage Forests: The World Heritage Convention as a mechanism for conserving tropical forest biodiversity*. CIFOR, Jakarta, Indonésie, et Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, France.

Thorsell, J. et Sigaty, T. (1997). *A Global Overview of Forest Protected Areas on the World Heritage List. A Contribution to the Global Theme Study of World Heritage Natural Sites*. Document de travail 3. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/7358>

Thorsell, J., Levy, R.F. et Sigaty, T. (1997). *A Global Overview of Wetland and Marine Protected Areas on the World Heritage List. A Contribution to the Global Theme Study of World Heritage Natural Sites. Document de travail 2*. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/7359>

Wells, R.T. (1996). *Earth's Geological History: A contextual framework for assessment of World Heritage fossil site nominations*. Document de travail 1. UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/7357>

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été commandé par le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique orientale et australe (ESARO) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (PACO) comme contribution au Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées BIOPAMA. Il s'inscrit dans les efforts plus vastes du BIOPAMA destinés à aider les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) à répondre à leurs priorités pour une meilleure gestion et gouvernance de la biodiversité et des ressources naturelles, y compris en fournissant et en évaluant des outils de soutien. Le BIOPAMA est une initiative du Groupe des États ACP, financée par le 11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mis en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). Il soutient les acteurs des aires protégées à tous les niveaux, notamment en fournissant des outils, des services, un renforcement de capacités, ainsi que des opportunités de financement pour des activités au niveau du site. Il agit dans 79 pays, lesquels abritent 9000 aires protégées appartenant à divers paysages écologiques, sociaux et culturels (adapté du site Internet du BIOPAMA : www.biopama.org).

Ce rapport a été préparé par Peter Howard, avec les contributions de Bastian Bertzky, qui en a également préparé le concept original. Nous remercions sincèrement les nombreuses personnes qui ont partagé leurs conseils, avis, et expertise, et ont été des contributions essentielles. Sue Snyman (Coordinatrice BIOPAMA, UICN ESARO), Tanya Merceron (Coordinatrice BIOPAMA, UICN PACO) et Bastian Bertzky (Point focal BIOPAMA pour l'Afrique australe, CCR) nous ont offert supervision, conseils et soutien technique direct. Leo Niskanen (UICN ESARO) et Mizuki Murai (Programme du Patrimoine mondial de l'UICN) ont offert des conseils supplémentaires lors de l'étape conceptuelle de ce rapport. Nous remercions particulièrement tous les experts suivants pour leurs commentaires sur la version provisoire du rapport (par ordre alphabétique) : Haifaa Abdulhamin, Elise Belle, Youssouph Diedhiou, Guy Debonnet, Dodé Houehounha, Tilman Jaeger, Susanna Kari, Cyril Kormos, Maher Mahjoub, Mizuki Murai, Leo Niskanen, Elena Osipova, Andy Plumtre, Remco van Merm, Peter Shadie, Sue Stolton, John Waithaka et Kathy Zischka. Merci également à tous les photographes qui ont contribué par leurs photos au rapport, et aux graphistes qui en ont fait une publication attractive.

Nous assumons la responsabilité de toute erreur éventuelle. Le contenu de ce rapport est de la seule responsabilité des auteurs, et ne pourrait être interprété comme le reflet de l'opinion des individus ou organisations ayant contribué à la publication de ce rapport ou de l'un de ses éléments. Les recommandations émises dans le Chapitre 3 notamment sont sans préjudice de la réussite de toute proposition d'inscription ou d'extension. La liste des sites prioritaires possibles est donnée à titre indicatif uniquement, et n'est pas exhaustive. La localisation des sites prioritaires possibles sur la carte est donnée à titre indicatif uniquement.

BIOGRAPHIES DES AUTEURS

Peter Howard est économiste écologique et biologiste de la vie sauvage, titulaire d'un PhD de l'université de KwaZulu Natal, obtenu au début des années 1980. Il a passé une grande partie de sa carrière professionnelle à soutenir les organismes gouvernementaux en charge de la vie sauvage en Afrique, par une série de projets d'aide internationale. Il a également été directeur du Programme africain de la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) basée aux États-Unis. Peter travaille depuis longtemps avec le Patrimoine mondial, ayant visité pour la première fois le site des îles Galapagos en 1979, un an après son inscription en tant que premier bien du Patrimoine mondial. Il a depuis acquis une expérience sur le terrain, ayant visité plus de 140 autres sites naturels/mixtes du Patrimoine mondial dans le monde, dont 42 des 48 sites naturels/mixtes d'Afrique. Ses activités professionnelles se concentrent désormais sur le Patrimoine mondial, et il est consultant indépendant pour l'UICN et l'UNESCO. Il s'occupe également de deux sites Internet populaires, dont l'objectif est de susciter une prise de conscience du public autour de ces lieux précieux (www.AfricanWorldHeritageSites.org et www.NaturalWorldHeritageSites.org). Il habite à Nairobi, Kenya, à proximité de ces terres sauvages qui sont parmi les plus exceptionnelles au monde.

Bastian Bertzky est géographe et biologiste de la conservation, titulaire d'une maîtrise obtenue à l'université du Cap. Il travaille sur les aires protégées et les sites du Patrimoine mondial depuis 15 ans, et a travaillé plusieurs années au siège de l'UICN et au Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (CMSC-PNUE). Il est très impliqué dans les processus de suivi et évaluation de l'UICN pour les sites naturels/mixtes du Patrimoine mondial, l'analyse comparative des sites candidats, et les études thématiques et analyses de lacunes sur le patrimoine naturel. À ce jour, il a visité plus de 50 sites naturels/mixtes du Patrimoine mondial sur les 5 continents, dont parfois pour des missions de terrain avec l'UICN. Il travaille actuellement au Centre commun de recherche de la Commission européenne où il soutient l'Observatoire numérique pour les aires protégées (DOPA) et le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA). Il habite en Italie du nord.

Les deux auteurs de ce rapport sont membres de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP); cependant, ce travail a été mené de façon indépendante, et toute opinion exprimée par les auteurs dans le présent rapport ne représente en aucun cas l'opinion de l'UICN ou de la CMAP.



Photo : Sternes, Parc national du banc d'Arguin, Mauritanie

BIOPAMA

De la Connaissance à l'Action pour une Planète Protégée

Donateurs et partenaires d'exécution



Cette publication a été réalisée avec le soutien du 11e FED. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'UICN et de la Commission européenne, et ne saurait refléter l'opinion de l'Union européenne ou de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

www.biopama.org/fr